

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Vu pour être annexé à la délibération communautaire du 28 février 2019 approuvant les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cachet de la communauté de communes du Val de l'Aisne et signature du Président de la communauté de communes.





SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
Le Val de l’Aisne, quels défis pour l’avenir ?	4
Une position géographique privilégiée contrainte par une accessibilité médiocre.....	5
Le Val de l’Aisne, un territoire cohérent ancré dans les logiques de projet	6
UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE À L’ORIGINE DE BESOINS NOUVEAUX.....	9
Un territoire en croissance.....	10
Mieux satisfaire l’ensemble des besoins en logements	19
Besoins identifiés dans le cadre du diagnostic territorial	25
UN TERRITOIRE À LA RECHERCHE DE SA CENTRALITÉ.....	29
Le Val de l’Aisne, un territoire rural sous l’influence de pôles urbains extérieurs.....	30
Une offre en équipements globalement satisfaisante	32
Besoins identifiés dans le cadre du diagnostic territorial	39
RENFORCER LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE INTERNE ET INTÉGRER UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE.....	41
Une économie dynamique qui s’inscrit dans un environnement large.....	42
Un tissu économique en évolution	44
Besoins identifiés dans le diagnostic territorial	56
SE RACCROCHER AUX GRANDS AXES D’ÉCHANGE ET INTÉGRER LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS URBAINS.....	57
Une accessibilité relative du territoire, facteur limitant du développement.....	58
Besoins identifiés dans le diagnostic territorial	69
SYNTHÈSE TRANSVERSALE UN TERRITOIRE EN MUTATION : D’UNE TRADITION RURALE AUX EFFETS DE LA PÉRIURBANISATION	70
SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	79



INTRODUCTION



LE VAL DE L' AISNE, QUELS DÉFIS POUR L'AVENIR ?

Ancré entre l'agglomération de Soissons et la bordure Ouest du département de la Marne, le territoire du SCoT Val de l'Aisne se place en interface de multiples influences qui complexifient de manière croissante les caractéristiques socio-économiques de son développement.

Une typologie d'espace rural prédominé par une agriculture intensive performante située sur les grands plateaux de l'openfield soissonnais, les communes du Val de l'Aisne évoluent tendanciellement depuis le début des années 80 vers un profil de communes d'accueil du desserrement urbain régional influencé dans un premier temps par l'agglomération soissonnaise elle-même (la première croissance), relayé depuis par le report géographique sans cesse plus profond de l'agglomération rémoise (la deuxième croissance) que matérialise le corridor urbanisé contemporain des axes des vallées de la Vesle et de l'Aisne.

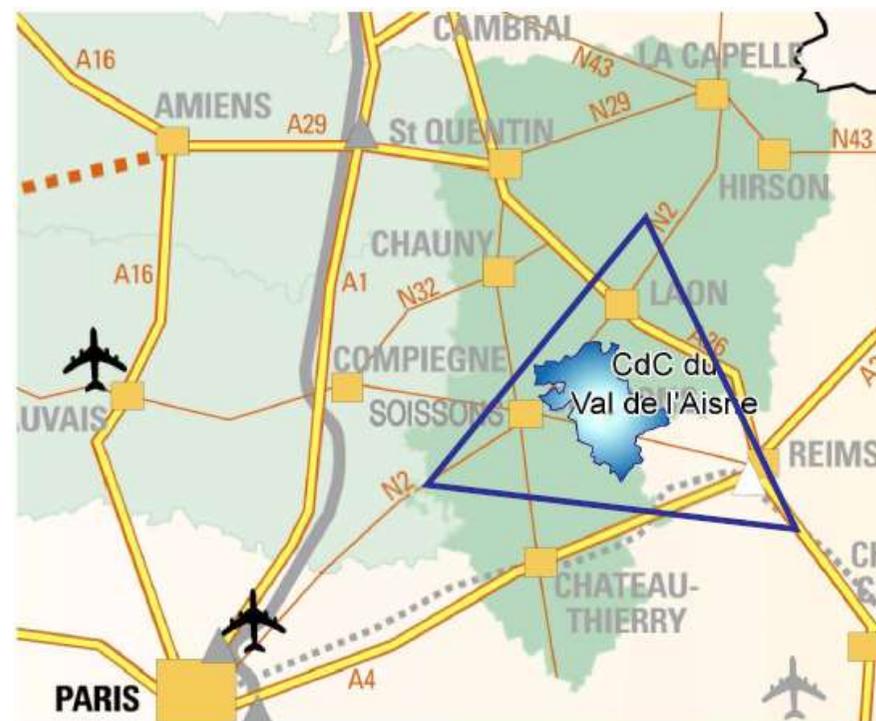
Cette transformation géographique de la vocation rurale au statut d'espace suburbain, objectivement perçue comme une opportunité de renouveau générationnel et nouveau moteur du développement économique, comporte néanmoins ses limites et ses menaces pour ces entités de petite taille que sont les communes du Val de l'Aisne. Ainsi, les effets escomptés de cette rurbanisation peinent à relancer durablement l'attractivité du territoire tant la stratégie de développement portée par les territoires soissonnais et rémois est offensive.

Outre la nécessité de relancer la croissance démographique permettant de projeter la réalisation de nouveaux équipements et de maintenir l'équilibre existant emplois/habitants, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne doit porter un projet de territoire cohérent au service de son développement local et de son inscription dans le Nord-Est de la France.

C'est dans cette perspective de menaces sur les équilibres de fonctionnement et sur l'identité même du Val de l'Aisne que trouve toute sa pertinence la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de la Communauté. **"Choisir et maîtriser sa croissance : pour une rurbanité dynamique"** est un impératif fort de la stratégie de développement à engager par le SCoT, avec pour corollaire la réponse aux points suivants :

- Comment prévenir le spectre de la stricte spécialisation résidentielle et s'assurer de conserver le choix du rythme de développement ?
- Comment pérenniser les fonctions économiques héritées (filière agricole performante) en ouvrant d'autres voies de diversification ?
- Comment protéger et valoriser le patrimoine paysager, environnemental et culturel en place pour la conservation de la trame paysagère existante face aux risques de banalisation induits par la poussée de l'espace urbain non maîtrisée ?

Un territoire rural au cœur d'un triangle urbain



UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉE CONTRAINTE PAR UNE ACCESSIBILITÉ MÉDIOCRE.

La qualité de l'intégration au réseau des grands axes de desserte est une problématique lourde qui pèse sur les capacités de développement économique de l'ensemble du Pays Soissonnais, et sur le territoire du SCoT en particulier.

En position de contact auprès d'ensembles urbains et économiques dynamiques (agglomération de Reims, Nord Ile de France et Paris, Oise-Compiègne), le territoire demeure médiocrement relié à ces pôles :

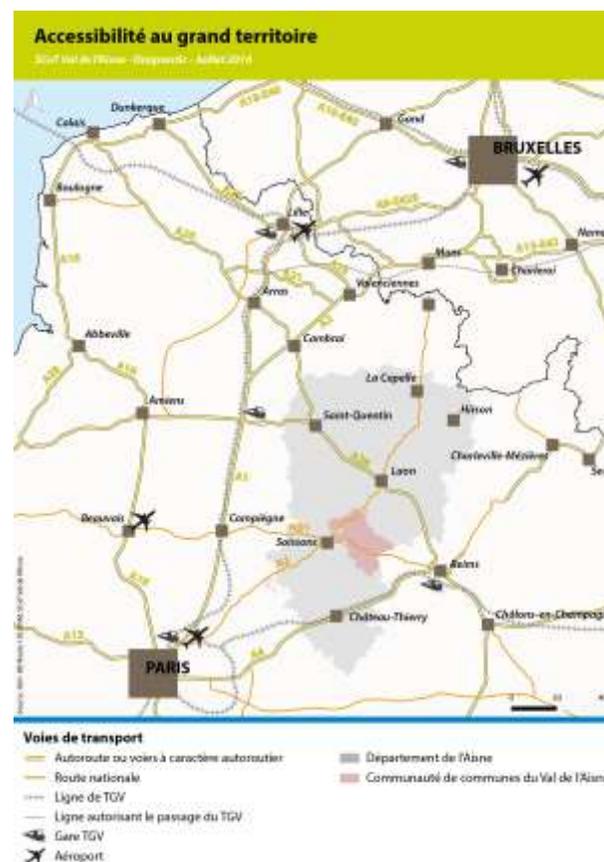
- En raison de l'absence d'aménagement routier express intégral de la RN 31 qui relie les grandes villes-cathédrales du bassin parisien, et qui représente un des axes naturels de pénétration dans l'arrière-pays des infrastructures portuaires du Havre et de Rouen,
- Par la qualité moyenne de la liaison Paris-Roissy-Soissons par la RN 2, dont l'aménagement en 2x2 voies a pris des retards et devrait être totalement achevé en 2019,
- Par les caractéristiques obsolètes de la ligne SNCF Paris/Soissons/Laon (ligne non électrifiée) qui pèsent sur l'efficacité du service et l'attractivité du train comme mode de transport,
- Par l'arrêt de la desserte voyageur de la ligne SNCF Reims/La Ferté Milon.

La combinaison de ces facteurs et de ces choix agit sur le rayonnement du territoire du SCoT lui-même, placé à l'écart des grands flux d'échanges du pays, menacé de devenir avec le Pays Soissonnais "l'angle mort" du Nord Est Parisien.

C'est dans cette crainte d'un enclavement relatif que les décideurs du territoire se mobilisent pour l'avancement des mises à niveau des infrastructures qui permettraient au Soissonnais de jouer à fond ses atouts géographiques très privilégiés :

- La proximité et l'accessibilité temps (environ une heure) à l'aéroport de Roissy - parmi les premiers pôles créateurs d'emplois - confronté à une saturation des capacités d'échange dans ses bordures parisiennes

- La montée en puissance de l'infrastructure Port 2000 et des activités liées en recherche de sites d'accueil connexes pour la massification de la logistique,
- La position relais du Soissonnais entre l'Ile de France et le Benelux dans la perspective de l'accroissement des échanges entre les grands ensembles territoriaux dans le cadre d'une économie toujours plus mondialisée.



LE VAL DE L' AISNE, UN TERRITOIRE COHÉRENT ANCRÉ DANS LES LOGIQUES DE PROJET

▪ *Un périmètre unitaire et cohérent ...*

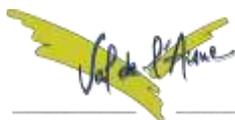
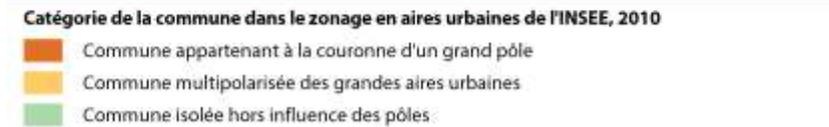
Créée en décembre 1994, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne a vu son périmètre évoluer ces dernières années avec l'intégration de la commune de Courcelles-sur-Vesle au 1^{er} janvier 2013 et la fusion de 7 communes créant, au 1^{er} janvier 2016, la commune Les Septvallons.

Si le périmètre du SCoT se justifie par ce long travail mené à l'échelle intercommunale ou encore une cohérence au niveau des grands paysages de vallées et de plateaux, il l'est également au regard des dynamiques extérieures qui s'exercent sur le Val de l'Aisne.

Ainsi, avec 58 communes pour 20 363 habitants et une densité moyenne de 51,5 hab/km² (RGP INSEE 2013), la Communauté de Communes du Val de l'Aisne est un territoire « rurbain » dont la composition territoriale témoigne de l'élargissement des aires d'influences des polarités urbaines de Soissons, de Reims et dans une moindre mesure de Fismes et Laon.

Dès lors, différentes entités semblent s'imposer :

- Un arc nord-ouest composé des communes qui sont sous l'influence directe du pôle urbain de Soissons.
- Un arc sud-est regroupant les communes sous l'influence du Pays Rémois, de la Marne et notamment de Fismes.
- Un axe central dessinant un ensemble de communes multi-polarisées où les communes de Vailly-sur-Aisne et Braine tiennent un rôle de polarités secondaires.



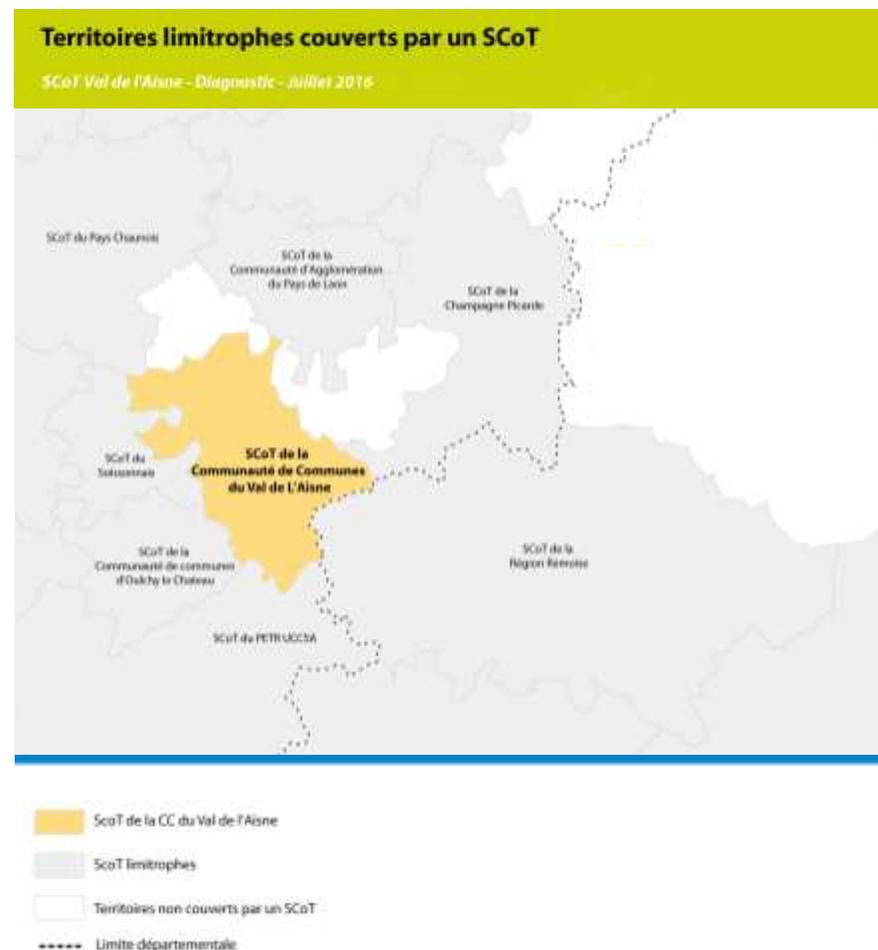
▪ ...qui s'inscrit dans un cadre supra territorial de projet

Depuis 2008, les différents EPCI qui jouxtent le territoire du Val de l'Aisne se sont dotés de divers outils de planification pour dessiner et encadrer le devenir de leur territoire.

La démarche SCoT a été très largement engagée :

- SCoT de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais (approuvé),
- SCoT du Pays Rémois (approuvé),
- SCoT de la Communauté d'Agglomération du Pays Laon (en cours),
- SCoT de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (en cours),
- SCoT du Pays du Sud de l'Aisne (approuvé),
- SCoT du Pays du Chaunois (approuvé),
- SCoT de la Communautés de Communes du Canton d'Oulchy (approuvé)

Bien que limitrophes à notre territoire d'études, il convient de tenir compte de ces différents projets tant ils peuvent impacter le Val de l'Aisne par des dynamiques qui transcendent les limites administratives. Par ailleurs, cette vision à plus large échelle permet également de garantir une certaine cohérence entre des bassins de vie et d'emplois qui s'entremêlent.



▪ *Un contexte réglementaire local qui se met en place progressivement*

Peu de communes disposent de réserves foncières et elles n'ont pas de réelle politique active de l'habitat, mais elles reconnaissent en majorité que le foncier est un élément essentiel pour une politique cohérente. La disponibilité foncière se limite donc au secteur privé, ce qui engendre un développement aléatoire peu cohérent.

Cette gestion difficile, se répercutant sur les services divers et les équipements publics, demande une articulation.

La mise en œuvre d'une politique volontariste en matière d'habitat, et notamment l'enjeu de diversification de l'offre dépend de la maîtrise du foncier et de l'urbanisation du territoire.

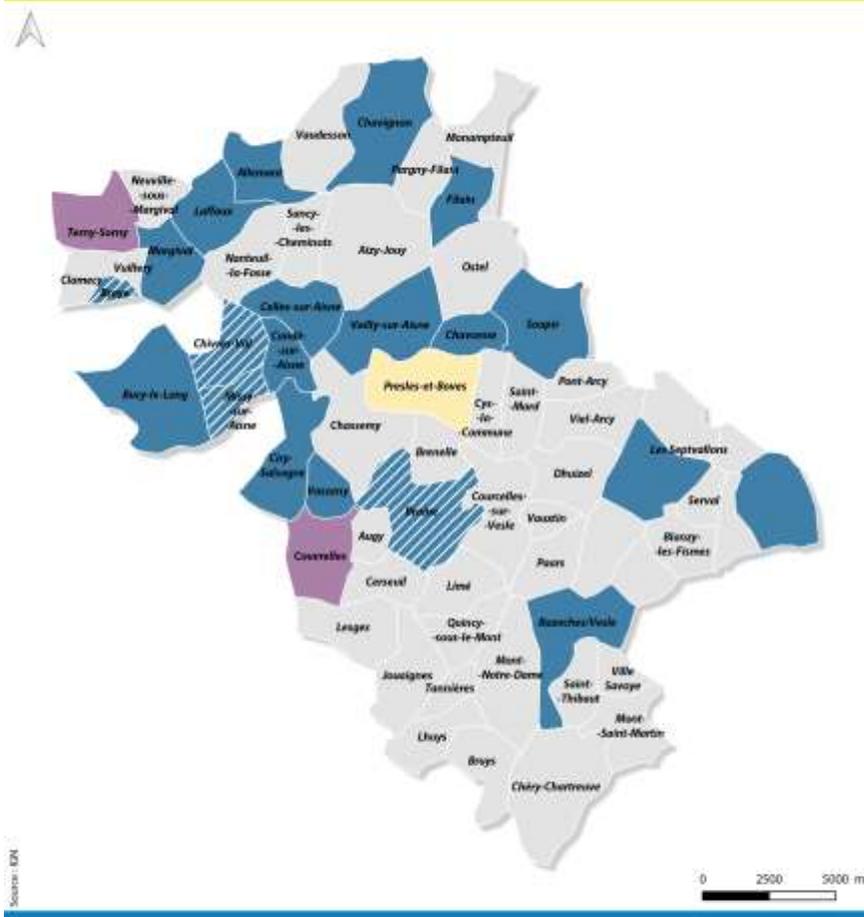
La concrétisation de ces objectifs à l'horizon du SCoT, nécessite de se doter des outils nécessaires à la gestion et l'aménagement des territoires permettant notamment la constitution de réserves foncières. Faute de quoi une vision de développement sur le long terme s'avère complexe.

Si en 2008 seulement 11 communes du territoire de la CCVA possédaient un document d'urbanisme, la mise en œuvre du SCoT antérieur a renforcé le contexte réglementaire local.

En 2016, 21 communes (représentant 70% de la population) sont couvertes par un document d'urbanisme (dont 19 par un Plan Local de l'Urbanisme) et 2 autres communes se sont lancées dans l'élaboration de leur PLU.

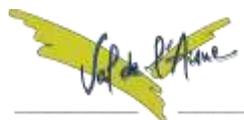
Type de document d'urbanisme en vigueur

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



Document d'urbanisme en vigueur

Light Grey	Règlement National de l'Urbanisme (RNU)
Yellow	Carte Communale (CC)
Blue	Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Purple	PLU en cours d'élaboration
Blue with diagonal lines	PLU en cours de révision



UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE À L'ORIGINE DE BESOINS NOUVEAUX



UN TERRITOIRE EN CROISSANCE

UNE CROISSANCE GLOBALE SOUTENUE...

- Une démographie dynamique positive dans un département déficitaire

Le rythme de croissance de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne se distingue des dynamiques constatées à l'échelle départementale.

Au cours de la dernière période intercensitaire, tandis que l'Aisne enregistrait une hausse de 0,2% de sa population, le territoire de la CCVA voit sa population progresser de 3,3%. Avec une augmentation de 6,7% entre 1999 et 2008, le territoire connaît cependant un ralentissement progressif de sa croissance démographique depuis 2010. En témoignage, la baisse progressive de ce taux d'évolution sur la période 2008 et 2013. Cette temporalité correspond à celle de la crise financière débutée en 2008 et dont les premiers effets se sont ressentis sur le territoire en 2010.

Cette croissance résulte de l'importance simultanée des soldes naturel et migratoire. Le solde naturel fort (différence entre naissances et décès), quasi stable dans le temps, fait figure d'élément permanent de croissance (+0,4% par an entre 1999 et 2008 et entre 2008 et 2013).

Le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs sur le territoire) est largement positif même si plus fluctuant dans le temps. Il constitue un moteur essentiel de la croissance (+0,3% par an entre 1999 et 2008 et entre 2008 et 2013).

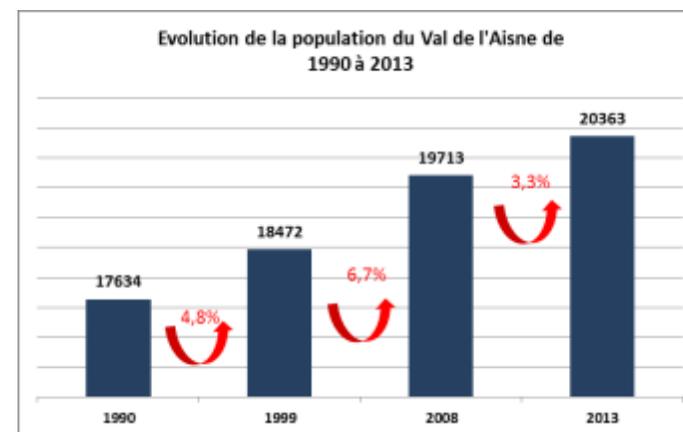
Une stabilisation de la croissance est observée sur les deux dernières périodes censitaires, avec une hausse annuelle moyenne de 0,7%.

	Population			
	1990	1999	2008	2013
CC Val de l'Aisne	17634	18472	19713	20363
L'Aisne	537259	535489	538790	540067

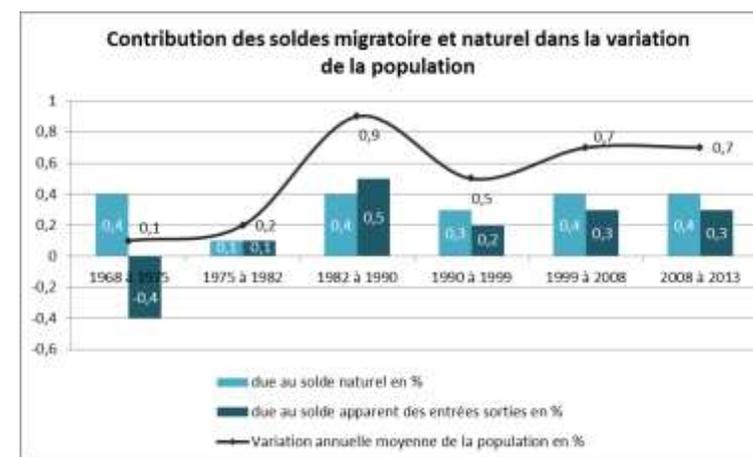
Source : Insee RP 2013

	Evolution 1990-1999	%	Evolution 1999-2008	%	Evolution 2008-2013	%	Evolution 1999-2013	%
CC Val de l'Aisne	838	4,8%	1241	6,7%	650	3,3%	1891	10,2%
L'Aisne	-1770	-0,3%	3301	0,6%	1277	0,2%	4578	0,9%

Source : Insee RP 2013



Source : Insee RP 2013

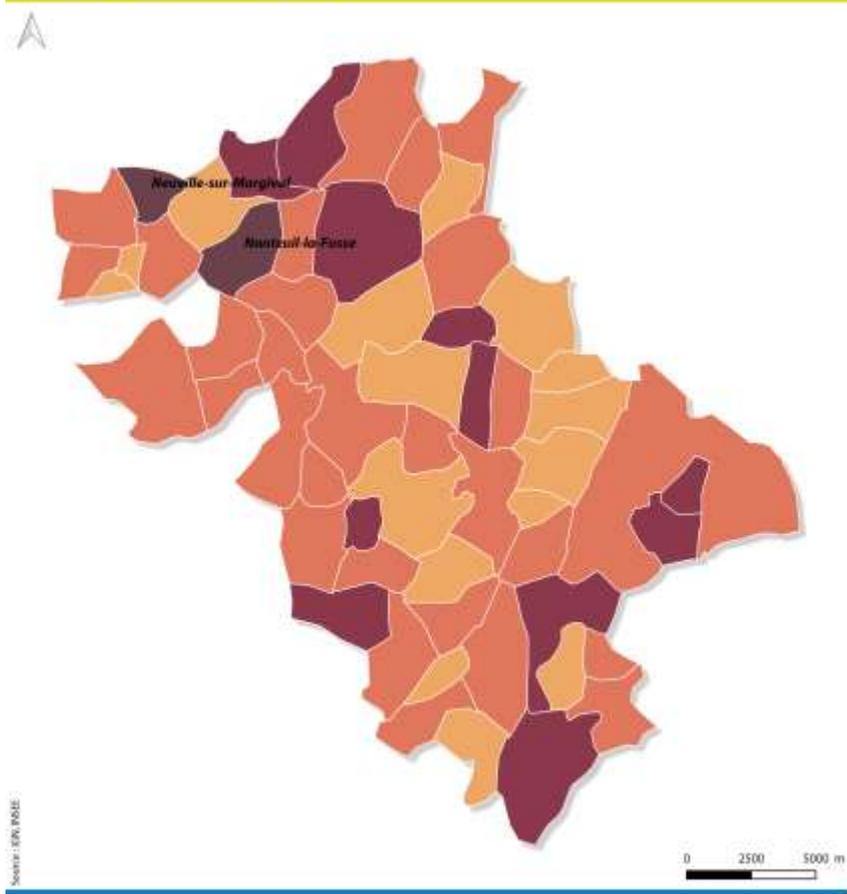


Source : Insee RP 2013



Solde naturel par commune en 2013

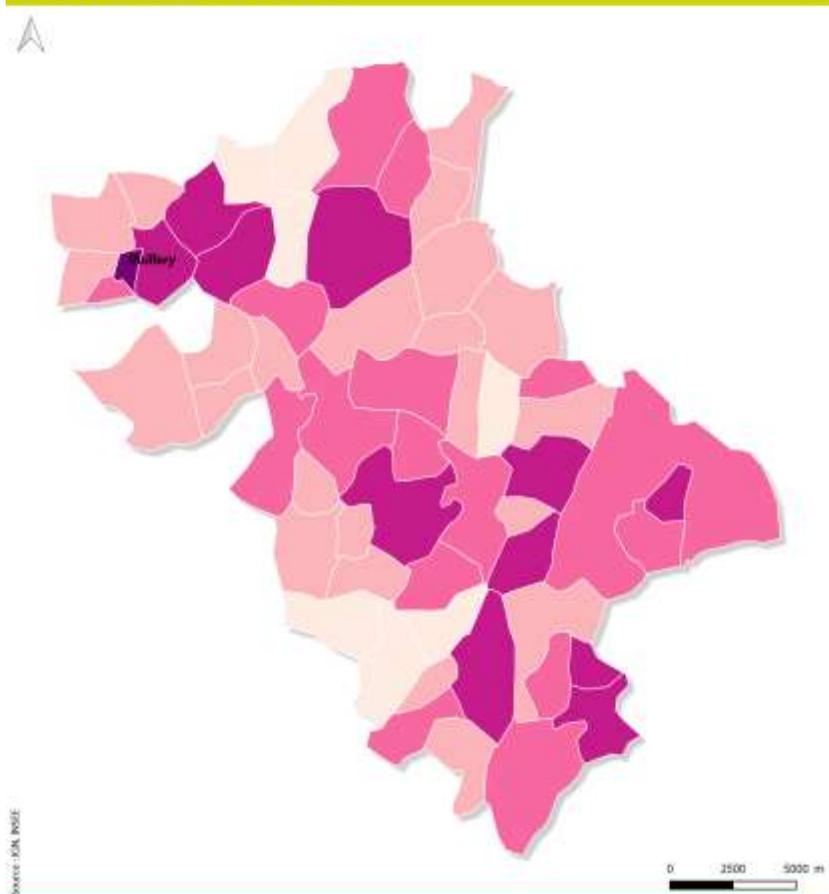
SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



- Solde naturel par commune**
- De -1 à 0%
 - De 0 à 1%
 - De 1 à 2%
 - De 2 à 3,5%

Solde migratoire par commune en 2013

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



- Solde migratoire par commune**
- De -3 à -1,5%
 - De -1,5 à 0%
 - De 0 à 1,5%
 - De 1,5 à 3%
 - De 3,5 à 6,3%



▪ *Des tendances confirmées par les derniers recensements*

Les résultats de la dernière période censitaire confirment la dynamique positive avec une croissance annuelle moyenne de 0,7%, contre 0,05% dans le département. Toutefois, l'augmentation de la population sur le Val de l'Aisne cache des disparités importantes entre les infra territoires et les communes.

En effet, sur les 650 habitants supplémentaires entre 2008 et 2013, 48% d'entre eux ont été accueillis dans les petites communes rurales. Ainsi, à titre d'exemple, la commune de Mont-Saint-Martin, petite commune rurale située à l'extrême Est du territoire, connaît l'une des plus fortes croissances démographique du territoire (+ 3,4%/an sur la période). Une tendance qui est également constatée sur les communes limitrophes et sous l'influence de l'aire urbaine marnaise.

A contrario, cinq des communes de l'aire soissonnaise, en limite Nord-Ouest du territoire, connaissent une perte de population relativement importante pouvant s'expliquer par un processus de périurbanisation ancien, des difficultés économiques et un solde migratoire négatif.

Enfin, sur l'ensemble des communes du territoire (y compris les bourgs principaux), 18 ont connu une diminution de leur population dont deux ayant enregistré une déprise supérieure à 2% : Jouaignes et Saint-Mard.

Le territoire du SCoT connaît une croissance importante et durable, alimentée par des mouvements naturels et migratoires forts qui démontrent une attractivité indéniable. La communauté de communes assoit son développement sur une tendance démographique positive, toutefois la croissance des petites communes rurales tend à s'imposer au détriment de celle des communes « structurantes » qui, de par leur offre en commerces, équipements et services, ont un rôle stratégique à jouer dans la structuration du territoire.

Sa situation géographique, à la croisée des principaux pôles d'emplois et de services, devrait favoriser la poursuite du mouvement de périurbanisation à l'horizon du SCoT. Cette perspective de croissance souligne l'enjeu d'encadrement permettant de satisfaire les besoins des habitants en termes de logements, d'équipements, d'emplois et de mobilité.

▪ ... inscrite dans des contextes démographiques différents

Entre 1999 et 2008, 69% des communes enregistrent une croissance démographique, contre 62% entre 2008 et 2013. Parmi elles, 55% cumulent des soldes naturels et migratoires positifs. Ce type de bilan est souvent révélateur d'une croissance à caractère péri-urbain.

Schématiquement, la croissance démographique est différenciée selon les infra-territoires :

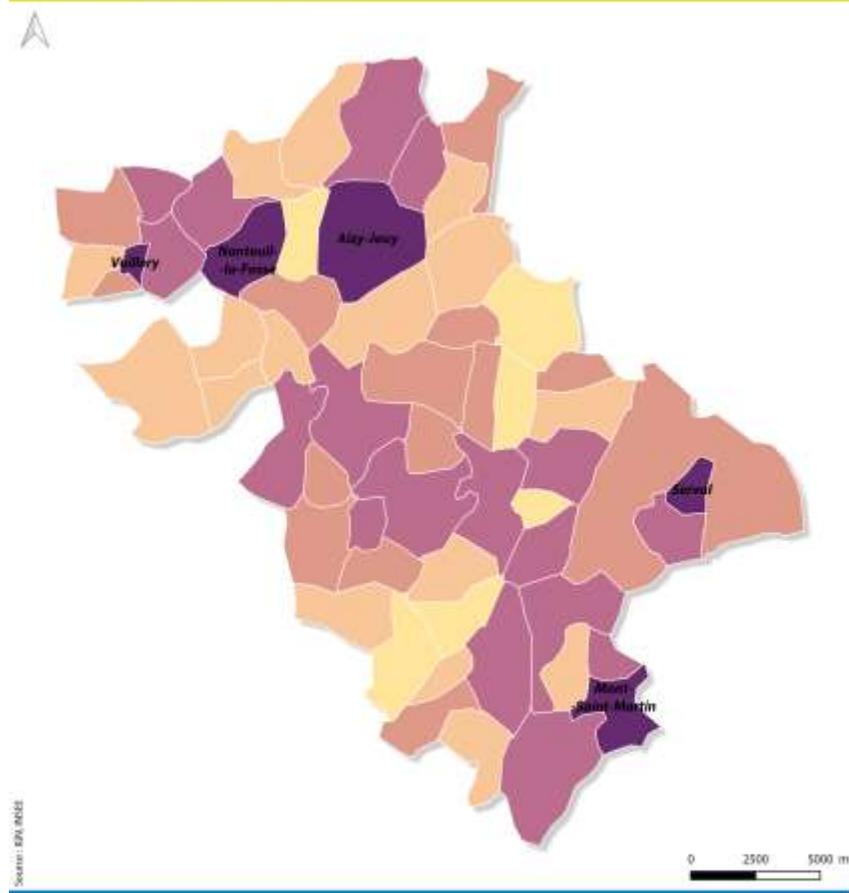
- Forte sur le versant marnais du SCoT et sur la vallée de l'Ailette, sur le secteur entre Soissons et Laon desservi par 3 échangeurs de la RN 2, elle est appelée à perdurer et venir s'intensifier au regard des perspectives positives de développement des agglomérations laonnoise et rémoise.
- En pondération sur le pourtour du Soissonnais où l'évolution de la population est contrastée du fait d'un solde migratoire globalement négatif. Le secteur périurbain de Soissons subit à la fois les conséquences des difficultés économiques du pôle soissonnais et d'un effet de saturation dû au déficit de l'offre en logements lié à l'ancienneté du phénomène de périurbanisation.
- Inégale sur la partie centre du SCoT

L'attractivité se reporte sur le Sud-Est du territoire après des années de forte croissance des franges soissonnaises. L'influence principale est celle de l'agglomération rémoise dont les prix des marchés fonciers et immobiliers conduisent un nombre croissant de ménages à élargir leur champ géographique d'investigation, également à la recherche des aménités de la campagne et de taux d'imposition moins élevés.

Aujourd'hui, l'ensemble du territoire de la CCVA tend vers une dynamique démographique de type périurbaine, à l'origine d'un accroissement des pressions foncières et immobilières. L'éloignement progressif des principaux pôles d'emplois pose également la question de la maîtrise des déplacements, notamment par le biais du développement des moyens de transports en commun.

Croissance démographique annuelle par commune entre 2008 et 2013

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



Croissance démographique annuelle par commune

- De -2,4 à -1,2%
- De -1,2 à 0%
- De 0 à 1%
- De 1 à 3%
- De 3 à 6,3%

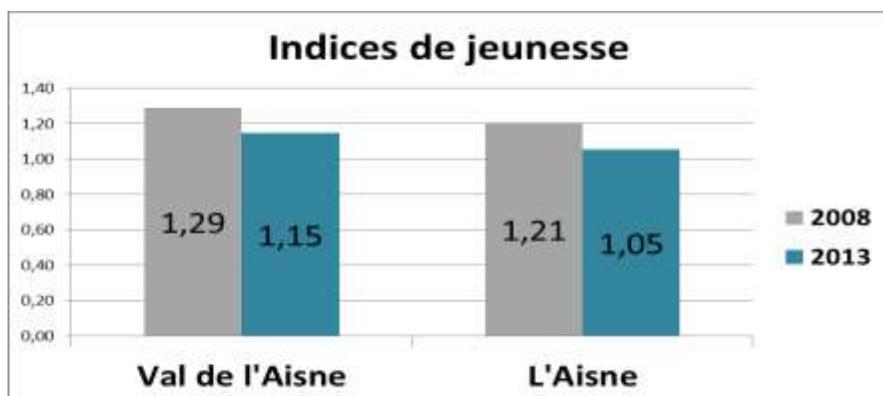
Les communes indiquées sont celles dont la croissance annuelle est comprise entre 3 et 6,3%

LE DÉFI INÉDIT DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

- *Un habitant sur quatre a moins de 20 ans*

En 2013, l'indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) est plus élevé (1,15) que celui de l'Aisne (1,05). Cette population jeune témoigne du relais générationnel accompli par l'installation de jeunes ménages.

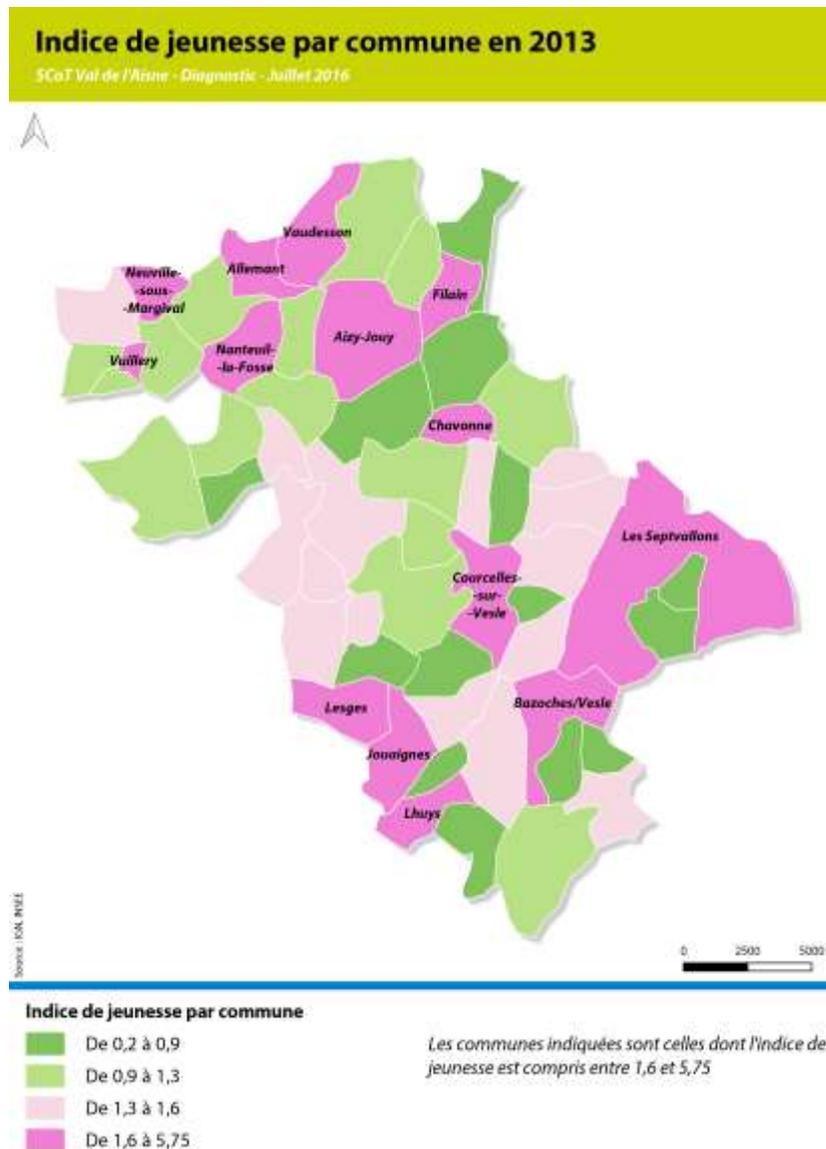
Avec un indice de jeunesse de 1,29 en 2008 et de 1,15 en 2013, le territoire doit faire face à un phénomène de vieillissement. Celui-ci paraît cependant légèrement moins fort que dans le département dont l'indice de jeunesse s'élevait à 1,21 en 2008.



Source : Insee RP 2013

La structure démographique présente néanmoins des disparités spatiales. Les marges du territoire sous influence périurbaine concentrent une population plus jeune que les communes plus rurales du cœur de la CCVA du fait de leur attractivité résidentielle récente.

Les communes de Vailly-sur-Aisne et Braine présentent une part importante de personnes de plus de 75 ans (autour de 13% chacune alors que la moyenne est de 8% à l'échelle de la communauté) qui peut s'expliquer par la proximité des équipements et services nécessaires à cette catégorie de population (présence de maisons de retraite).

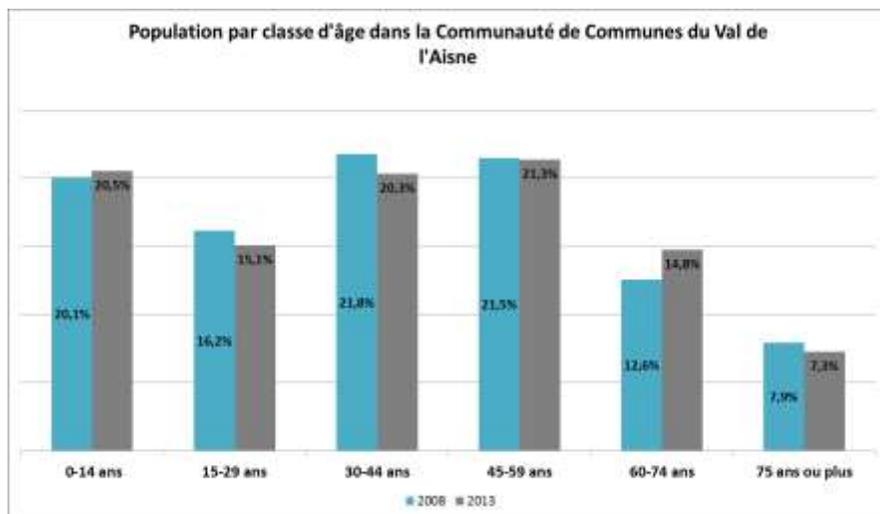


- *Le nombre de personnes âgées doublera à l'horizon du SCoT*

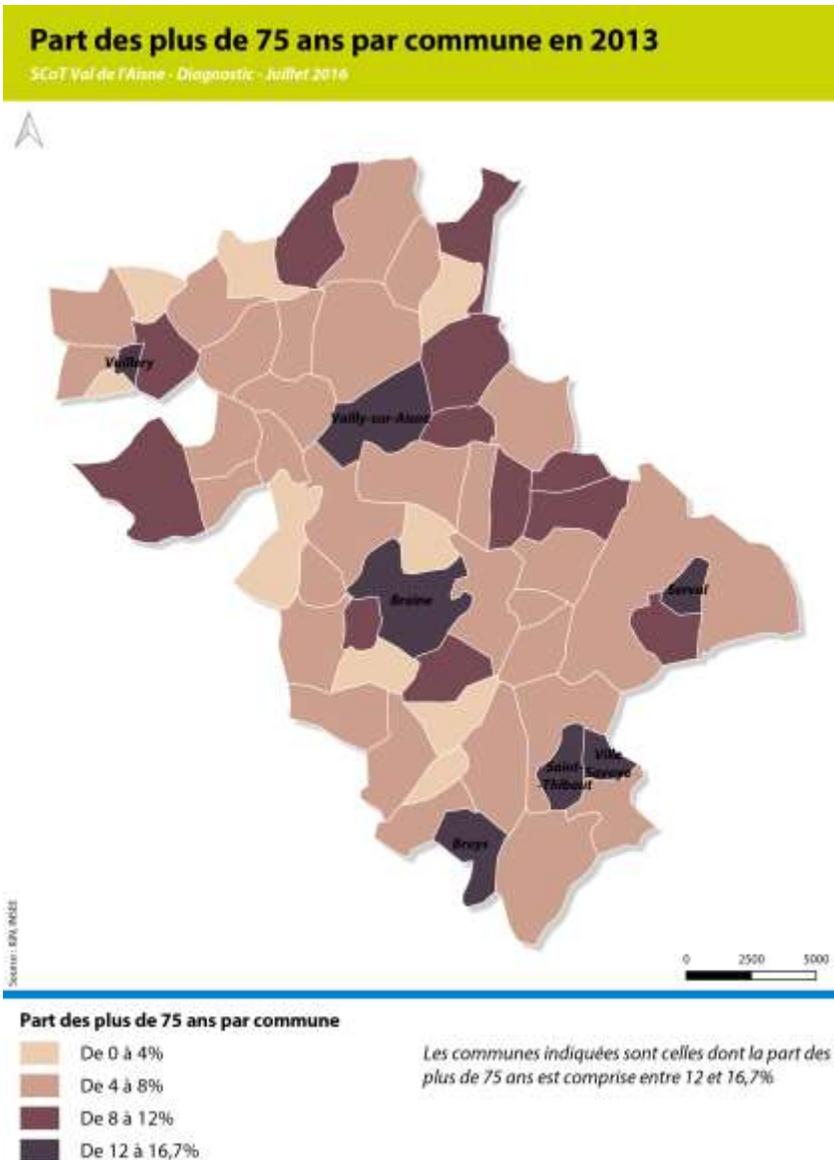
En 2005, l'INSEE prévoyait pour l'horizon 2030 un retranchement significatif des personnes de moins de 20 ans au niveau national, ce phénomène sera encore plus visible à l'échelle du département de l'Aisne.

La part des personnes de plus de 60 ans devrait très largement augmenter jusqu'en 2030 et plus largement jusqu'en 2040. Ce phénomène pose la question de l'adaptation de l'offre en logement à destination des personnes âgées.

La mutation structurelle de la démographie nationale, avec plus de 15% de la population ayant plus de 60 ans à l'horizon 2030, trouve écho sur le territoire du SCoT. Ainsi, le volume de population de plus de 60 ans devrait progresser de près de 45% depuis 1999. Selon ces estimations, les personnes âgées entre 60 et 74 ans représenteraient près de 4000 (+57%) personnes, celles de plus de 75 ans, plus de 5200 personnes (+15%).



Source : Insee RP 2013



L'anticipation de l'évolution de la structure par âge est essentielle pour envisager des actions en vue de freiner la tendance à la réduction de la part des jeunes. La jeunesse de la structure de la pyramide des âges indique en effet des besoins importants en décohabitation dans les années à venir.

Phénomène structurel, le vieillissement de la population se pose comme un enjeu majeur de développement dans les années à venir. La représentation croissante des plus de 60 ans, et plus particulièrement des personnes du 4^{ème} âge, pose la question de l'adaptation des logements et de l'offre en équipements et services adaptés (services médicaux, services d'aide au maintien à domicile...)

DES NOUVEAUX MODÈLES FAMILIAUX QUI DÉFINISSENT DES NOUVEAUX BESOINS

Avec 2,5 personnes en moyenne en 2013, la taille moyenne des ménages est plus élevée au sein du territoire du SCoT qu'au niveau du département (2,3 personnes). Cette composition résulte de l'importance du solde naturel et de la croissance de type périurbaine qui concerne essentiellement des ménages jeunes avec enfants.

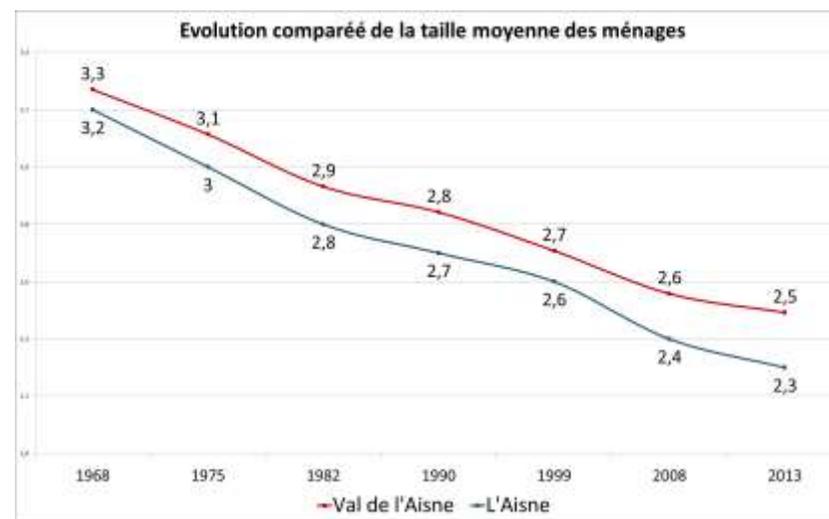
Un phénomène de desserrement des ménages est néanmoins constaté entre 2008 et 2013 avec plus de 400 ménages supplémentaires soit une croissance de 6% tandis que la population n'augmente que de 3%. La composition moyenne des ménages est en diminution (2,56 personnes par ménage en 2008 ; 2,48 en 2013).

Phénomène structurel constaté à l'échelle nationale, la réduction de la taille des ménages est néanmoins moins marquée sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle du département (2,4 personnes par ménages en 2008 et 2,3 en 2013 dans l'Aisne).

En 2013, 23% des ménages se composent d'une personne soit une augmentation d'un point par rapport à 2008 (22% en 2008). Cette part devrait continuer à progresser dans l'avenir du fait :

- d'un phénomène de décohabitation des ménages constaté entre 2008 et 2013 qui devrait s'amplifier dans les années à venir,
- de la tendance au vieillissement de la population,
- de l'évolution des structures familiales.

Toutefois, il est à noter qu'entre 2008 et 2013 le poids des familles monoparentales dans les ménages a fléchi de 2 points tandis que celui des ménages d'une personne a augmenté d'un point sur cette même période. Ce jeu statistique permet d'affirmer que le territoire du Val de l'Aisne, semble de moins en moins concerné par la monoparentalité.



Source : Insee RP 2013

L'anticipation sur les mutations de la structure démographique du Val de l'Aisne est primordiale pour répondre aux besoins de la population.

Le phénomène de desserrement des ménages devrait se poursuivre dans les années à venir, alimentant, même sans croissance exogène, les besoins en logements. Sur la période 2008-2013, il a fallu construire 35 logements par an pour conserver la population (soit le « point mort »).

L'EXIGENCE D'UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ÉQUILBRÉ À MAINTENIR

- Une situation de l'emploi plus favorable

En 2013, la situation de l'emploi au sein de la CCVA est meilleure qu'au niveau de la zone d'emploi de Soissons, malgré une hausse du nombre de demandeurs d'emplois entre 2008 et 2013 (314 chômeurs supplémentaires). Le taux de chômage enregistré ainsi une hausse, passant de 11% en 2008 à 13,8% en 2013.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Soissons est passé de 13,8% en 2008 à 16,6% en 2013 (source : Insee). Une décruce du taux de chômage est constatée en 2016 (12,3%).

- Les revenus : des disparités socio-spatiales

En 2012, le revenu médian par unité de consommation, de 19 037€, est supérieur à celui du département (17 766€). Dans la CCVA, 62,2% des ménages sont imposés, contre 57,5% dans le département.

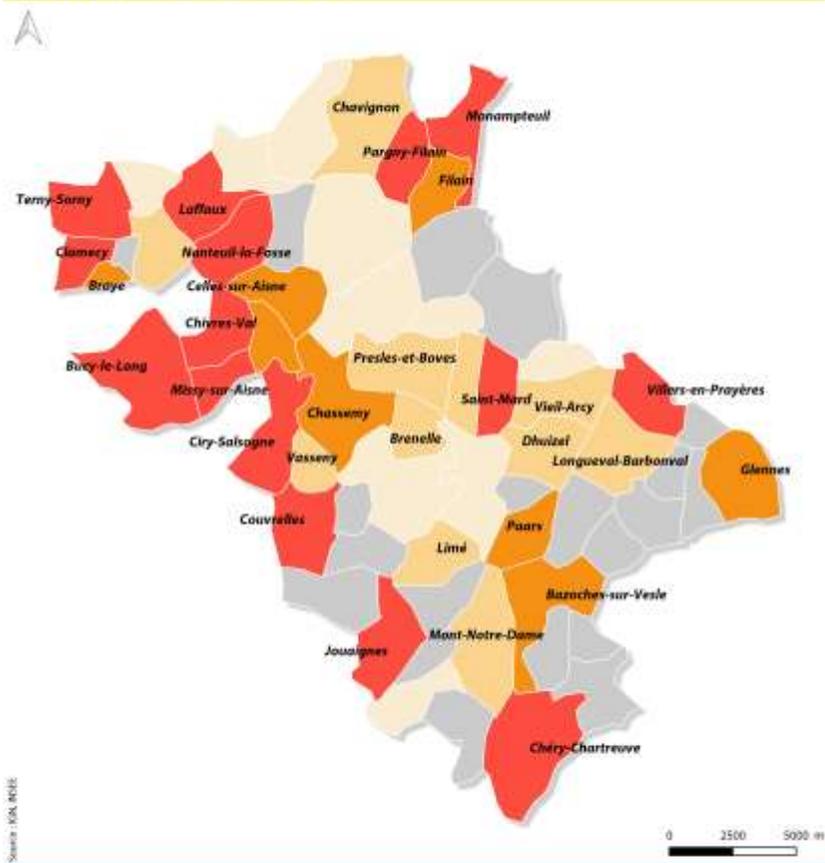
Des écarts sont toutefois sensibles entre zones rurales et bourgs dans lesquels se trouvent la majorité des ménages les moins favorisés, car concentrant l'essentiel des logements aidés et de l'offre locative du territoire du SCoT.

Le taux de pauvreté de l'ensemble du territoire est de 12,5%, contre 18,6% dans le département. Les 10% les plus riches ont des revenus annuels médians 3 fois supérieurs à ceux des 10% les plus pauvres. Les ménages les plus défavorisés sont ceux composés de personnes isolées ou de familles monoparentales. Parmi l'ensemble des revenus disponibles des ménages sur la CCVA, 5% proviennent de prestations sociales.

Plus d'un habitant sur dix se trouve dans une situation d'aide et d'assistance. Ces chiffres révèlent l'enjeu d'un projet de développement solidaire, intégrant les principes de droit à l'accès au logement, aux équipements publics et de loisirs, de culture et d'éducation, et aux équipements sanitaires et sociaux.

Revenu médian par unité de consommation par commune en 2012

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2014



Revenus médians par unité de consommation par commune



Les communes dont le nom apparaît sont celles dont le revenu médian est supérieur à celui du département (17 766€).

MIEUX SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES BESOINS EN LOGEMENTS

ADAPTER LE RYTHME DE PRODUCTION DE L'HABITAT AUX NOUVELLES CONDITIONS DU TERRITOIRE

- *Les tendances qui composent les besoins en résidences principales sur le territoire*

Le parc compte 9162 logements en 2013, soit une progression de 5,7 % entre 2008 et 2013 (+15,1% depuis 1999).

L'attractivité résidentielle du territoire opère essentiellement sur des ménages en provenance des agglomérations voisines, attirés par un cadre résidentiel « à la campagne » à proximité des pôles d'emplois, par des opportunités foncières et immobilières et des taux d'imposition relativement bas.

Depuis 2008, la croissance démographique est de 0,7% par an. En 2013 la CCVA ne compte que 650 résidents supplémentaires. Pourtant, sur la période, environ 413 logements neufs ont été construits. Ainsi, une large majorité des logements construits a uniquement permis de maintenir la population sur le territoire : c'est ce que l'on nomme le Point Mort de la construction.

Il se décompose de la manière suivante :

- **43 logements par an ont permis de répondre à la diminution de la taille moyenne des ménages** ; en d'autres termes, il y a de moins en moins de personnes par logement. Ce phénomène est lié au vieillissement de la population, aux décohabitations et aux séparations.

Sur le territoire, le desserrement est surtout le signe du vieillissement de la population, en lien avec l'arrivée de ménages retraités, parallèlement aux départs de familles avec enfants.

DESSERREMENT DES MENAGES (A)			
Taille moyenne des ménages 2008	Taille moyenne des ménages 2013	Rythme de desserrement annuel	Besoins annuels liés au desserrement
2,55	2,48	-0,6%	43
EVOLUTION DE LA VACANCE (B)			
Taux de vacance 2008	Taux de vacance 2013	Rythme d'évolution annuel de la vacance	Variation annuelle du nombre de logements vacants
6,0%	6,8%	3,8%	21
EVOLUTION DES RESIDENCES SECONDAIRES (C)			
Part des résidences secondaires 2008	Part des résidences secondaires 2013	Rythme d'évolution annuel des résidences secondaires	Variation annuelle du nombre de résidences secondaires
6,2%	5,2%	-2,6%	-13
RENOUVELLEMENT DU PARC (D)			
Nombre de logements construits par an entre 2008 et 2013	Variation annuelle du stock de logements	Taux de renouvellement 2008-2013	Besoins annuels liés au renouvellement du parc
83	99	-0,2%	-16
Point-Mort (A+B+C+D) = 35			



- **La vacance a augmenté de 21 logements par an** : il s'agit d'autant de logements qui n'accueillent plus de population résidente. En 2013, 625 logements étaient vacants soit 6,8% du parc de la CCVA (6% en 2008), marquant une hausse de 21% du parc de 2008, et de 31% par rapport à celui de 1999. Cette hausse du taux de vacance semble nécessaire pour faciliter les parcours résidentiels et la mobilité au sein du parc.
- **Le nombre de résidences secondaires a diminué de 13 unités par an** : cette baisse peut être liée à la transformation de résidences secondaires en résidences principales ou en logements vacants.

Le parc de résidences secondaires a diminué de 12% entre 2008 et 2013 et représente aujourd'hui seulement 5% du parc total de logements (contre 6% en 2008, 9% en 1999).

- **Le dernier poste du Point Mort est le renouvellement du parc.** Il correspond au solde entre les démolitions de logements et la création de logements dans du bâti existant. En l'occurrence, dans la CCVA, on est face à une absence de renouvellement, c'est-à-dire que les créations de logements dans le parc existant (par division de logement ou par changement de destination – commerce devenant logement par exemple) ont été supérieures aux démolitions. Ainsi, la création de 16 logements par an a permis de répondre aux besoins en logement et viennent en diminution du Point-Mort.

Ainsi, la création de 83 logements a permis de répondre aux besoins en logement et vient en diminution du Point-Mort.

Le marché immobilier s'inscrit aujourd'hui dans des dynamiques à caractère urbain et péri urbain. Le territoire de la CCVA connaît de profondes évolutions.

La pression immobilière a agi comme un facteur de la valorisation des biens dont témoigne la forte réduction des parcs de logements secondaires. Fortement sollicités entre 1990 et 1999, leur mobilisation semble encore possible mais dans une moindre mesure, encourageant fortement le recours à la construction neuve et/ ou aux logements vacants en agissant sur la réhabilitation.

	1999	2008	2013	Variation 2008-2013	Variation 1999-2013
Résidences principales	6767	7612	8063	5,9%	19,2%
Résidences secondaires	717	539	474	-12,1%	-33,9%
Logements vacants	478	518	625	20,6%	30,8%
Total des logements	7962	8669	9162	5,7%	15,1%

Source : INSEE RP 2013

Les mouvements endogènes au parc de résidences secondaires ont participé à la réponse aux besoins en logements car celui-ci a diminué de 65 unités qui sont aujourd'hui des résidences principales. Par contre, le parc vacant n'a pas contribué à la réponse aux besoins ce qui a conduit à une forte augmentation sur la période (+107 unités).



UN PARC MONOTYPÉ QUI PÉNALISE LA FLUIDITÉ RÉSIDENTIELLE

- Une sur-représentation du modèle de la maison individuelle en accession

93% des logements sont des maisons individuelles, les logements collectifs ne représentent que 7% du parc et se situent essentiellement au sein des deux principaux bourgs de la CCVA (Braine et Vailly-sur-Aisne).

L'accession à la propriété constitue le modèle dominant d'occupation, 76,7% des résidences principales sont occupées par des propriétaires. Toutefois, cette part a diminué de 0,7% entre 2008 et 2013 tandis que la part de l'offre locative a augmenté de 1,2%. La composition du parc n'est pas en adéquation avec les besoins mis en exergue (décohabitation, familles monoparentales, accueil des migrants résidentiels, offre adaptée aux ménages les plus modestes).

La répartition des statuts d'occupation marque un clivage entre zones rurales et bourgs : l'essentiel de l'offre locative étant concentrée sur Vailly-sur-Aisne, Braine et Bucy-le-Long, du fait notamment d'une part plus importante de logement de type collectif.

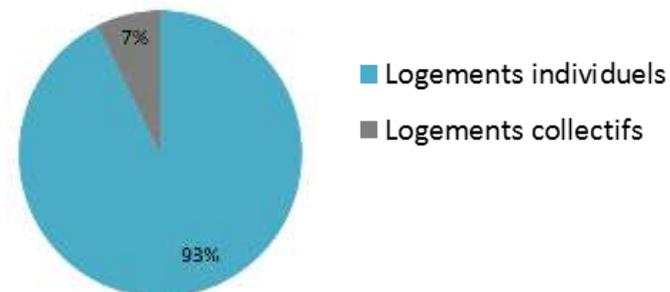
- Une offre locative sociale faible mais en progression

En 2013, la CCVA compte 1745 logements locatifs dont 76% appartiennent au secteur privé. En 2015, les logements sociaux représentent 5,5% du parc des résidences principales (444 logements), soit une progression de 0,5% par rapport à 1999 (338 logements).

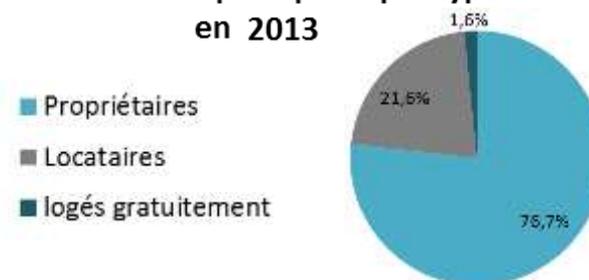
Une partie des locataires du parc privé pourrait prétendre au parc social. La persistance d'une demande à faible revenu pose la question de l'offre publique en matière d'habitat. L'existence d'un parc accessible à des ménages démunis ou démarrant leur parcours résidentiel est un élément essentiel de mixité sociale et de fidélisation des jeunes ménages au territoire.

En 2015, 44,4% de la demande a pu être satisfaite (la pression de la demande est de 2,3 en 2015).

Répartition des résidences principales par type de logements en 2013



Répartition des résidences principales par type d'occupation en 2013



Source : Insee RP 2013

Une inadéquation entre la taille des logements et celle des ménages

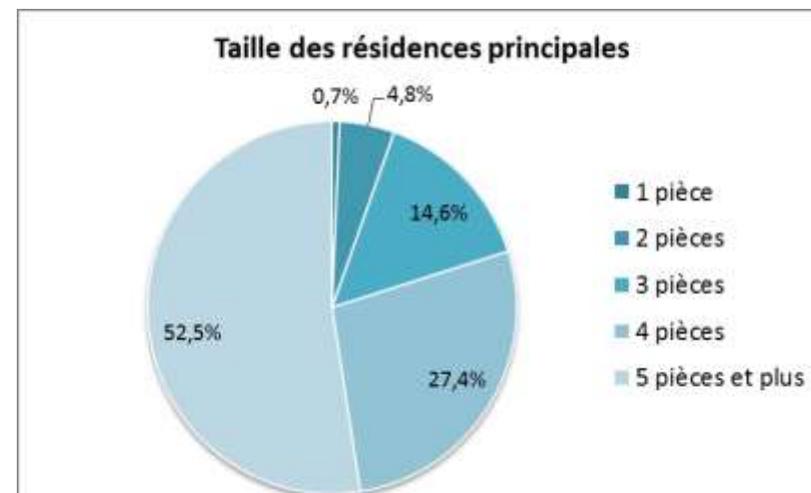
Les logements de petite taille sont très peu représentés et sont en recul sur le territoire. Ainsi, les logements d'une et deux pièces représentent 5,5% des résidences principales en 2013 (6% en 2008). Les logements de 5 pièces et plus sont majoritaires et leur nombre augmente (+ 9,8% entre 2008 et 2013).

Cette représentation est en inadéquation avec la structure de la population des ménages. En effet, les ménages composés d'une personne représentent 22,8% des ménages de la CCVA et, est en augmentation par rapport aux périodes intercensitaires précédentes.

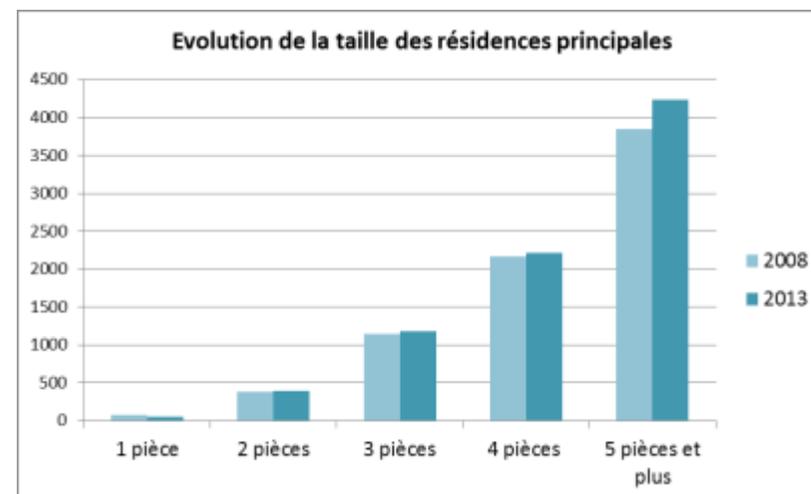
Par ailleurs, la dynamique de vieillissement de la population qui s'exerce sur le territoire suscite également de nouveaux besoins, au premier rang desquels, le caractère plus ou moins modulable des logements.

L'accession à la propriété en logement individuel constitue le modèle fortement dominant, confirmé par les données de la construction neuve. Cette tendance réduit considérablement la diversité de l'offre en matière d'habitat et exclue progressivement les publics les plus en difficulté du marché du logement tout en ne facilitant pas le maintien des jeunes sur le territoire.

Les caractéristiques socio-économiques et l'évolution de la structure des ménages nécessitent une adaptation de l'offre en logement, notamment par la mise à disposition de logements locatifs et de plus petite taille.



Source : Insee RP 2013



Source : Insee RP 2013



UN RALENTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION NEUVE

La réalisation des logements neufs a permis le maintien de la population par la satisfaction des besoins en desserrement et l'accueil de populations nouvelles en palliant à la diminution du potentiel de mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants et en renouvelant le parc de logements anciens ou défectueux.

Le volume de construction neuve a légèrement ralenti, après une période de forte progression. D'une moyenne de 88 logements/an entre 1999 et 2005, la production est passée à un volume d'environ 83 logements/an entre 2006 et 2013. Cependant, l'effort de réalisations neuves est encore insuffisant pour satisfaire les orientations définies dans le SCoT antérieur.

Entre 1999 et 2013, la construction se concentre très largement dans un quadrilatère de centralité, formé par les communes de Bucy-le-Long/Braine/Vailly-sur-Aisne et Ciry-Salsogne qui concentre 30% de la production de nouveaux logements. Les Septvallons, commune nouvelle formée par le regroupement de 7 communes, concentre également une construction importante (74 pour la période 1999-2013).

A partir de 1999, et de manière plus ponctuelle, émergent la partie Nord de la CCVA et quelques communes sous influence marnaise, témoignant ainsi du desserrement des grandes agglomérations extérieures et de l'impact de l'axe structurant RN 2 avec 3 échangeurs sur le territoire.

La construction neuve confirme le modèle de développement monotypé : 90% de ces logements sont de type individuel, 10% de type collectif. En effet, seules 11 communes ont produit des logements collectifs : Braine (15 unités), Brenelle (2), Bucy-le-Long (6), Chavignon (5), Jouaignes (2), Limé (6), Les Septvallons (2), Missy-sur-Aisne (3), Neuville-sur-Margival (3), Vailly-sur-Aisne (4) et Vaudesson (10). La commune centre de Braine joue pleinement son rôle d'accueil en favorisant la diversité de l'habitat.

Le prix médian de vente des maisons dans la CCVA a diminué de 0,8% en 5 ans (-2,8% en 1 an). Les prix oscillent dans une fourchette comprise entre 95 000 € et 145 000 €, le prix médian de vente étant de 127 000 €, soit environ 24 000 € de plus que la moyenne départementale.

Parmi les ventes de maisons effectuées entre le 01/04/2015 et le 31/03/2016, 58,8% concernent des maisons de plus de 5 pièces.

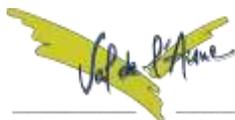
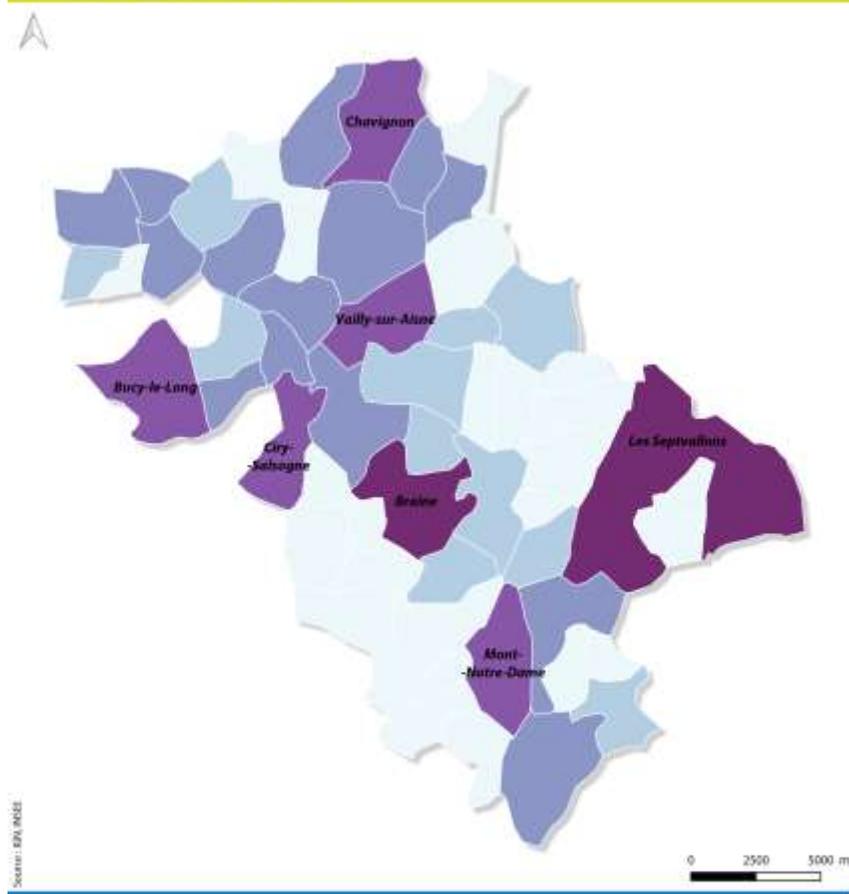
Les données de la construction neuve confirment le modèle de développement basé sur l'offre pavillonnaire.

Compte tenu de la faible marge de mobilisation des parcs vacants et secondaires, la construction neuve constitue aujourd'hui le principal levier de développement résidentiel du territoire.

L'augmentation de la vacance doit toutefois permettre d'envisager une reconquête de ce parc.

Nombre de constructions par commune entre 2006 et 2013

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



BESOINS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Afin de guider la CCVA dans l'élaboration de son projet, différents scénarii ont été proposés. En tant qu'outils d'aide à la décision, ils permettent de trouver les réponses aux interrogations suivantes : combien d'habitants à l'horizon 2040 ? Combien de logements nécessaires pour les accueillir ?

CALCUL DU POINT MORT

La diminution de la taille des ménages (décohabitation des jeunes, séparations, vieillissement de la population, etc.), le renouvellement du parc de logements (changements de destination) et la variation de la vacance induisent des besoins en constructions neuves sans pour autant augmenter la population.

L'estimation des besoins en logements neufs nécessaires au maintien de la population actuelle à l'horizon 2040, dit le « point mort », est réalisée à partir d'hypothèses relatives aux différents phénomènes suivants, qui contribuent à la consommation de nouveaux logements mis sur le marché :

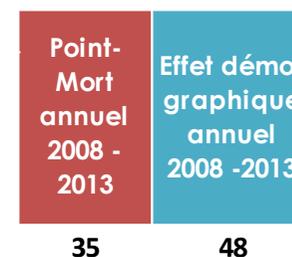
- Le renouvellement du parc : parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux). A l'inverse, des locaux d'activités peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc peut être évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période.
- Le desserrement des ménages : à l'échelle de la CCVA comme à l'échelle nationale, le nombre moyen de personnes par ménages est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux (augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, de vieillissement de la population...).

- La variation du parc de logements vacants, du parc de résidences secondaires et de logements occasionnels : l'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et proposer aux habitants un véritable parcours résidentiel. Un taux inférieur à 5% signifie que le marché est tendu.

Point mort 2008-2013

DESSERREMENT DES MENAGES				EVOLUTION DE LA VACANCE			
Taille moyenne des ménages 2008	Taille moyenne des ménages 2013	Rythme de desserrement annuel	Besoins annuels liés au desserrement	Taux de vacance 2008	Taux de vacance 2013	Rythme d'évolution annuel de la vacance	Variation annuelle du nombre de logements vacants
2,55	2,48	-0,6%	43	6,0%	6,8%	3,8%	21

EVOLUTION DES RESIDENCES SECONDAIRES				RENOUVELLEMENT DU PARC			
Part des résidences secondaires 2008	Part des résidences secondaires 2013	Rythme d'évolution annuel des résidences secondaires	Variation annuelle du nombre de résidences secondaires	Nombre de logements construits par an entre 2008 et 2013	Variation annuelle du stock de logements	Besoins annuels liés au renouvellement du parc	Taux de renouvellement 2008-2013
6,2%	5,2%	-2,6%	-13	83	99	-16	-0,2%



Pour la période 2008-2013, la construction de 35 logements par an a permis le maintien de la population, celle de 48 logements par an a permis l'accueil de nouveaux habitants.

DECLINAISON DES SCENARI DE DEVELOPPEMENT

Chaque scénario prévoit la construction de logements supplémentaires nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants estimés.

▪ Scénario 1 « au fil de l'eau »

A l'horizon du SCoT (2040), les tendances observées sont identiques à celles de la période 2008-2013 en suivant les hypothèses ci-dessous :

L'évolution de la taille des ménages :

La diminution de la taille moyenne des ménages est un phénomène inéluctable, en lien notamment avec le vieillissement de la population et les évolutions sociétales. L'hypothèse formulée ici est que La CCVA connaîtra un ralentissement de la diminution de la taille de ses ménages sur un rythme de -0,4% par an. En 2040, la taille des ménages serait donc de 2,23.

Le renouvellement du parc :

L'hypothèse retenue est le maintien du taux de renouvellement du parc à -0,17%.

Les logements vacants :

Entre 2008 et 2013, le parc de logements vacants a augmenté de 3,8% par an, le taux de vacance s'élève ainsi à 6,8% en 2013. L'hypothèse retenue pour ce premier scénario est la poursuite de l'augmentation de la vacance, sur le même rythme que celui observé entre 2008 et 2013, le taux de vacance est ainsi estimé à 14,6% en 2040.

En général, afin de permettre la fluidité des parcours résidentiels, on estime que le taux de vacance doit idéalement se situer entre 5% et 7%.

Les logements secondaires et occasionnels :

Entre 2008 et 2013, le parc de résidences secondaires a diminué de 2,6% par an, représentant ainsi à 5,2% du parc en 2013. L'hypothèse retenue pour ce premier scénario est la poursuite de cette diminution, sur le même rythme. En 2040, la part des résidences secondaires sur l'ensemble du parc est estimée à 1,9% en 2040.

La construction de logements

Ce scénario suit la construction annuelle passée, soit 83 logements par an entre 2013 et 2040.

→ Pour ce scénario, la poursuite des tendances passées en termes de construction de logements, d'évolution du parc de résidences principales et de la vacance ne permet pas à la population d'augmenter sur le même rythme que pour la même période de référence (2008-2013). Ainsi, la population augmente de 0,3% par an entre 2013 et 2040 (0,6% par an entre 2008 et 2013). **En 2040, la CCVA comptera 22 373 habitants.**

Parmi les 83 logements construits par an, 50 vont permettre le maintien de la population et 33 l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.

Ce scénario implique un manque d'intervention sur le parc existant, menant à une vacance particulièrement élevée en 2040 (14,6%). Cette politique aura des conséquences sur l'attractivité du territoire, en effet, alors que le solde naturel annuel est identique à celui observé entre 2008 et 2013, le solde migratoire, quant à lui, devient négatif.

	SCENARIO 1		
	2013	évolution annuelle	2040
Population	20 363	0,3%	22 373
% de la population hors ménage	1,8%		1,8%
Population des ménages	20 006	0,3%	21 978
<i>Solde naturel</i>		0,5%	
<i>Solde migratoire</i>		-0,1%	
Taille moyenne des ménages	2,48	-0,4%	2,23
Logements	9 162		11 829
Résidences principales	8 063	0,8%	9 870
Résidences secondaires	474	-2,6%	236
<i>% rés. secondaires</i>	5,2%		2,0%
Logements vacants	625	3,8%	1 722
<i>% lgts. vacants</i>	6,8%		14,6%
Taux de renouvellement		-0,17%	
	total	par an	/ an / 1000 hts
<i>Construction 2013-2040</i>	2 234	83	3,9
<i>Estimation livraisons 2012-2015</i>	194	49	2,3
Point Mort 2013-2040	1 348	50	2,4
Desserrement	922	34	1,6
Renouvellement	-432	-16	-0,8
Evolution des LV	1 097	41	1,9
Evolution des RS	-238	-9	-0,4
Effet démographique	886	33	1,6



▪ **Scénario 2 – Une construction mesurée**

Le second scénario suit plusieurs hypothèses :

L'évolution de la taille des ménages :

La diminution de la taille moyenne des ménages est un phénomène inéluctable, en lien notamment avec le vieillissement de la population et les évolutions sociétales. L'hypothèse formulée ici est que la CCVA connaîtra un ralentissement de la diminution de la taille de ses ménages sur un rythme de -0,4% par an. En 2040, la taille des ménages serait donc de 2,23.

Le renouvellement du parc :

L'hypothèse retenue est un taux de renouvellement du parc faible mais positif, contrairement aux tendances passées. Le taux de renouvellement annuel passe ainsi à 0,01%.

Les logements vacants :

En 2013, le taux de vacance du parc communal est de 6,8%. En général, afin de permettre la fluidité des parcours résidentiels, on estime que le taux de vacance doit idéalement se situer entre 5% et 7%. L'hypothèse retenue pour ce scénario est une stabilisation du taux de vacance.

Les logements secondaires et occasionnels :

Les logements secondaires et occasionnels représentent 5,2% du parc en 2013, l'hypothèse retenue est la stabilisation du taux de logements occasionnels et de résidences secondaires.

Construction de logements :

Ce scénario augmente légèrement le rythme de construction par rapport à la décennie précédente, soit 90 logements par an entre 2013 et 2040.

→ La construction supérieure à celle du scénario 1 est couplée à une intervention de la collectivité sur le parc existant plus importante (avec un renouvellement positif et une stabilisation de la vacance).

En 2040, la CCVA comptera 23 094 habitants, soit une hausse annuelle de la population de 0,5%. Entre 2013 et 2040, la CCVA devra construire 90 logements par an. Parmi les 90 logements à construire par an, 45 vont permettre le maintien de la population, et 45 l'accueil de nouvelles populations.

Avec une intervention plus importante dans le parc privé, le territoire est plus attractif, et le solde migratoire se rapproche de l'équilibre.

	SCENARIO 2		
	2013	évolution annuelle	2040
Population	20 363	0,5%	23 094
% de la population hors ménage	1,8%		1,8%
Population des ménages	20 006	0,5%	22 696
<i>Solde naturel</i>		0,5%	
<i>Solde migratoire</i>		0,0%	
Taille moyenne des ménages	2,48	-0,4%	2,23
Logements	9 162		11 564
Résidences principales	8 063	0,9%	10 193
Résidences secondaires	474	0,9%	596
<i>% rés. secondaires</i>	5,2%		5,2%
Logements vacants	625	0,8%	775
<i>% lgts. vacants</i>	6,8%		6,7%
Taux de renouvellement		0,01%	
<i>Construction 2013-2040</i>	2 426	90	4,2
<i>Estimation livraisons 2012-2015</i>	194	49	2,3
Point Mort 2013-2040	1 218	45	2,1
Desserrement	922	34	1,6
Renouvellement	25	1	0,0
Evolution des LV	150	6	0,3
Evolution des RS	122	5	0,2
Effet démographique	1 208	45	2,1

▪ **Scénario 3 – Une politique plus volontariste pour un territoire attractif**

Le troisième scénario suit plusieurs hypothèses :



L'évolution de la taille des ménages :

La diminution de la taille moyenne des ménages est un phénomène inéluctable, en lien notamment avec le vieillissement de la population et les évolutions sociétales. Avec une intervention sur le parc et une construction plus importante, l'hypothèse formulée ici est que le territoire devrait accueillir plus de familles, le ralentissement de la baisse de la taille des ménages sera alors un peu plus élevé que pour les autres scénarios, soit -0,3% par an. En 2040, la taille moyenne des ménages est ainsi estimée à 2,29.

Le renouvellement du parc :

L'hypothèse retenue est un taux de renouvellement du parc faible mais positif, contrairement aux tendances passées. Le taux de renouvellement annuel passe ainsi à 0,01%.

Les logements vacants :

En 2013, le taux de vacance du parc communal est de 6,8%. En général, afin de permettre la fluidité des parcours résidentiels, on estime que le taux de vacance doit idéalement se situer entre 5% et 7%. L'hypothèse retenue pour ce scénario est une stabilisation du taux de vacance.

Les logements secondaires et occasionnels :

Les logements secondaires et occasionnels représentent 5,2% du parc en 2013, l'hypothèse retenue est la stabilisation du taux de logements occasionnels et de résidences secondaires.

Construction de logements :

Ce scénario implique une politique de construction plus volontariste, avec 110 logements par an entre 2013 et 2040.

→ Ce scénario implique une intervention importante sur le parc existant et une hausse de la construction. Parmi les 110 logements construits chaque année, 39 permettront le maintien de la population, 72 assureront l'accueil de nouveaux habitants.

En 2040, la CCVA comptera 24 857 habitants, soit une hausse annuelle de la population de 0,7%.

Ce scénario permet d'augmenter la croissance démographique et de rendre le territoire attractif, avec un solde migratoire de 0,3% par an.

	SCENARIO 3		
	2013	évolution annuelle	2040
Population	20 363	0,7%	24 857
% de la population hors ménage	1,8%		1,8%
Population des ménages	20 006	0,7%	24 428
<i>Solde naturel</i>		0,5%	
<i>Solde migratoire</i>		0,3%	
Taille moyenne des ménages	2,48	-0,3%	2,29
Logements	9 162		12 116
Résidences principales	8 063	1,0%	10 678
Résidences secondaires	474	1,0%	620
<i>% rés. secondaires</i>	5,2%		5,1%
Logements vacants	625	1,0%	818
<i>% lgts. vacants</i>	6,8%		6,8%
Taux de renouvellement		0,01%	
	total	par an	/ an / 1000 hts
<i>Construction 2013-2040</i>	2 978	110	5,0
<i>Estimation livraisons 2012-2015</i>	194	49	2,2
Point Mort 2013-2040	1 045	39	1,7
Desserrement	681	25	1,1
Renouvellement	25	1	0,0
Evolution des LV	193	7	0,3
Evolution des RS	146	5	0,2
Effet démographique	1 933	72	3,2



UN TERRITOIRE À LA RECHERCHE DE SA CENTRALITÉ



LE VAL DE L' AISNE, UN TERRITOIRE RURAL SOUS L' INFLUENCE DE POLES URBAINS EXTERIEURS

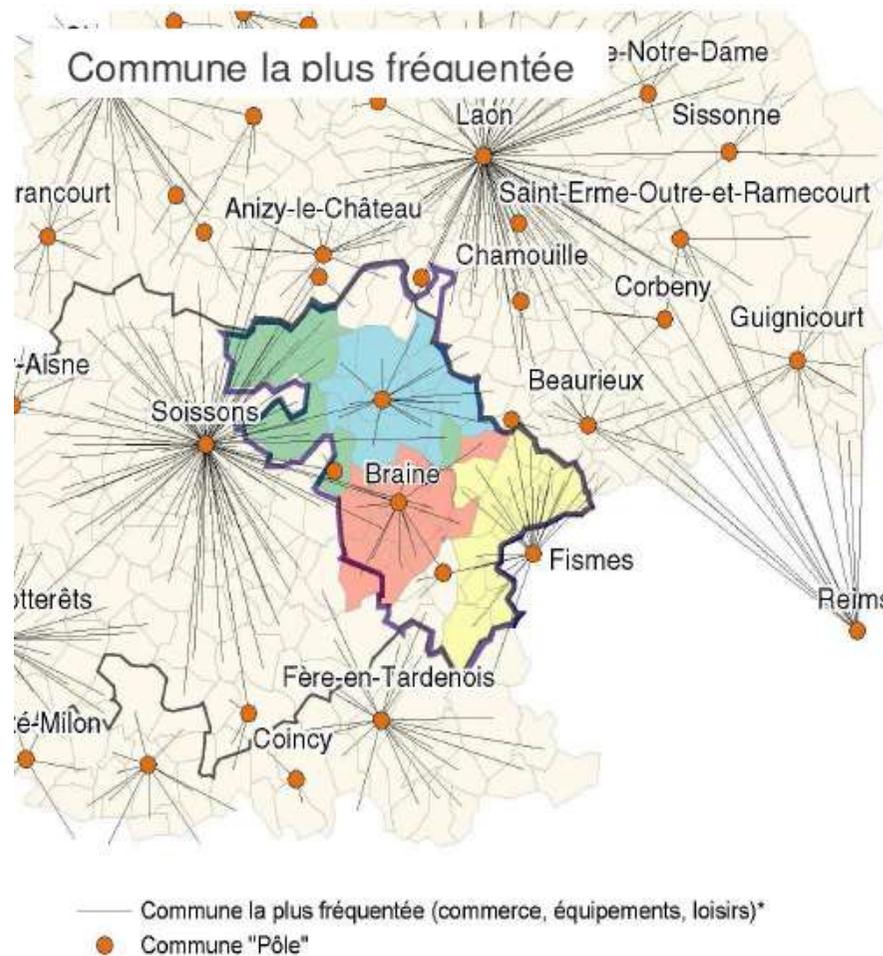
INTÉGRATION DU VAL DE L' AISNE AUX INFLUENCES DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Les pôles de Soissons et de Fismes s' imposent comme les éléments polarisants en termes d' équipements et services. Ce sont également les principaux pôles d' emplois. Cumulant ainsi différentes fonctions, ils acquièrent naturellement le rôle de pôles de référence à l' égard des habitants de la CCVA.

Le rôle de Laon apparaît marginal, si l' on excepte les services de type administratif : la ville ne semble polariser que les communes de l' extrême Nord du territoire.

L' agglomération de Reims, bien que plus éloignée, propose une gamme d' équipements et services supérieurs, tels l' université, le CHU, ou encore les équipements culturels d' envergure (théâtres, salles de concert...). Si elle n' est pas fréquentée pour les besoins du quotidien, elle demeure la référence en tant qu' unité urbaine d' importance, concentrant une gamme complète d' équipements.

Le Val de l' Aisne ne peut être considéré comme autonome tant l' influence des pôles urbains voisins pénètre le territoire. Les communes de la CCVA, essentiellement rurales, sont en effet fortement dépendantes des spécificités urbaines offertes par des villes telles Soissons ou Fismes.



*Les déplacements à titre professionnel ne sont pas à prendre en compte comme motif de la fréquentation

Source : INSEE, Inventaire communal 1998 ; Cartographie Etheis Conseil ; Décembre 2004

LA HIÉRARCHISATION INTERNE DU TERRITOIRE

Du fait de leur poids démographique et de leur niveau d'équipements, les communes de Vailly-sur-Aisne et de Braine s'imposent comme des relais de Soissons à l'échelle de la CCVA (supermarchés, collèges, maisons de retraite...) et permettent de limiter l'évasion commerciale en direction de Soissons pour ce qui relève des besoins ordinaires.

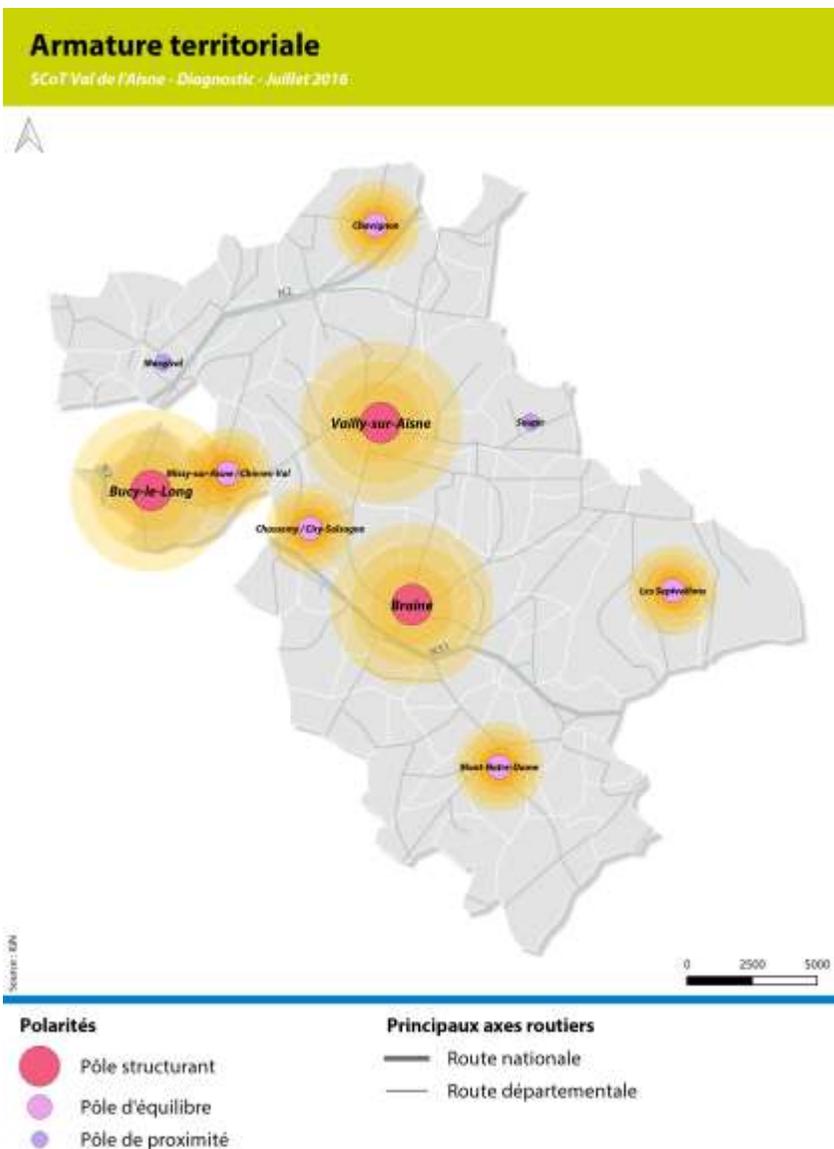
Bien que la commune de Bucy-le-Long ne propose qu'une offre limitée d'équipements et services en raison de sa proximité immédiate de Soissons, elle constitue tout de même une polarité structurante à l'échelle du Val de l'Aisne en participant notamment à l'organisation interne des flux de mobilité pendulaire.

En sus de ces trois polarités structurantes, un réseau de pôles d'équilibre a été identifié dans la mesure où leur niveau en équipements, commerces et services de proximité permet de garantir aux communes les plus rurales une offre « relais » pour les besoins quotidiens (Chavignon, Mont-Notre-Dame, Les Septvallons, Chassemy, Ciry-Salsogne, Missy-sur-Aisne et Chivres-Val).

Par ailleurs, la plus grande majorité des communes identifiées témoigne également d'une certaine attractivité et ce, tant d'un point de vue démographique que du rythme de constructions neuves. Le maintien et le développement des relais de service est donc un enjeu important dans la mesure où ils garantissent un accès à certains équipements pour les personnes peu mobiles, participant ainsi à l'attractivité résidentielle des petites communes rurales.

La répartition interne des équipements, commerces et services du SCoT met en évidence trois sous territoires au fonctionnement distinct :

- **Le cœur du Val de l'Aisne**, organisés autour de Vailly-sur-Aisne et Braine,
- **La frange soissonnaise**, presque entièrement tournée vers l'agglomération de Soissons pour la fréquentation de ses équipements
- **La frange marnaise** qui englobe les communes du Sud Est du territoire, porteuses d'une attractivité soutenue
- **La frange Nord autour de l'axe de la RN 2.**



UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS GLOBALEMENT SATISFAISANTE

D'une manière générale, la CCVA dispose d'un niveau d'équipements globalement satisfaisant pour un territoire rural, même si celui-ci s'est plutôt dégradé depuis 2008.

Les communes de Vailly-sur-Aisne, Braine et Bucy-le-Long concentrent la majorité des équipements du territoire et la plupart des équipements intermédiaires et supérieurs, tandis que les autres communes comptent principalement des équipements dits de proximité.

Le diagnostic des équipements thème par thème a pour objectif de recenser les besoins éventuels à court et moyen terme, et de mettre l'accent sur les domaines à développer à la vue des perspectives démographiques.

Les équipements et services, publics ou privés, sont recensés chaque année dans la Base Permanente des Équipements (BPE) par l'Insee. En 2008, ils ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence conjointe sur le territoire communal. Elles traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population.

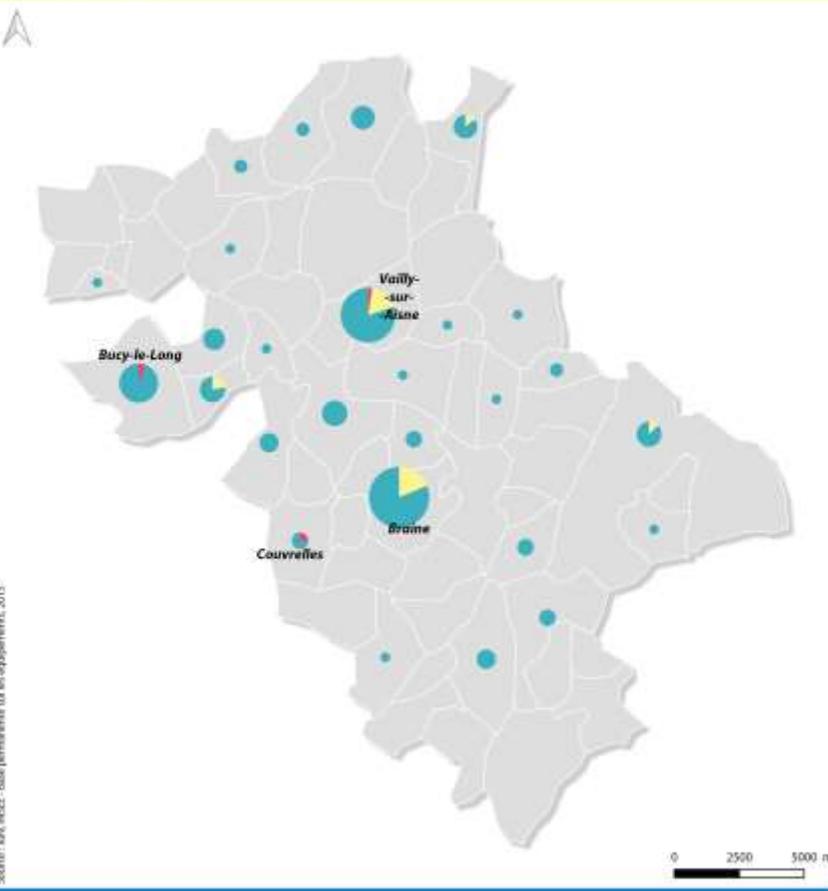
La **gamme de proximité** rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries.

La **gamme supérieure** regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux.

Enfin, à mi-chemin, la **gamme intermédiaire** rassemble des services comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Nombre d'équipements par commune

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2018



Part des équipements par importance

- Équipements de proximité
- Équipements intermédiaires
- Équipements supérieurs

Nombre d'équipements par commune

-  40
-  15
-  5

ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA JEUNESSE

Depuis plus de 10 ans, à travers notamment la mise en place d'un Projet Educatif Local (PEL), la CCVA s'interroge sur l'éducation globale et partagée des enfants résidant sur son territoire. Dotée de la compétence petite enfance, enfance, jeunesse et culture, elle mène de nombreuses actions en faveur du maintien des équipements scolaires et du développement de l'accueil de la jeunesse en temps scolaire et périscolaire.

▪ *L'accueil des tout-petits*

En 2016, le territoire du SCoT compte une structure multi-accueil (ouverte en 2014) sur 2 sites à Braine et Bucy-le-Long, d'une capacité d'accueil de 20 enfants chacun. Le multi-accueil assure également l'accueil des enfants de 3 à 5 ans en périscolaire (mercredi et vacances scolaires). L'offre collective pour la petite enfance est complétée par un réseau important d'assistantes maternelles (232 en 2014) qui ont la possibilité de participer aux activités proposées par le Relais d'Assistantes Maternelles « la Marotte ».

▪ *Les équipements scolaires*

En 2014, la CCVA compte 22 écoles primaires, maternelles ou élémentaires (dont 1 école privée) réparties sur 19 communes du territoire et accueillant 1 569 élèves.

Types d'établissement	Localisation
Ecole primaire (7)	Chavignon, Condé-sur-Aisne, Missy-sur-Aisne, Chivres-Val, Mont-Notre-Dame, Les Septvallons, Vailly-sur-Aisne
Ecole élémentaire (9)	Bucy-le-Long, Vasseny, Chassemy, Presles-et-Boves, Cys-la-Commune, Paars, Bazoches-sur-Vesle, Braine, Soupir
Ecole maternelle (6)	Vailly-sur-Aisne, Bucy-le-Long, Ciry-Salsogne, Courcelles-sur-Vesle, Chavonne, Braine
dont Ecole privée	Braine

Certains élèves fréquentent des établissements extérieurs au territoire dans les communes d'Anizy-le-Château, Crouy, Urcel, Sermoise et Bourg-et-Comin. Les 22 écoles du territoire fonctionnent de manière hétérogène avec des écoles communales, des regroupements scolaires et des syndicats. Malgré ce maillage d'établissements sur le territoire, une partie des enfants est scolarisée dans le département limitrophe ou à l'extérieur du territoire.

Les effectifs d'élèves scolarisés ont augmenté entre 2012 et 2015 à l'échelle du territoire aussi bien en école maternelle (+2%) qu'élémentaire (+8%). Cette hausse n'est toutefois pas uniforme : certaines communes comptent jusqu'à plus de moitié moins d'élèves en maternelle ou à l'école élémentaire (Vauxtin et Cerseuil par exemple) alors que d'autres ont vu le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école multiplié par quatre ou plus (Vauxcéré et Villesavoie par exemple).

Le territoire compte également deux collèges, le collège Alan Seeger à Vailly-sur-Aisne et le collège Pierre et Marie Curie à Braine, qui accueillent 623 élèves en 2014. La même année 368 élèves résidant dans le territoire fréquentent 4 collèges extérieurs à la CCVA dont ceux d'Anizy-le-Château, Fismes et Villeneuve-Saint-Germain.

La présence de deux établissements sur le territoire permet de limiter les déplacements des écoliers. Leur accessibilité est globalement bonne même si les élèves de quelques communes, situées au Sud Est du territoire notamment, doivent parcourir entre 13 et 20 km pour s'y rendre.

Le lycée le plus proche se situe à Soissons, occasionnant des déplacements importants, la distance étant supérieure à 20 km pour plus de la moitié des communes du Val de l'Aisne. Le territoire compte par ailleurs un lycée professionnel privé d'hôtellerie à destination des jeunes filles à Couvrelles. Les adolescents de la frange marnaise fréquentent pour un grand nombre les lycées de Reims accessibles en TER via la gare de Fismes. Ceux du secteur Ailette peuvent se rendre aux lycées de Laon en car scolaire.

▪ *Les structures dédiées aux loisirs et aux périscolaires*

Depuis 2004, la communauté de communes mène à bien tous les 4 ans un Projet Educatif Local (PEL) qui a pour objectif d'impulser un projet de développement durable, de fixer des objectifs à atteindre, les stratégies et les moyens à mettre œuvre et à piloter des actions à destination de la jeunesse. En 2014, les objectifs du PEL ont été redéfinis selon 5 axes :

- Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre d'activités éducatives et de loisirs
- Accentuer le travail autour des temps scolaires et périscolaires
- Renforcer le travail autour du public adolescent
- Maintenir la dynamique engagée en matière de petite enfance et mettre en œuvre des actions communes suivant les besoins recensés
- Coordonner et structurer la politique enfance jeunesse sur le territoire

Depuis 2005, la communauté de communes développe aussi auprès des enfants un Projet culturel alliant pratique et diffusion des arts. La thématique abordée change chaque année (théâtre, musique, cirque, vidéo...). Les enfants peuvent ainsi participer sur une année à cette activité qui se veut transversale, à la fois en temps scolaire et périscolaire.

▪ *Les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)*

7 communes disposent d'un accueil de loisirs périscolaires et 9 d'un accueil de loisirs extra-scolaires. Ceux-ci sont gérés directement par la commune, des associations locales ou encore un prestataire extérieur au territoire. Cette offre est répartie dans les principaux pôles de la CCVA avec au moins un accueil dans neuf des douze principaux bourgs (sauf Margival et Chassemy).

▪ *Les associations*

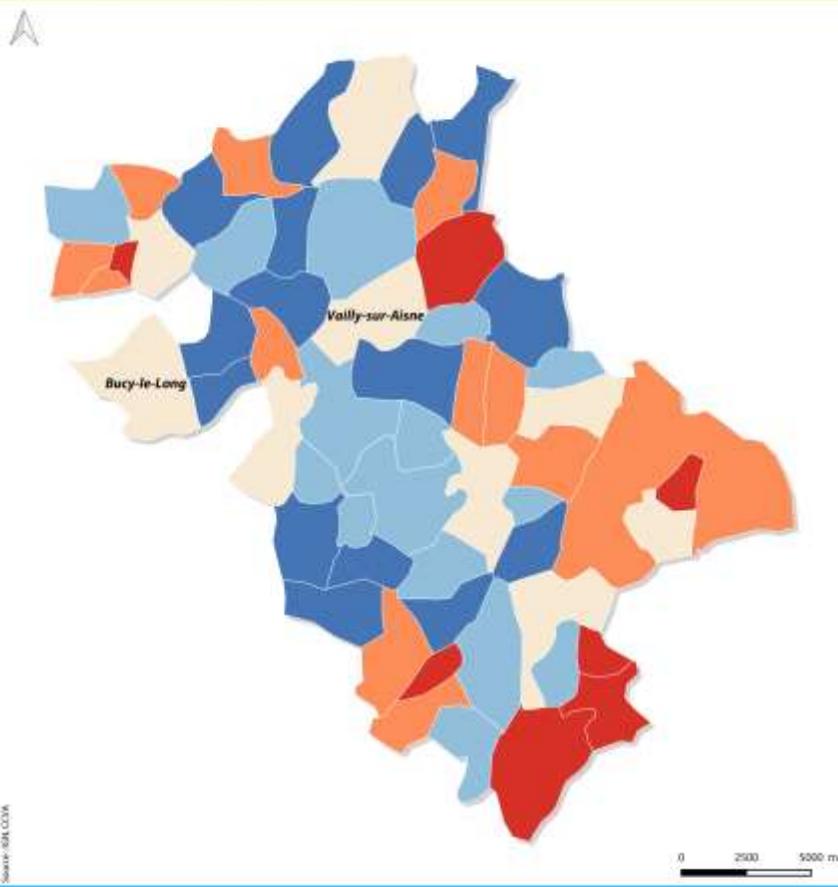
La CCVA compte un tissu associatif très riche qui se compose d'environ 70 associations. Celles-ci peuvent intervenir uniquement sur le territoire ou sur tout le département comme la Ligue de l'enseignement, le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural ou encore la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

Confortant une forte volonté d'offrir à la jeunesse des équipements et animations de qualité, le territoire a connu plusieurs regroupements de classes. Ces regroupements permettent de supprimer des conditions d'accueil, de transport et d'enseignement qui ne répondent plus à un niveau optimum.

Toutefois, au regard des ambitions de développement des territoires limitrophes de Soissons et de Reims, et de celles du territoire du SCoT lui-même, l'offre, notamment scolaire, pourrait être amenée à se renforcer pour être en adéquation avec la nouvelle démographie.

Évolution du nombre d'enfants scolarisés en maternelle

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



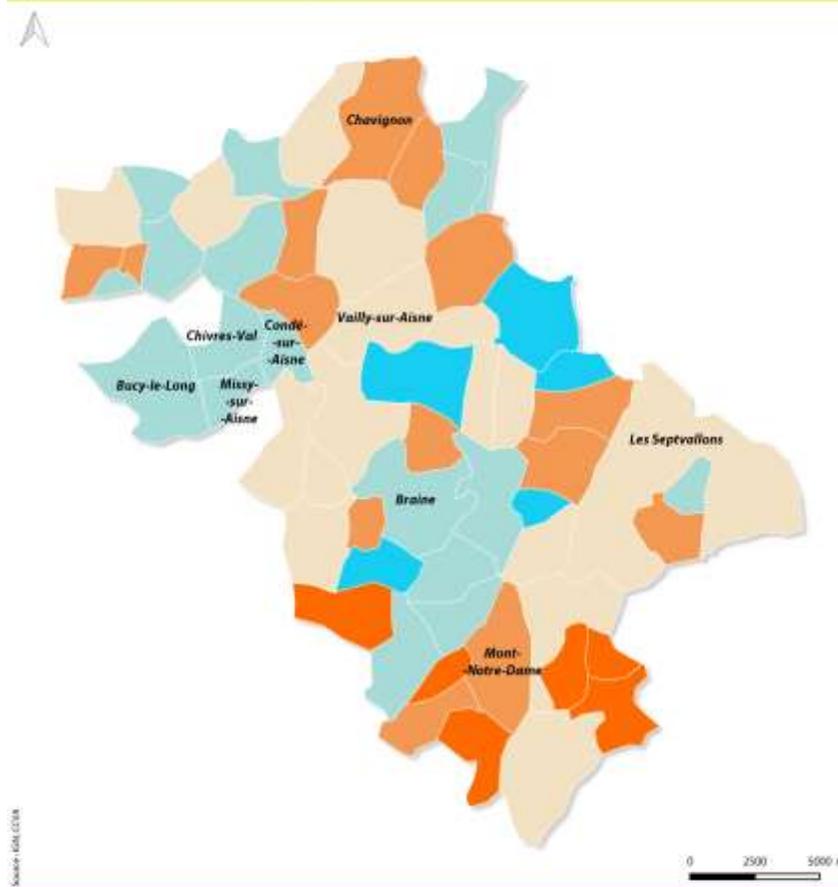
Évolution du nombre d'enfants scolarisés en maternelle entre 2012 et 2015

- Moins de -25%
- De -25 à 0%
- De 0 à 25%
- De 25 à 100%
- 100% et plus

Les communes indiquées sont celles disposant d'une école maternelle sur leur territoire

Évolution du nombre d'enfants scolarisés en primaire

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2016



Évolution du nombre d'enfants scolarisés en primaire entre 2012 et 2015

- De -50 à -25%
- De -25 à 0%
- De 0 à 25%
- De 25 à 100%
- Plus de 100%

Les communes indiquées sont celles disposant d'une école primaire sur leur territoire

ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

▪ L'offre de soins

Vailly-sur-Aisne, Braine et Bucy-le-Long regroupent l'essentiel de l'offre médicale : médecins généralistes, dentistes, pharmaciens, infirmiers et kinésithérapeutes. Des généralistes exercent également à Villiers-en-Prayères et Chivres-Val, et des infirmiers sont installés à Chassemy, Mont-Notre-Dame et Monampteuil. L'offre est donc mieux répartie qu'en 2008. Elle reste toutefois insuffisante avec 1 médecin généraliste pour 1 566 habitants et inférieure à la moyenne nationale (1 pour 1 191 habitants). Les habitants du Val de l'Aisne fréquentent par ailleurs une offre médicale extérieure au territoire mais limitrophe (Fismes, Urcel, Anizy-Pinon et Soissons-Crouy).

L'aire d'attractivité des hôpitaux de Soissons et de Laon englobe une large partie du territoire de la CCVA (chirurgie, obstétrique, rhumatologie, allergologie), le CHU de Reims exerce son attractivité sur les communes périphériques au département de la Marne.

Un centre de postcure destiné aux ex-toxicomanes est ouvert à Bucy-le-Long.

Au regard de cette répartition, l'offre médicale est quasi absente au sein des communes rurales.

▪ Les outils en faveur de l'action sociale pour les personnes âgées

Le siège du CLIC « le Cèdre Bleu », à Vailly-sur-Aisne propose un service de renseignements pour les personnes âgées, assuré par une équipe de travailleurs sociaux.

L'ensemble des services de maintien à domicile (portage de repas, aides ménagères...) est assuré par l'AMSAM (Association Médico-Sociale Anne Morgan), avec les financements du Conseil départemental et une participation des communes.

3 maisons de retraites sont présentes sur le territoire à Braine et à Vailly-sur-Aisne pour un total de 141 places. Suite à la fermeture d'un établissement à Longueval-Barbonval, le territoire perd 55 places alors que la population vieillit.

▪ Les outils en faveur de l'action sociale pour les personnes handicapées

Le territoire compte un Service d'Accompagnement de jour à Vailly-sur-Aisne à destination des adultes handicapés.

▪ Les outils en faveur de l'action sociale pour les familles en difficulté

L'offre sociale en faveur des familles en difficulté du territoire est réduite avec la fermeture du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Vieil Arcy. Seul le Centre hébergement d'urgence à Merval demeure.



Maison de retraite Bon repos à Vailly-sur-Aisne, Source : Site de l'établissement.

Les équipements sanitaires et sociaux sont concentrés dans les principaux bourgs, là où se trouve la population la plus âgée. Toutefois, le développement des communes plus petites peut conduire à un renforcement de l'offre dans ces dernières.

CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

- *Une offre culturelle témoin de l'identité locale*

L'offre culturelle demeure limitée sur le territoire du SCoT. Elle est en grande partie relayée par les pôles urbains voisins de Fismes et Soissons. L'influence de Reims pénètre également largement le territoire pour ce qui relève des équipements de niveau supérieur : théâtres, salles de concert...

Néanmoins, l'offre culturelle peut être considérée comme importante compte tenu du caractère rural du territoire : la CCVA comporte un réseau dense de 9 bibliothèques, dont les médiathèques de Braine et de Bucy-le-Long, ainsi que de nombreuses salles polyvalentes et des associations à Braine, Les Septvallons (Longueval-Barbonval), Chavignon, Vailly-sur-Aisne et Bucy-le-Long.

Le patrimoine historique que représente le Fort de Condé à Chivres-Val fait l'objet d'une valorisation touristique. Il accueille également de nombreuses expositions, spectacles et animations.



Le Fort de Condé, Source : Google Maps.

- *Des équipements sportifs variés et globalement bien répartis*

Les équipements sportifs sont conséquents et de nombreuses disciplines sportives sont praticables : danse, équitation, football, gymnastique, judo, handball, randonnée, pêche, tennis, tennis de table, tir à l'arc,...

Les communes de Bucy-le-Long, Braine, Vailly-sur-Aisne, Monampteuil et Ciry-Salsogne présentent les densités d'équipements sportifs les plus importantes.

De manière générale, le triangle compris entre Vailly-sur-Aisne, Braine et Bucy-le-Long propose un plus grand nombre d'équipements sportifs et de loisirs, de même que les communes périphériques du territoire, sous influence de Soissons, Fismes et Laon.

Malgré tout, les communes de la CCVA ne proposent que des activités « de base », l'exemple de l'attractivité des piscines démontre que la dépendance du territoire aux aires urbaines voisines s'exerce aussi dans le domaine des équipements sportifs. Monampteuil dispose d'un lac aménagé pour la baignade sur son territoire au sein de sa base de loisirs Axo'plage.



Bassin de la base de loisirs Axo'plage à Monampteuil, Source : Site d'Axo'plage.

Les équipements sportifs sont globalement bien représentés même si le territoire reste dépendant des pôles extérieurs en ce qui concerne les équipements de catégorie supérieure. L'accès aux équipements sportifs et de loisirs contribue à l'attractivité du territoire, notamment à l'égard des familles avec enfants.

ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX ET SERVICES PUBLICS

L'offre commerciale demeure limitée sur le territoire du SCoT, la grande majorité des communes (43 sur 58) ne dispose d'aucun commerce. Les pôles de Vailly-sur-Aisne et Braine concentrent l'essentiel de l'offre :

- Vailly-sur-Aisne dispose de commerces de centre-ville et de la présence d'un supermarché
- Braine propose une offre de grande surface en périphérie : un supermarché, une jardinerie, et un magasin de discount alimentaire.

Ces deux pôles polarisent l'ensemble des communes de la CCVA et permettent de limiter l'évasion commerciale en direction de Soissons. Les pôles de proximité proposant au moins un commerce de base sont quant à eux répartis de manière globalement équilibrée.

L'offre en services publics est très limitée sur le territoire :

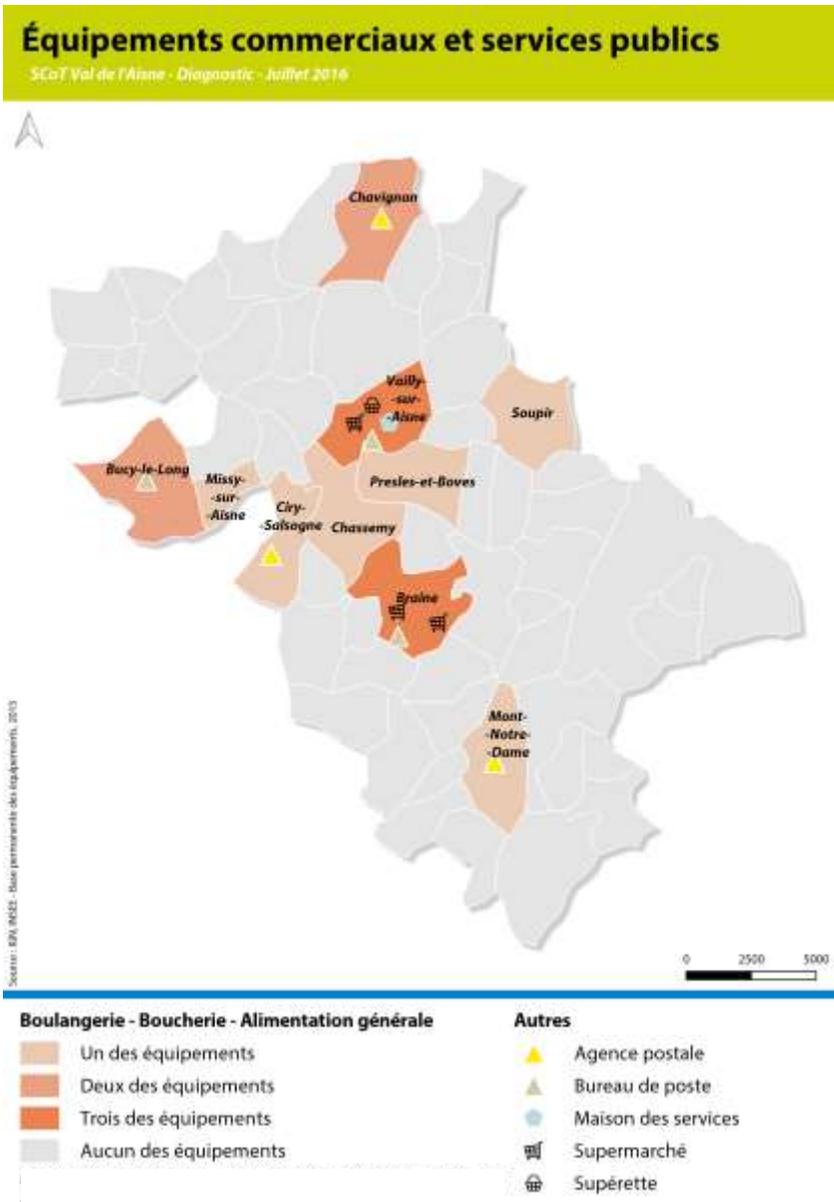
- 3 bureaux de poste à Vailly-sur-Aisne, Braine, Bucy-le-Long et 3 agences postales à Chavignon, Mont-Notre-Dame et Ciry-Salsogne
- une gendarmerie et un centre de secours à Vailly-sur-Aisne et Braine.

Une Maison des Services publics à Vailly-sur-Aisne permet le maintien de l'accès en milieu rural et regroupe les services suivants : assistantes sociales, PMI, Sécurité sociale, CAF, Relais d'Assistants Maternelles, etc. En 2011, la Maison a été visitée plus de 4 000 fois.



La Maison des services à Vailly-sur-Aisne, Source : Site de la Maison des services

La question du maintien et du développement des services publics et des commerces au sein d'un territoire à dominante rurale relève d'un enjeu fondamental pour fixer et capter de nouvelles populations.



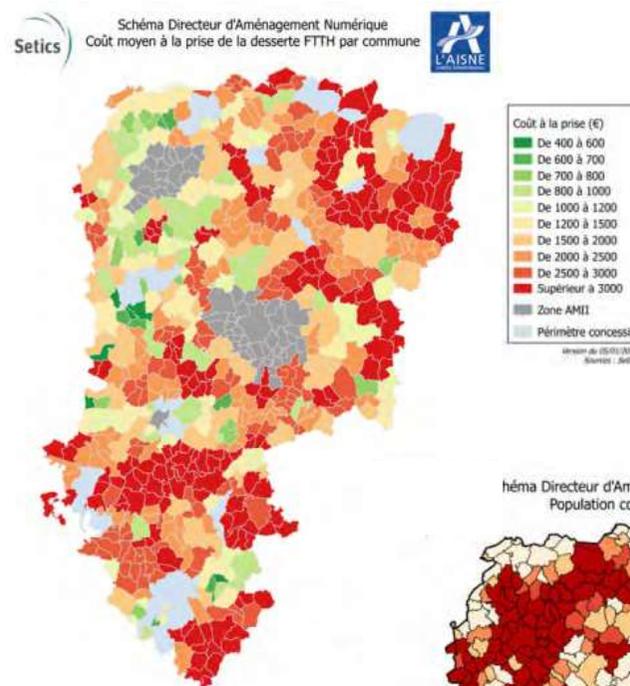
UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE EN PROGRESSION

Contrairement à la CA du Soissonnais, la CCVA n'a pas été désignée comme zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), dans laquelle les opérateurs privés se chargent du déploiement du réseau Très Haut Débit.

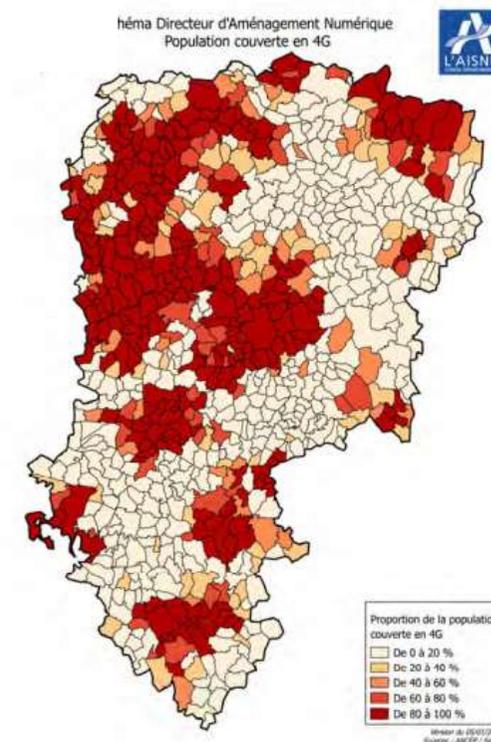
Pour pallier ce manque d'investissement privé, le projet très haut débit du Département de l'Aisne, lancé initialement par le Conseil Départemental, a pour objectif la couverture totale du territoire (hors zone AMII) en FTTH Fiber To The Home (fibre optique jusqu'au logement) d'ici 2019.

Certaines communes à proximité du territoire de la CA du Soissonnais (Terny-Sorny, Clamecy, Braye, Vuillery, Margival, Nanteuil-la-Fosse, Bucy-le-Long, Missy-sur-Aisne, Vaudesson, Chavignon, Pargny-Filain) et de la CC Fismes Ardre et Vesle (Blanzly-les-Fismes, Bazoche-sur-Vesle, Saint-Thibaut, Ville-Savoie, Mont-Saint-Martin, Quincy-sous-le-Mont, Tannières, Bruys) bénéficient d'une meilleure couverture que le reste de la Communauté de Communes.

La couverture numérique représente aujourd'hui un enjeu crucial qui conditionne le développement économique du territoire et un service indispensable rendu aux habitants, au même titre que les autres équipements.



Source : SDAN février 2016



BESOINS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le niveau d'équipements du territoire intercommunal et son organisation influencent fortement son fonctionnement et son potentiel de développement. La problématique des équipements et services considérée au travers de la démarche SCoT relève de l'appréciation de l'offre disponible au sein même du périmètre de la communauté mais pose également la question de sa relation aux unités urbaines voisines.

Le diagnostic a permis de souligner la très forte dépendance du territoire du SCoT à l'égard des pôles urbains, notamment Soissons et Fismes mais a également permis de relever le niveau d'équipements globalement bon pour un territoire à dominante rurale, notamment dans le domaine sportif, culturel ou scolaire.

Certains domaines semblent toutefois insuffisants compte tenu de l'évolution de la structure de la pyramide des âges.

- L'offre actuelle pour l'accueil des personnes âgées en maison de retraite s'élève à 1 lit pour 32 personnes âgées de plus de 60 ans, contre 1 pour 19 en 2008. Ce ratio est juste en dessous des besoins estimés en moyenne à 1 lit pour 33 habitants de plus de 60 ans. Il faut également anticiper le phénomène de vieillissement de la population constaté et veiller à constituer des réserves foncières à destination des équipements d'accueil des personnes âgées.

- L'offre commerciale doit également s'adapter en fonction des perspectives de croissance démographique. La présence commerciale au sein des bourgs centres devrait constituer l'essentiel de l'offre mais il est nécessaire de conserver l'offre de proximité présente dans les communes plus rurales.



RENFORCER LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE INTERNE ET INTÉGRER UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE



UNE ÉCONOMIE QUI S'INSCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT LARGE

UN POSITIONNEMENT À LA CROISÉE DES INFLUENCES

Le territoire du Val de l'Aisne est un espace économique fortement dépendant des pôles d'emplois extérieurs.

Il se place sous l'influence de grands pôles urbains extra-régionaux que sont les agglomérations rémoise et celle du Grand Paris. Les principaux pôles d'emplois de l'Est parisien étendent progressivement leur aire d'influence, tel le territoire du Val d'Europe (23 000 emplois, dont 15 000 par la seule présence du site touristique Disneyland), et surtout la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle, à laquelle plus de 250 000 emplois sont directement ou indirectement rattachés, et qui se verra renforcée à horizon 2030.

Pour autant, le territoire du SCoT est encore peu concerné par les migrations domicile/travail en direction de l'Île-de-France mais l'amélioration des infrastructures routières devrait, à terme, renforcer les liens et ouvrir le territoire sur de nouvelles opportunités d'emplois et également favoriser l'implantation d'activités déconcentrées.

Plus localement, le territoire du SCoT est au croisement de différentes entités ayant une influence sur la dynamique économique :

- L'élargissement attendu du bassin d'emploi de Roissy-Charles de Gaulle et plus largement le renforcement de l'attractivité de la Métropole du Grand Paris,
- L'influence grandissante de la métropole régionale de Reims,
- Les difficultés des pôles d'emploi soissonnais et laonnois,
- La proximité du Center Parcs du « Domaine Le Lac d'Ailette à Chamouille ».

La structuration économique interne de la communauté de communes est aujourd'hui en mutation, sous l'effet de la croissance démographique, des nouvelles aspirations des habitants et des besoins qui lui sont associés.

Le renouvellement du tissu économique par l'intermédiaire d'opérations de requalification et de diversification des sites industriels confirme la primauté du secteur tertiaire à l'encontre des activités industrielle et agricole traditionnelles. De la même manière, l'arrivée d'une population nouvelle modifie le profil de la population active.

UNE ARMATURE ÉCONOMIQUE CORRECTE

- *Un niveau d'emplois important mais de nombreuses migrations pendulaires*

Au total, le territoire bénéficie de 4 042 emplois en 2013, effectifs relativement stables depuis 2008 (-0,2%).

Bien que rural, le territoire du SCoT dispose d'une concentration d'emploi qui équivaut à 0,49 (rapport entre les emplois et les actifs occupés du territoire), en légère baisse depuis 2008 (0,51), démontrant cependant un dynamisme économique certain. Cette baisse s'explique par l'arrivée de ménages actifs sur les franges extérieures de la CCVA sur la période 2008-2013.

Les polarités économiques du Val de l'Aisne, à savoir Braine, Vailly-sur-Aisne et Bucy-le-Long, occupent une place primordiale dans l'économie locale puisqu'elles concentrent près de la moitié des emplois de la CCVA en 2013 (48%, soit 1 998 emplois).

Malgré cette armature économique, les migrations pendulaires sont toutefois conséquentes, plus de la moitié des actifs (64%) se dirigeant chaque jour vers des pôles d'emplois extérieurs. Quelques constats supplémentaires sont à noter :

- 40% des actifs sortants se dirigent vers le pôle soissonnais, dont 65% à Soissons même,
- 23% des flux sortants partent dans la Marne et seulement 6% en Ile-de-France ce qui illustre une relative proximité dans les déplacements.
- La CCVA ne représente pas un pôle d'emploi majeur dans l'Aisne (1720 actifs rentrants en 2013).

- *Une dynamique de création d'entreprises forte*

Le tissu économique interne du territoire est animé par une dynamique de création d'établissements forte. En 2014, le taux de création d'établissements s'élève à 13,2%.

Bien que quantitativement inférieur au secteur des services, le domaine administratif, enseignement, santé et action sociale a connu la progression la plus importante sur l'année 2014 (+18,2%).

De leurs côtés, les secteurs d'activités des commerces, transports et services ont également connu une progression importante, avec un taux de création de +14,6%. Au sein de cette catégorie, les commerces ont enregistré une augmentation de 10% de leurs effectifs, ce qui illustre un regain de dynamisme du territoire qui fait suite à une forte baisse du taux de création observée en 2003 (-15%).

Le secteur de la construction, profitant de la demande importante en immobilier due à un accroissement démographique important (rénovation, construction neuve), a vu le nombre de ses entreprises progresser de 11% en 2014.

Plus à la marge, le secteur industriel a lui aussi progressé (+7,9%), confirmant la reprise significative de l'activité observée dans la période d'analyse du précédent SCoT, faisant suite aux fermetures d'établissements liées aux difficultés de la zone d'emplois de Soissons.

Le territoire du Val de l'Aisne présente une proportion d'emplois au lieu de travail important pour un territoire essentiellement rural et à proximité directe de pôles urbains majeurs. Bien qu'à la baisse, cette valeur d'environ un emploi pour deux actifs est un indicateur de la performance territoriale, à maintenir à l'horizon du SCoT.

L'influence des pôles urbains voisins est toutefois prégnante, le territoire se montre très dépendant de la conjoncture et des dynamiques économiques locales, comme l'illustrent les importantes migrations pendulaires et la proportion entre le nombre d'emplois et actifs qui s'étiole.

L'enjeu essentiel du volet économique du SCoT consiste en la conservation de l'équilibre habitat/économie. Il s'agit donc de renforcer l'activité économique locale pour freiner la diminution du niveau d'emploi observée aujourd'hui sur le territoire.

UN TISSU ÉCONOMIQUE EN ÉVOLUTION

UNE POPULATION ACTIVE RENOUVELÉE

- *Les catégories socio-professionnelles : une composition marquée par l'héritage industriel mais une évolution récente du profil*

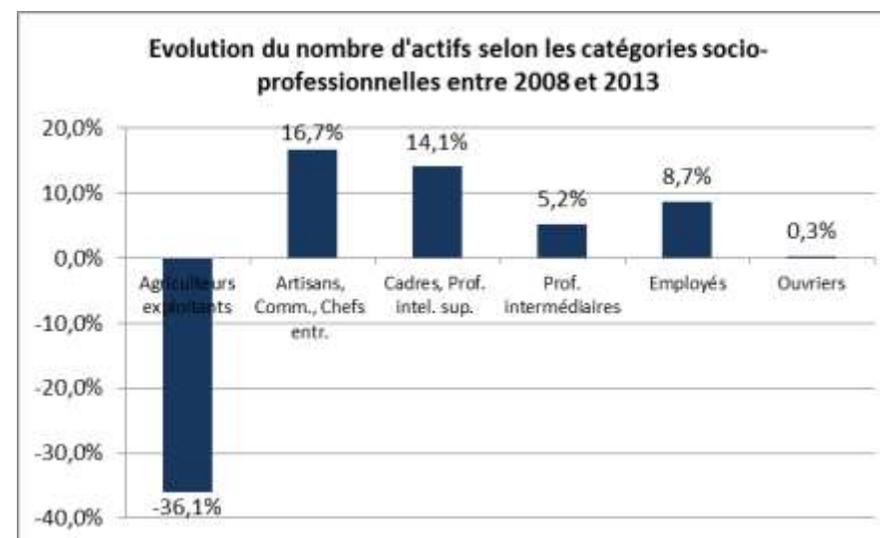
En 2013, du fait de sa tradition industrielle, le territoire du SCoT compte une population ouvrière supérieure à la moyenne nationale (33,2% de la population active 15-64 ans, contre 22,8% à l'échelle nationale). A l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés (8,2% à l'échelle du SCoT contre 15,7% pour la France).

Toutefois, la composition de la population active connaît de profondes mutations qui tendent à faire évoluer le profil socio-économique historique du territoire du Val de l'Aisne. Parmi les changements marquants :

- Un taux d'emploi (part des individus ayant un emploi) en augmentation ce qui s'explique par un solde migratoire positif et l'installation de ménages actifs,
- Une diminution du nombre d'agriculteurs, liée aux difficultés de la filière agricole, qui s'accélère depuis la dernière période d'analyse du SCoT (-36,1% des effectifs entre 2008 et 2013).
- La représentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprises a évolué à la hausse (+16,7%) suite à une période 1990-1999 difficile (-31%) du fait de la concurrence commerciale du pôle soissonnais et du vieillissement de la population. C'est la catégorie socio-professionnelle qui progresse le plus sur cette période.
- Le nombre d'ouvriers se maintient en progressant à la marge entre 2008 et 2013 (+0,3%).
- En dépit de leur sous-représentation comparativement au territoire national, les cadres et professions intellectuelles supérieures connaissent une croissance importance sur la période 2008-2013 (+14,1%). Les professions intermédiaires et les employés voient également leurs effectifs évoluer à la hausse (+5,2% et +8,7%). Cette tendance est liée au phénomène de tertiarisation de l'économie et à l'arrivée d'une population périurbaine, globalement mieux formée.



Source : Insee RP 2013



Source : Insee RP 2013

▪ *Un niveau de formation en progression*

La population du Val de l'Aisne est globalement peu qualifiée, mais connaît une progression récente significative. En 1999, 80% de la population non scolarisée de 15 ans et plus avaient un niveau de qualification inférieure au baccalauréat ; en 2013, cette proportion est de 65%.

L'analyse comparative du niveau de formation de la population entre 2008 et 2013 révèle une progression de la part des diplômés de l'enseignement supérieur : +21% pour les diplômés de niveau bac+2 et formations supérieures.

La population titulaire du baccalauréat connaît le même degré de progression (+21%).

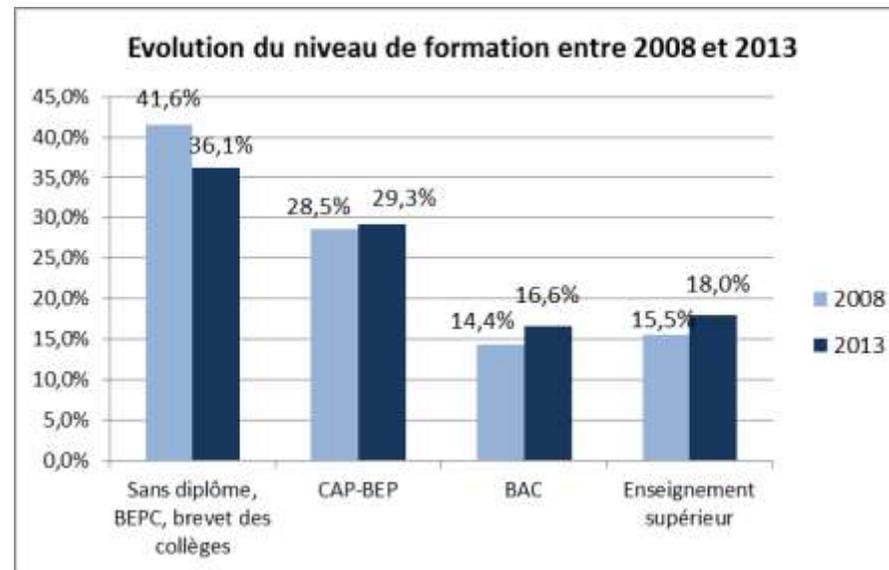
Cette progression du niveau de formation est certes liée à la progression structurelle du niveau de formation à l'échelle nationale mais aussi au changement du profil social des ménages (hausse des salariés et des cadres du tertiaire).

L'offre de formation sur le bassin soissonnais demeure limitée : un panel de BTS, une licence professionnelle dans le domaine technologique. Trois CFA sont présents à Laon. Il n'existe aucune structure formant aux métiers de l'agroalimentaire ou de l'agro-industrie, qui sont pourtant les principales filières de développement de l'économie du territoire.

▪ *Une inversion de la courbe du chômage, témoignant d'une conjoncture locale difficile*

Ces dernières années et malgré les difficultés rencontrées dans le secteur industriel, le taux de chômage de la CCVA a diminué jusqu'à s'aligner sur les tendances nationales. Cependant, la crise économique récente, touchant l'ensemble du territoire français, n'a pas été sans conséquence sur le taux de chômage du territoire.

Ainsi, avec 1 015 demandeurs d'emplois en 2013 (13,8%), le taux de chômage enregistre une nette progression de +24,7% depuis 2008 (11%). Comparativement, la France dispose d'un taux de chômage de 13,6%, similaire à la CCVA.



Source : Insee RP 2013

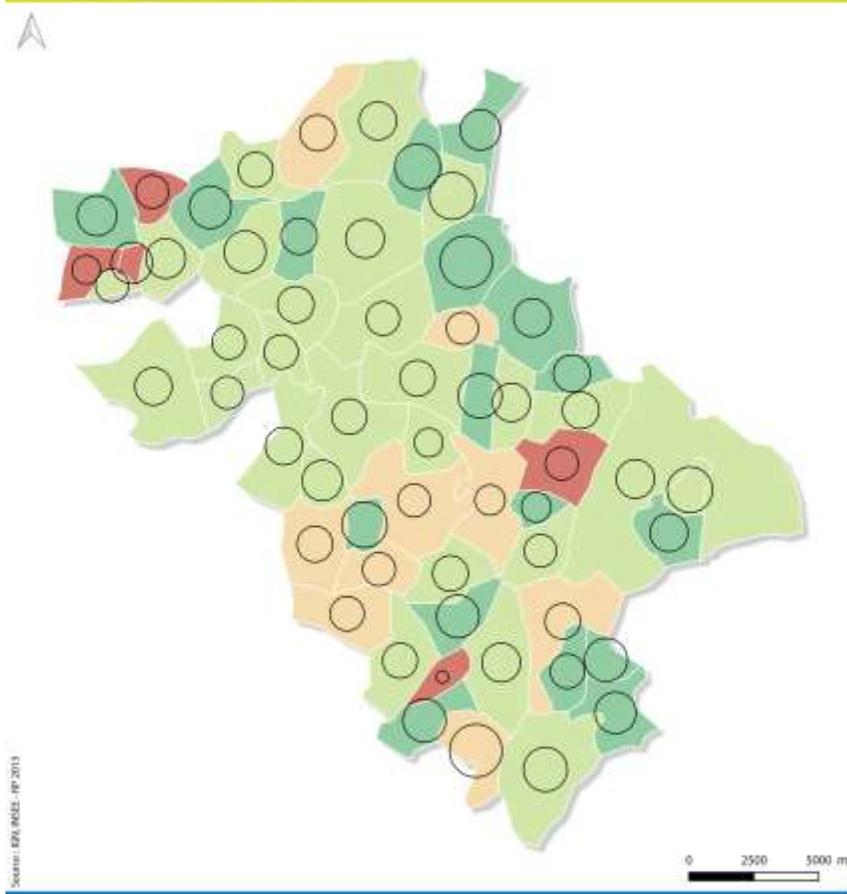
Le passage d'une tradition rurale à une dynamique périurbaine modifie profondément la structure de la population active qui tend vers plus de qualification et de formation.

La courbe du chômage connaît une progression récente mais suit la tendance nationale à la hausse suite à la crise économique.

Si l'essentiel des nouveaux arrivants conservent un emploi à l'extérieur de la CCVA, le profil des activités économiques connaît également des mutations.

Population active en 2013

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2014

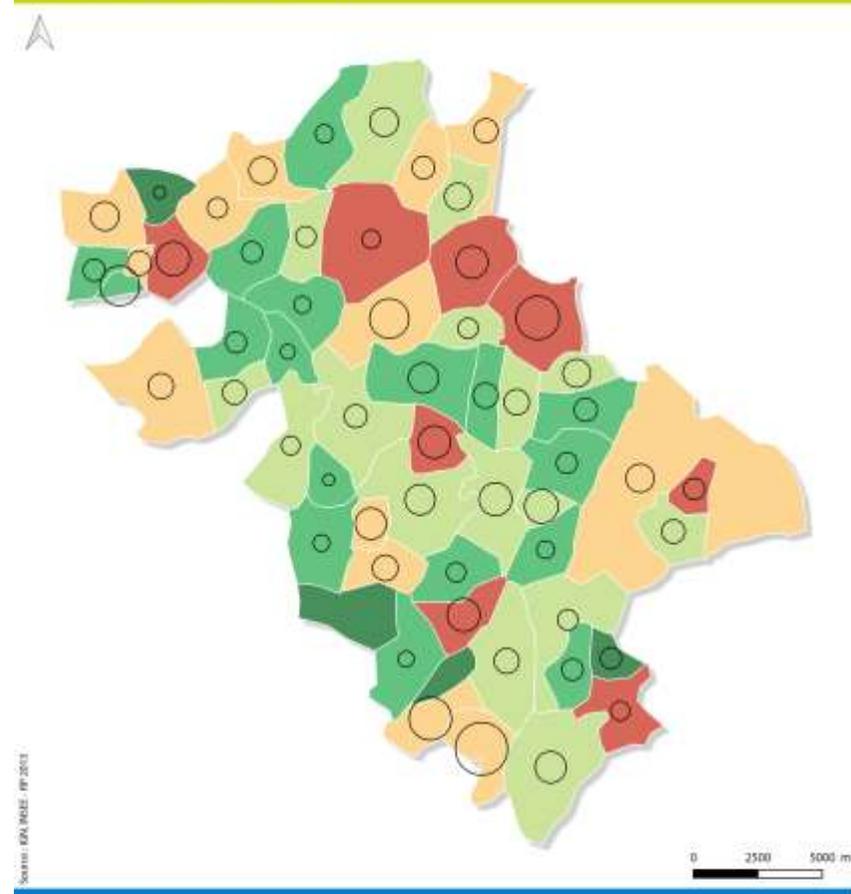


Source: IRI, INSEE - RP 2013

Évolution de la part des actifs entre 2008 et 2013	Part des actifs en 2013
■ De - 18,5 à -6%	○ 90%
■ De -6 à 0%	○ 80%
■ De 0 à 8%	○ 70%
■ De 8 à 31,2%	○ 50%

Taux de chômage en 2013

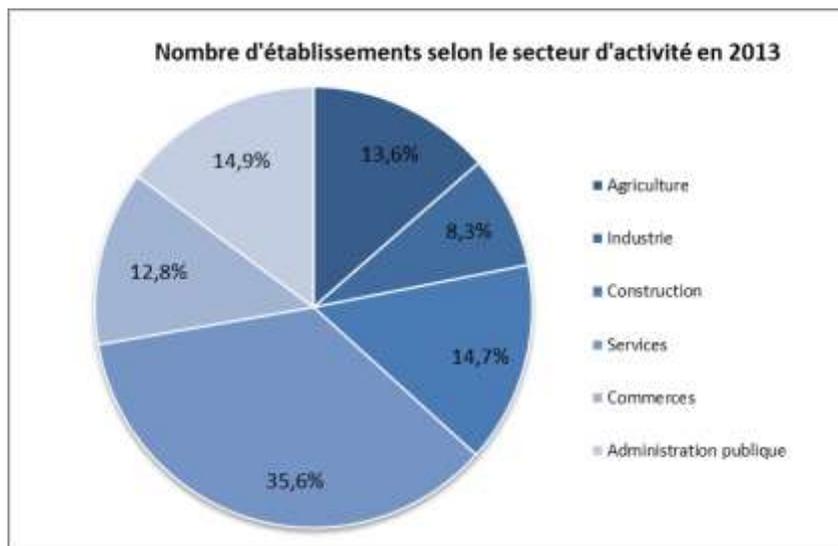
SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Juillet 2014



Source: IRI, INSEE - RP 2013

Évolution du taux de chômage entre 2008 et 2013	Taux de chômage en 2013
■ De -100 à -50%	○ 27%
■ De -50 à 0%	○ 20%
■ De 0 à 50%	○ 15%
■ De 50 à 100%	○ 5%
■ De 100 à 466%	

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉE, DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT À EXPLOITER



Source : Insee RP 2013



Source : Insee RP 2013

- Une agriculture puissante, pilier du positionnement économique du territoire

Le secteur agricole représente 5,8% des emplois, 13,6% des établissements, mais seulement 1,3% des actifs de la CCVA. Il occupe ainsi une part supérieure à la moyenne nationale (2,8% des emplois). L'agriculture est orientée vers des systèmes de productions traditionnels de polyculture, comprenant la culture de la betterave, des céréales et des oléo-protéagineux. Selon le registre parcellaire graphique (RPG) de 2012, 46% de la surface agricole utilisée de la CCVA est destinée à la culture du blé tendre, 11% à l'orge, 10% au colza et 16% pour les autres cultures.

Le recensement général agricole de 2010 fait état de 178 exploitations sur le territoire, dont la majorité (118) dans le canton de Braine. La surface agricole utile par exploitation est en moyenne de 150ha avec des exploitations en moyenne plus grandes dans le canton de Vailly-sur-Aisne (160 ha contre 140 ha dans le canton de Braine). La taille des exploitations continue à augmenter avec une évolution de la SAU moyenne des exploitations entre 2000 et 2010 de 21,55%, soit une évolution supérieure à la moyenne au niveau de la Picardie (20,4%).

Au sein de la zone d'emplois de Soissons, les exploitations sont également de grande taille (124 ha de SAU en moyenne contre 82 ha au niveau départemental). Les cultures situées sur les plateaux sont intensives, les investissements et rendements très importants, même s'ils restent soumis aux aléas climatiques. L'agriculture de vallée, plus patrimoniale, est aussi plus fragile. A l'image de la moyenne nationale, l'âge des chefs d'exploitation et des co-exploitants est relativement élevé : seuls 21,5% ont moins de 40 ans pour le canton de Braine, et 18,7% pour le canton de Vailly-sur-Aisne (19,4% à l'échelle nationale).

Les exploitants s'organisent néanmoins, pour communiquer et valoriser leur production, en développant des initiatives telles que la promotion du Haricot de Soissons (création d'un label), le développement du commerce de « paniers paysans » (AMAP) ou encore la mise en place d'actions pour la reconnaissance de l'appellation « Champagne » sur 300 hectares dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle. Des actions récentes ont été menées par l'association pour la délimitation d'un vignoble champagne dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle (LACAV). Un travail d'identification et de délimitation est notamment en cours sur la CCVA. La superposition des

cadastres de 1927 et 2015 a d'ores-et-déjà été réalisée sur 7 communes. De plus, afin de préserver les filières agricoles spécifiques aux vallées (maraîchages, élevage), des protections particulières ont été appliquées aux espaces et bâtiments agricoles au sein du zonage des PLU.

Aujourd'hui, la volonté affichée consiste à favoriser les initiatives de valorisation du potentiel énergétique et de productions non alimentaires (biogaz, éthanol, production de chaleur...), le soutien à la labellisation, certification, valorisation des AOC de Pays et la diversification/renforcement de l'ancrage territoriale des exploitations, permettant ainsi l'inscription de la filière agricole dans les pôles de compétitivité interrégionaux.

▪ *L'industrie : un potentiel de développement lié à l'agro-industrie*

L'industrie est traditionnellement un secteur puissant au niveau de la zone d'emploi. Aujourd'hui, et malgré les difficultés rencontrées au cours des années 1990, l'industrie représente encore 20,3% des emplois et 8,3% des établissements de la CCVA. L'appareil productif de la Communauté de Communes est ainsi plus industriel que la moyenne nationale (12,7% des emplois).

Même si l'essentiel de l'activité se concentre au sein de l'agglomération soissonnaise, les entreprises industrielles sont nombreuses (113 établissements au sein de la CCVA) et de grande taille (8,5 salariés/établissement en moyenne).

Au sein du périmètre du SCoT, trois secteurs industriels se distinguent au 31 décembre 2013 :

- Fabrication de denrées alimentaires: 19 établissements actifs ;
- Travail du bois, industries du papier et imprimerie: 11 établissements actifs ;
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques : 11 établissements actifs

L'agroalimentaire est également un pourvoyeur d'emplois non négligeable avec les entreprises Téréos (175 salariés) et Unilep (80 salariés), notamment.

L'industrie agro-alimentaire a permis d'unir industrie et agriculture de longue date. Le maintien des sites de production sur le territoire est donc l'un des enjeux majeur de la politique économique de la CCVA. Aujourd'hui, un fort potentiel de développement se dessine en lien avec l'agriculture, les technologies d'extraction et de valorisation des ressources naturelles (énergies renouvelables, biocarburants). Pour cela, le territoire souhaite renforcer les liens entre ces deux filières et favoriser les initiatives en faveur d'une économie plus innovante et compétitive.

A titre d'exemple, l'entreprise Téréos s'est récemment lancée dans la production de bioéthanol au sein de son usine d'Origny (20 000 tonnes de betteraves par jour). L'usine de Bucy-le-Long ; qui se place au second rang du groupe (18 000 tonnes de betterave par jour), a également développé et diversifié son activité en direction de technologies innovantes. Grâce au classement du site en ICPE, référencé SEVESO seuil bas, permettant ainsi la mise en place d'un périmètre de protection et de limitation de l'urbanisation autour de l'usine, le projet FUTUROL a pu voir le jour. Il s'agit d'une unité de prétraitement de biomasse permettant la production d'éthanol cellulosique qui devrait être mise en production courant 2016. Initiative innovante en adéquation avec la volonté de développement de la filière agro-industrielle et la création d'un pôle de compétences en bioénergies d'origine agricole sur le territoire.

Le pôle de compétitivité «Industries et Agro-ressources», dont les projets soutenus se basent sur le modèle de la bioraffinerie, apparaît comme l'un des acteurs majeurs sur lequel s'appuyer pour mettre en valeur et dynamiser le secteur agro-industriel de la CCVA.

Le choix de ce modèle de développement impose à la fois la conservation des surfaces cultivées, des sites de production et permettra ainsi d'affirmer l'ancrage territorial de l'activité agricole et industrielle, la pérennité de la profession et des compétences locales.

▪ *L'artisanat : une réponse aux besoins de proximité*

Les entreprises artisanales immatriculées au répertoire des métiers en tant que telles représentent un effectif de 951 établissements. L'activité artisanale correspond à un réel besoin de la population rurale, en répondant à une demande de proximité à l'encontre des personnes les moins mobiles, par l'organisation de tournées par exemple.

Parmi ces établissements, le secteur de la construction est le plus représenté (21% des établissements). La reprise d'entreprises artisanales apparaît comme l'un des enjeux majeurs face à l'augmentation des départs en retraite des chefs d'entreprises.

Afin de soutenir ce secteur et anticiper les problèmes des départs à la retraite, la CCVA a signé une convention partenariale avec la CCI et CMA de l'Aisne portant sur 4 dispositifs spécifiques :

- Transmission d'entreprise,
- Diagnostic accessibilité,
- Charte qualité,
- Opération « Client passion ».

- *Activités tertiaires : Un renforcement du secteur d'activité mais une polarisation des entreprises à haute valeur ajoutée*

En forte augmentation depuis 1999 (54%), l'ensemble des activités tertiaires représente aujourd'hui 60,2% des emplois et 63,3% des actifs (un secteur moins présent qu'à l'échelle nationale: 77,7% des emplois)

La place de l'industrie et de l'agriculture a longtemps tenu le secteur tertiaire plus en retrait. Il connaît aujourd'hui une progression importante au niveau de la zone d'emploi, en lien avec la croissance du secteur des services, même si celui-ci demeure plus limité au sein de la CCVA. Le développement rapide de ce type d'activités s'explique en partie par l'influence grandissante de la zone d'emplois du bassin parisien et rémois, mais également par la faiblesse des prix du foncier et la taille importante des parcelles. Malgré tout, la proximité aux pôles urbains majeurs reste un frein à l'implantation des activités tertiaires à haute valeur ajoutée qui privilégient un positionnement plus stratégique.

La tradition industrielle du Soissonnais influence fortement le type d'activités tertiaires souhaitant s'installer sur le territoire. Ainsi, les secteurs les plus porteurs sont les activités de transports/logistiques et les services aux entreprises.

Le secteur des transports et de la logistique est particulièrement actif (environ 1800 personnes employés dans le bassin d'emploi de Soissons) par la présence du pôle logistique de Villeneuve-Saint-Germain, commune limitrophe à Bucy-le-Long, qui accueille de nombreuses entreprises

d'envergure, ainsi que certains établissements dans la CCVA comme Bernardi à Vailly-sur-Aisne.

Le positionnement de la CCVA dans le domaine logistique vient donc en complémentarité d'une politique de développement local qui s'appuie sur les plateformes logistiques Soissonnaises et plus largement franciliennes.

Au sein de la filière tertiaire, les services aux entreprises bénéficient également d'un potentiel de développement important, s'agissant notamment des domaines d'activités de conseils et d'assistance aux entreprises.

- Une forte évasion commerciale et une armature commerciale peu diversifiée

Au 1^{er} janvier 2013, la CCVA bénéficie de 175 établissements dans le domaine du commerce et de la réparation automobile.

L'essentiel de l'offre commerciale au sein de la CCVA se concentre dans les communes de Braine, Bucy-le-Long et Vailly-sur-Aisne. Les 3 bourgs centres concentrent l'essentiel de l'offre commerciale (76 commerces, soit 43% de l'offre de la CCVA). Vailly-sur-Aisne propose une offre de type commerces de centre-ville, Braine se positionne comme le principal pôle commercial de la CCVA, secondant celui de Soissons à l'égard des habitants du territoire (supermarché, jardinerie, magasin discount alimentaire). Néanmoins, le chiffre d'affaire de ces derniers reste très largement en-dessous de celui de l'agglomération de Soissons et correspond essentiellement à des achats alimentaires.

Au sein de la zone d'emploi de Soissons, l'Indice de Disparité de la Consommation (IDC), qui compare la consommation des ménages du territoire par rapport à la moyenne française, met en évidence une dépense moyenne globale de 12 079 €/ménage et un IDC de 95,6, très proche de la moyenne française. Parmi les dépenses, le seul écart significatif concerne la dépense en biens d'équipements de la personne, pour lequel l'IDC se situe 18 points en dessous de la moyenne française. Ce constat illustre le manque d'espaces commerciaux non alimentaires sur le territoire et l'évasion commerciale spécifique à ce type de produits.

La dépense commercialisable sur la zone d'emploi de Soissons est estimée à 480M d'€ et profite d'une évolution à la hausse plus importante qu'à l'échelle du département (5,8% contre 5,3%). Cela s'explique en bonne partie par l'accueil important de ménages actifs et le taux d'inflation des produits de consommation.

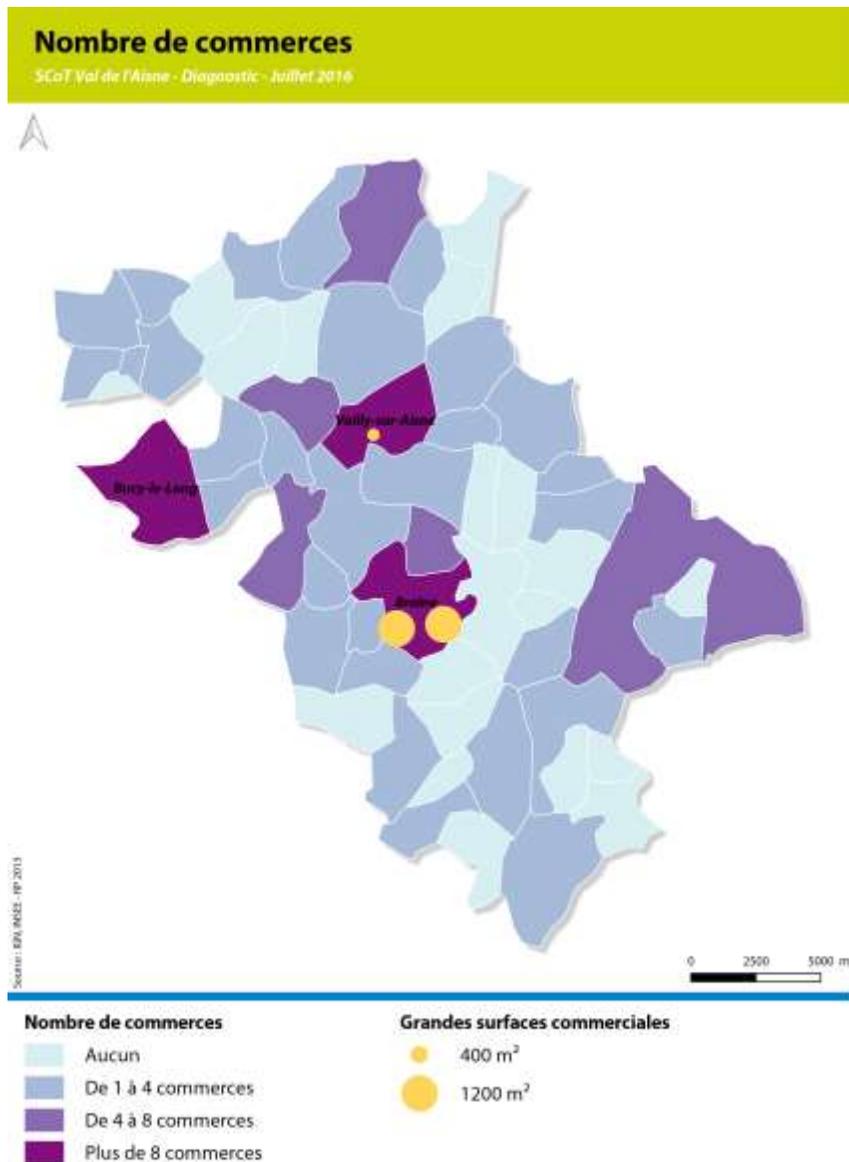
L'évasion commerciale est très importante au sein de la CCVA, elle atteint 78.4% sur la totalité des produits et jusqu'à 95% pour les produits non alimentaires. Cette évasion profite pour moitié à l'agglomération de Soissons.

Le commerce alimentaire de détail, peu présent dans les communes rurales, est en baisse au profit des moyennes et grandes surfaces extérieures à la communauté (Pôle Soissons-Crouy-Belleu-Merclin-Villeneuve qui représente 87% du CA de la zone d'emploi) mais également

au profit du tissu commercial des bourgs centres. L'offre en grandes surfaces commerciales de plus de 300m2 est limitée à 3 enseignes sur l'ensemble du territoire de la CCVA.

Commune	Activité	Enseigne	Surface en m2
Braine	Supermarché	Carrefour Market	1200
Braine	Hard-Discount	Leader Price	1209
Vailly-sur-Aisne	Supermarché	Carrefour Contact	400

Le territoire du SCoT est très largement sous l'influence des pôles commerciaux extérieurs et notamment de Soissons. Le secteur de Vailly se place directement sous l'influence commerciale de Soissons. Celui de Braine, s'il connaît une attractivité soissonnaise non négligeable, semble moins dépendant du fait de sa structure commerciale interne plus étoffée et se place également dans l'aire de chalandise de Fismes, qui draine des acheteurs depuis toute la frange marnaise du territoire. Les habitants du secteur de la Vallée de l'Ailette vont jusqu'à Laon pour y fréquenter les hypermarchés.



▪ *Le tourisme : un important potentiel de développement*

Le tourisme au sein du Val de l'Aisne fait partie de la destination touristique Laonnois-Soissonnais qui bénéficie d'une fréquentation non négligeable à l'échelle régionale (2^{ème} destination picarde pour les nuitées en camping, présence de sites touristiques avec la Caverne du Dragon et l'Abbaye Saint-Jean-des-Vignes à proximité). Il est également tourné vers un tourisme de mémoire lié à la 1^{ère} Guerre Mondiale (Chemin de Dames), basé sur une fréquentation de type courts séjours.

Sur le territoire de la CCVA, le patrimoine est cependant encore méconnu et insuffisamment exploité, malgré une offre non négligeable (Fort de Condé, église abbatiale Saint-Yved...). Les capacités d'accueil touristique restent peu développées et fortement concurrencées : une offre hôtelière peu significative, peu de campings (Presles-et-Boves, Monampeuil et Ciry-Salsogne), néanmoins, un réseau de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux existe et est bien réparti sur le territoire. Les 31 hébergements touristiques recensés ont comptabilisé 31 000 nuitées en 2014.

Les offices de tourisme du Soissonnais et du Val de l'Aisne œuvrent conjointement à la promotion du territoire via un dépliant qui répertorie l'ensemble des informations nécessaires à la découverte de la région. Les actions menées par la communauté de communes visent à développer le potentiel touristique : ouverture au public du Fort de Condé, entretien des chemins de randonnées, accompagnement des porteurs de projet, communication, expositions, manifestations événementielles.

De nouvelles infrastructures ont permis d'accroître les capacités d'accueil et l'offre touristique et de loisirs sur le territoire ou à proximité, parmi lesquelles :

- L'implantation du Center Parcs « Domaine Le Lac d'Ailette » à Chamouille, commune limitrophe de la CCVA ;
- La base de loisirs de plein air « Axo'plage » sur la commune de Monampeuil.

Le développement de l'agro-tourisme et du tourisme vert, en plus de l'opportunité de diversification économique, est un outil de valorisation et de protection du patrimoine naturel et rural. Cette filière s'appuie sur la qualité des produits du terroir (AOC, bière locale), des nouvelles prestations offertes par les exploitations agricoles et un réseau de chemins de randonnées de plus de 300km. Ainsi, l'amélioration des hébergements

est fondamentale pour permettre au territoire d'accrocher cette nouvelle dynamique qui aura une répercussion directe sur l'économie locale.

Le tissu économique présente aujourd'hui des potentiels de diversification intéressants qui peuvent ouvrir sur des opportunités de développement fortes. Ainsi, l'avenir du territoire s'envisage à la fois par la pérennisation des fonctions économiques héritées et par l'ouverture d'autres voies de diversification (agro-industrie, biocarburants, tertiaire décentralisé, tourisme rural et vert).



Axo'Plage, base nautique sur la commune de Monampeuil – Source : ailette.org

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE MAIS UN RENFORCEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES

▪ *Les zones d'activité actuelles*

Le territoire bénéficie de la présence de 38 zones d'activités se concentrant essentiellement dans les pôles urbains (Braine, Bucy-le-Long, Ciry-Salsogne et Vailly-Presles-et-Boves) et catégorisées selon le type d'activités qu'elles accueillent (artisanat, industrie, commerce).

Les caractéristiques des principales ZA sont détaillées ci-dessous :

La zone des Waillons à Braine

- 20,69 hectares occupés
- Zone industrielle et artisanale qui se diversifie avec des services
- Des dysfonctionnements liés à une mauvaise accessibilité à la RN31 par le caractère incomplet de l'échangeur Braine Est

La zone Pierre Becret à Braine

- 12,71 hectares occupés
- Reprise de la friche Vico par plusieurs entreprises
- Vocation industrielle, artisanale et tertiaire
- Bonne accessibilité grâce à la proximité avec la RN 31

La zone Téréos et La Fosselle à Bucy-le-Long

- 44,50 hectares occupés
- Industrie, artisanat et tertiaire
- Bonne accessibilité (accès direct à la RD 925, RN 2)

La zone de Saint-Audebert à Presle-et-Boves

- 13,24 hectares, dont 1,5 ha sont encore disponible
- Vocation artisanale

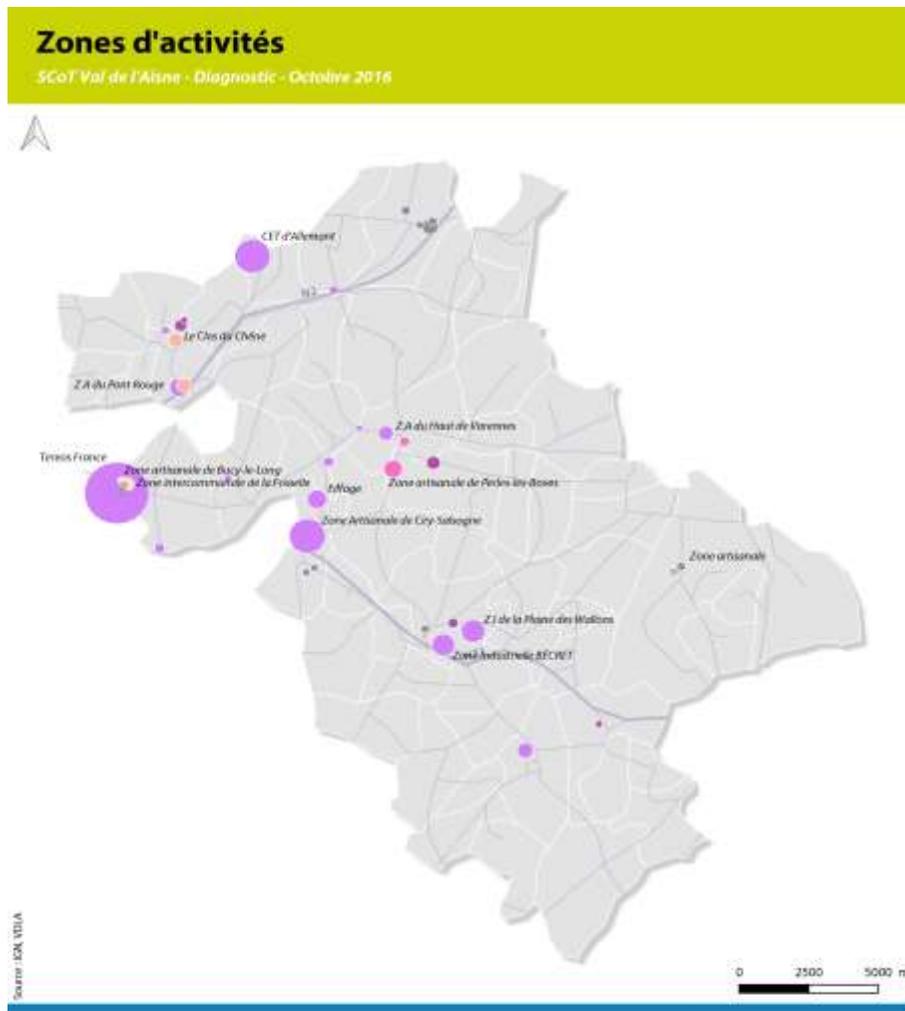
- Située sur la RD 144, à 1 km de la RD 14 reliant Vailly-sur-Aisne et Braine

La zone Les Hauts de Varennes à Vailly-sur-Aisne

- 7 hectares occupés
- Ancienne friche industrielle qui a bénéficié d'une opération de réhabilitation afin d'accueillir de nouvelles entreprises, en conservant la vocation initiale du site.
- Vocation industrielle et tertiaire
- Implantée sur la RD 925, à l'entrée ouest de la ville, elle bénéficie d'accès facilité à la RD 14

Les zones d'activités de Ciry-Salsogne

- 41,32 ha, dont 5 ha de disponible
- Reprise du site industriel
- Vocation industrielle
- Bonne accessibilité à la RN 31 via la RD 531



PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Malgré de nombreuses opérations de réhabilitation de sites industriels, les actuelles zones d'activités sont aujourd'hui à la limite de leur capacité d'accueil. Situées sur des axes secondaires, certaines souffrent de dysfonctionnements liés à leur accessibilité qui limitent leur potentiel de développement.

Partant de ce constat, la CCVA a étudié l'opportunité de créer un nouvel espace économique. Ainsi, des études préalables ont été réalisées sur 3 sites préalablement identifiés dans le précédent SCoT :

1. Envisagé sur la commune de Ciry-Salsogne, cette zone économique d'intérêt communautaire porte sur une superficie de 20 ha. Il constitue une opportunité forte de développement économique, profitant d'un accès à la RN 31, d'un embranchement au chemin de fer et de la proximité de l'Aisne navigable.
2. Egalement reconnu zone économique d'intérêt communautaire, La zone du Vieux Moulin à Bucy-le-Long et Missy-sur-Aisne (30 ha),
3. L'extension de la zone de Pont Rouge à Margival (20 ha).

Le contexte économique difficile dans lequel se trouve le bassin soissonnais ne permet pas, pour le moment, la mise en œuvre d'un nouvel espace économique, hors extension et valorisation des sites existants.

La capacité d'accueil des entreprises conditionne le développement économique local. La politique foncière et immobilière active a permis la requalification de nombreuses friches industrielles, et ainsi, de maintenir et d'accueillir sur le territoire de nouvelles richesses générées par la croissance démographique du territoire du SCoT.

Le projet de SCoT doit distinguer deux échelles de développement économique :

- **l'échelle du Bassin Soissonnais**, pour la mise en œuvre des projets de plateformes économiques les plus importantes.

- **l'échelon local**, orienté vers une économie de plus petite échelle, cherchant à renforcer le poids de l'économie résidentielle (petites entreprises, services à la personne, aux entreprises...) par la mise à disposition non seulement d'une offre foncière de qualité (desserte, potentiel) mais aussi d'une offre immobilière adaptable (ateliers relais, pépinière de petites entreprises) propice au maintien sur place de l'emploi de service lié à la croissance démographique. Aujourd'hui, à défaut de capacités à développer des projets d'envergure (contexte économique), cette échelle représente le levier le plus adéquat et réaliste pour le renforcement de l'activité économique de la CCVA.

BESOINS IDENTIFIÉS DANS LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le développement économique fait figure d'élément essentiel pour assurer l'avenir du territoire et faire en sorte qu'il n'évolue pas vers une vocation strictement résidentielle. Malgré un récent déséquilibre du ratio emploi/actifs, le territoire peut compter sur des filières solides pour son développement économique.

Aujourd'hui, les activités traditionnelles telles l'agriculture et l'industrie peuvent exploiter de nouvelles filières de diversification, en direction de l'activité agro-industrielle notamment. Le tertiaire poursuit un développement voué à se renforcer par l'amélioration progressive des déplacements et par l'intégration d'espaces économiques majeurs (Ile-de-France, et en particulier vers le pôle de Roissy Charles de Gaulle, Reims).

Le tourisme profite également d'opportunités de développement grâce aux activités des offices du tourisme qui mettent en valeur les richesses patrimoniales du territoire, son terroir de qualité et les nombreuses initiatives des acteurs locaux.

Conscients de la relation de dépendance qui unit le territoire de la CCVA aux pôles économiques voisins et de la fragilité des activités locales, les élus de la communauté de communes souhaitent aujourd'hui inscrire le développement de leur territoire dans un contexte économique élargi aux aires d'influences extérieures.

L'action de la communauté de communes dans le domaine économique peut être encore amplifiée par :

- **La recherche de synergies entre le milieu associatif économique et le tissu économique lui-même pour favoriser la formalisation d'un Système Productif Localisé.**
- **L'accompagnement des petites unités d'entreprises par la proposition d'un environnement économique attractif (services, immobilier...) de manière à compenser une offre insuffisante, notamment locative.**

- **Une politique de requalification de sites industriels vers des opérations porteuses d'une démarche éco-responsable, profitant d'une forte visibilité et valeur ajoutée.**
- **Le développement rapide du réseau fibre optique sur l'ensemble des ZA afin de répondre aux attentes et accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée.**



SE RACCROCHER AUX GRANDS AXES D'ÉCHANGE ET INTÉGRER LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS URBAINS



UNE ACCESSIBILITÉ RELATIVE DU TERRITOIRE, FACTEUR LIMITANT DU DÉVELOPPEMENT

UN RÉSEAU PRIMAIRE SOUS-EQUIPÉ

La RN 2 est l'axe radial qui relie le territoire à Paris. D'envergure internationale, il est un lien entre Bruxelles et la région parisienne. L'aménagement de cet axe est une priorité pour les élus locaux, car il conditionne le renforcement de la compétitivité des territoires qu'il traverse. La volonté affichée des élus du Soissonnais consiste à améliorer les migrations alternantes en direction de la capitale et notamment favoriser la pénétration de l'aire d'influence de Roissy Charles de Gaulle, à des fins démographiques et économiques.

Plusieurs sections restent à aménager entre Soissons et Paris pour achever l'adaptation du gabarit (2x2 voies) au trafic supporté par cet axe. L'ensemble du tronçon qui traverse le territoire du SCoT a le gabarit d'une voie expresse.

En 2011, l'axe de la RN 2 qui traverse le territoire supporte un trafic très important jusqu'à 13 320 véhicules jour. Le Val de l'Aisne est desservi par 4 échangeurs complets de la RN2 (Bucy-le-Long, Pont Rouge-Margival, Laffaux et Vauxrains-Chemin des Dames).

La RN 31 est la grande tangentielle Nord de l'Île de France. Elle améliore l'intégration des ports de Rouen et du Havre vers leur arrière-pays. C'est une transversale et tangente stratégique (Est-Ouest de l'Europe) en matière de déplacement de fret.

Peu structuré à l'échelle nationale, malgré des décennies de projets, l'axe a été amélioré dans sa partie traversant le territoire du SCoT, à l'exception de la liaison Braine/Ciry-Salsogne et de la portion Courcelles-sur-Vesle jusqu'à la limite de la Marne :

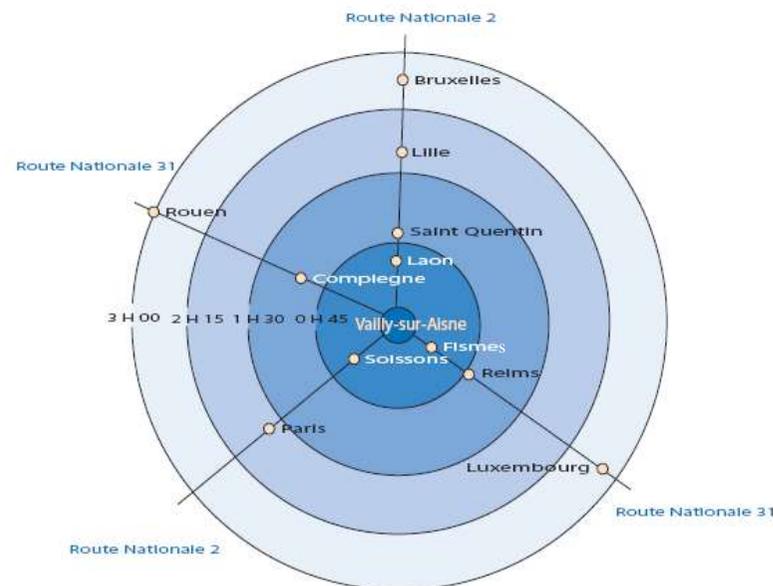
- Section à deux voies (déviation de Braine)
- Aucune traversée urbaine
- Vitesse moyenne théorique entre Soissons et Braine : 91,8 km/h

Néanmoins, le passage de la voie au niveau de Bazoches-sur-Vesle constitue un point noir du point de vue de l'accidentologie.

La traversée de Fismes reste également un point noir du réseau.

L'axe supporte des trafics importants : 8 383 véhicules jour sur la section entre Soissons et Braine et 10 834 véhicules/jour entre Braine et Reims en 2011.

Les deux axes subissent un trafic poids lourds considérable : jusqu'à 1860 véhicules/jour sur la RN 31 depuis Braine en direction de Reims (17,2% du trafic total) et plus de 2 000 entre Braine et Soissons (24,2% du total). La RN2 connaît un trafic comparable avec 1 900 véhicules/jour (14,2%).



UN RÉSEAU SECONDAIRE INCOMPATIBLE AVEC LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le réseau secondaire est composé par deux principaux axes transversaux : la RD 925 et la RD 18 (Chemin des Dames). La RD 925 est, avec les RN 2 et RN 31, l'un des principaux axes Est Ouest, en direction de Soissons.

Les déplacements Nord/Sud sont assurés par les RD 14, RD 15, RD 22 mais sont rendus difficiles par le faible gabarit des routes et par la traversée des bourgs.

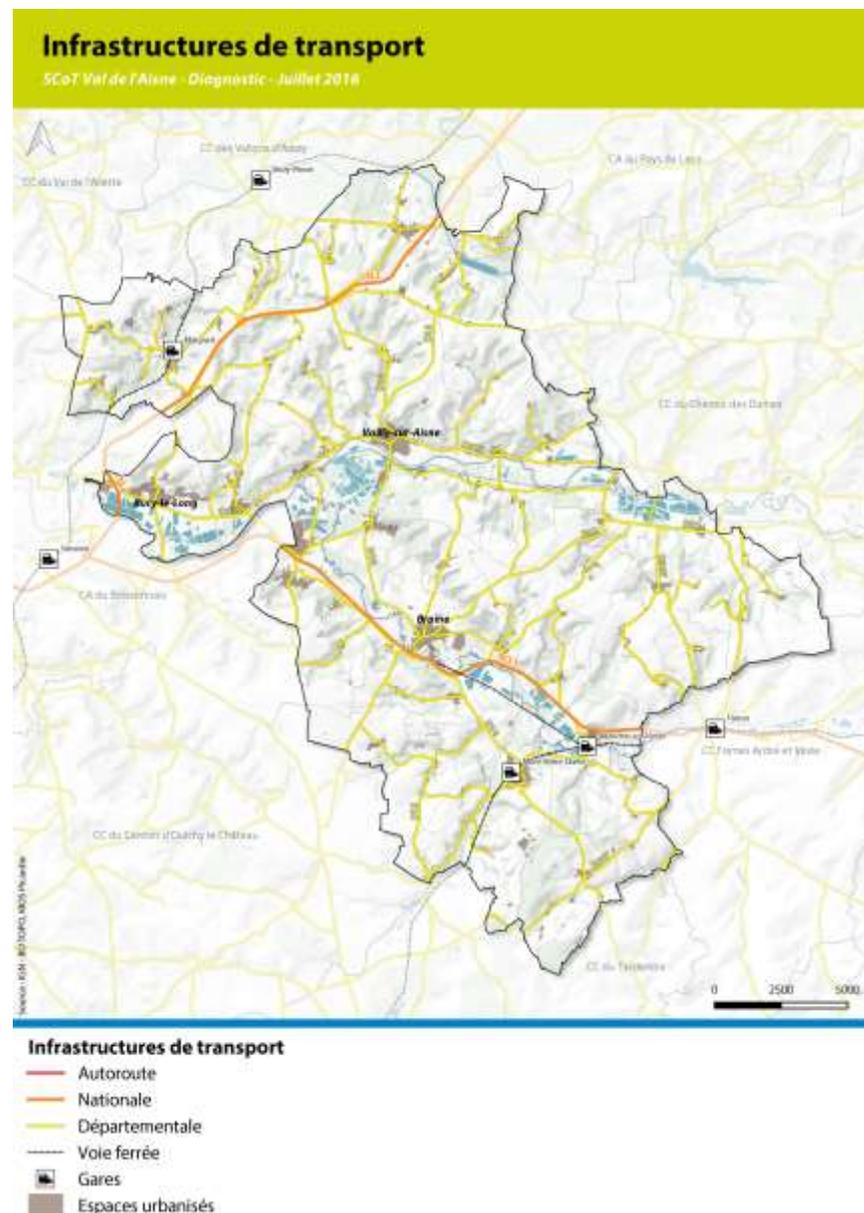
Le réseau de routes départementales a fortement conditionné le développement résidentiel des bourgs ruraux.

La traversée des bourgs se révèle parfois problématique, c'est notamment le cas de la RD 925 à Vailly-sur-Aisne et à Condé-sur-Aisne. La déviation de la RD 925 et sa liaison avec la RD 101 pourrait dessiner à terme une alternative à l'échangeur de Villeneuve Saint Germain.

La déviation des bourgs paraît difficile au vu des difficultés techniques que cela engendrerait. La densité de construction de Vailly-sur-Aisne limite les possibilités de contournement de la commune.

Les tendances d'évolution du territoire du SCoT en matière de croissance démographique et de développement économique impactent fortement la structure du réseau routier qui semble aujourd'hui en voie de saturation.

L'accroissement des migrations pendulaires en direction de l'Île de France et de la région rémoise, et l'augmentation du trafic poids-lourd, en partie liée à la montée en charge de Port 2000 au Havre, nécessitent aujourd'hui de renforcer le réseau routier principal. Le renforcement des capacités de trafic de la RN 31 est une composante indispensable de l'attractivité économique du Soissonnais dans son ensemble.



La desserte ferrée, une opportunité de diversification des modes de transports

La zone urbaine de Soissons et la CCVA se retrouvent à l’écart des réseaux à grande vitesse qui passent à proximité (TGV Nord et TGV Est).

La CCVA dispose de trois gares encore en service sur son territoire : Margival, Mont-Notre-Dame, Bazoches-sur-Vesle, mais celles-ci permettent une offre a minima avec 1 train par sens le samedi pour la première et un service de TER-Taxi à la demande 4 fois par jour par sens en semaine. Plusieurs gares à proximité, accessibles uniquement en voiture, assurent une offre un peu plus étendue mais loin d’être optimale. La gare de Soissons est ainsi la gare la plus fréquentée par les habitants de la CCVA..

▪ *La ligne 06 Laon/ Soissons/Crépy-en-Valois/ Paris Nord*

Cette ligne du réseau TER dessert le samedi une fois par sens la gare de Margival, sur le territoire du SCoT.

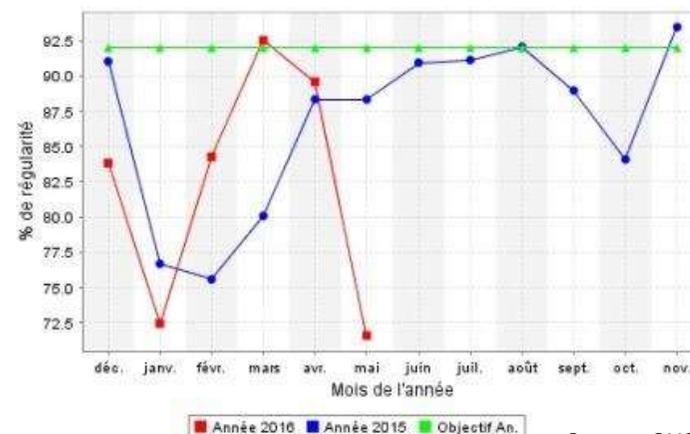
En semaine, les habitants de la CCVA doivent se rendre à Anizy-Pinon, Soissons ou Crépy-en-Valois.

Gare	Accès moyen en voiture	Destinations principales
Anizy-Pinon	30 min	Laon (12 min) Crépy-en-V. (52 min) Paris (1h34)
Soissons	25 min	Laon (25min) Crépy-en-V. (40min) Paris (1h20)
Crépy-en-Valois	50 min	Paris-Nord (38 min)

La ligne est essentiellement utilisée par les actifs travaillant à Paris. Le cadencement se révèle insuffisant pour permettre l’optimisation des migrations domicile/travail vers Paris avec 2 trains qui partent après 6h30 et arrivent avant 9h depuis Anizy-Pinon et Soissons. Depuis Crépy-en-Vallois, 6 trains correspondent aux horaires classiques des actifs.

La gare d’Anizy-Pinon constitue une alternative intéressante à la gare de Soissons pour les habitants de la zone Nord du territoire du SCoT.

Cette ligne affiche encore aujourd’hui des statistiques de ponctualité peu probantes et une image négative auprès de la population.



Source : SNCF

La gare de Crépy-en-Valois est également desservie par la ligne K du Transilien et assure un accès à Paris en 45min, mais cette offre est moins intéressante que le TER.

▪ *La Ligne 09 La Ferté-Milon/Fismes (Reims)*

Cette ligne est devenue depuis mai 2016 un Taxi-TER suite à la suppression de la desserte pour les voyageurs par train et dessert les gares de Bazoches-sur-Vesle et Mont-Notre-Dame.

La gare de Mont-Notre-Dame se situe à 20 min de Vailly-sur-Aisne et à 7 min de Braine (en voiture). Avec l’ouverture de la ligne du TGV-Est, la desserte directe vers Reims n’est plus assurée et un changement à Fismes est nécessaire : la gare de Fismes est située en moyenne à 15 min en voiture des communes de la CCVA de la frange marnaise et permet de rejoindre Reims en 20 min (10 allers-retours par jour du lundi au vendredi). Cette ligne est fréquentée par les lycéens à destination de Reims notamment.



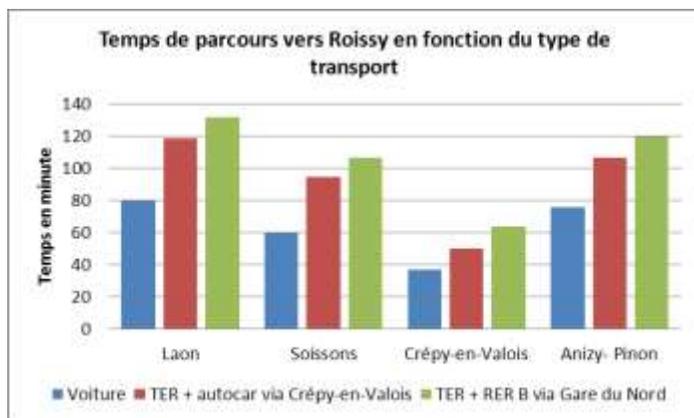
▪ *Le TGV Est*

Depuis 2007, le TGV dessert Reims et permet de rejoindre à Paris-Est en 45 min.

La ville de Reims est toutefois à 40 min en voiture en moyenne de la CCVA. L'arrivée de la ligne TGV considérée comme un atout pour l'attractivité du territoire n'a pas entraîné les retombées économiques attendues. L'impact de la ligne TGV sur le développement du territoire est donc moindre et a au contraire desservi l'offre ferroviaire qui lui précédait.

▪ *La Ligne 32 Crépy-Roissy*

Pôle économique majeur du Nord-Est francilien, l'accessibilité à Roissy est un enjeu important pour le territoire de la CCVA. La gare Roissy Charles De Gaulle, bien que géographiquement plus proche de la CCVA que la gare du Nord, ne dispose pas de connexion directe depuis les gares situées à moins de 30 min du territoire. Depuis Crépy-en-Valois, un service d'autocars permet de rejoindre Roissy en 50 min, contre 1h10 en moyenne en voiture depuis la CCVA au pôle directement.



Source : SNCF

Le maintien de l'offre même à minima des gares du territoire encore en service est un enjeu pour garantir une évolution favorable de l'accessibilité du territoire, au même titre que le maintien de l'emprise des voies ferrées non-utilisées.

Le renforcement du mouvement de périurbanisation et l'accroissement des déplacements domicile/travail nécessitent de pondérer l'usage exclusif de l'automobile. Le train constitue une opportunité de diversification des modes de transport en direction des principaux pôles d'emplois. Il est donc nécessaire de conserver le réseau de gares présent sur le territoire du SCoT.

LE COVOITURAGE, UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE SOLO

En 2014, l'Aisne compte 8 aires de covoiturage sur son territoire, aucune n'est située dans le périmètre de la CCVA.

Ce principe de mutualisation et de rationalisation des déplacements permettrait pourtant de limiter les déplacements en voiture individuelle et constituerait une pratique durable, en réponse au manque de transport en commun sur le territoire.

Le site mis en place par le département : www.aisne-covoiturage.com a été supprimé et des sites privés ont pris le relais.



Source : Conseil départemental de l'Aisne

UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN PEU DÉVELOPPÉ

Le Conseil départemental de l'Aisne et le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) se partagent l'organisation des transports en commun sur le Soissonnais - Val de l'Aisne.

Ce réseau est fortement marqué par une logique scolaire qui constitue 80% à 90 % des transports en commun sur le département de l'Aisne.

▪ Lignes de bus interurbaines

Seule la ligne 8 du réseau SITUS dessert les communes de Bucy-le-Long, Chivres-Val et Missy-sur-Aisne sur le territoire de la CCVA avec 1 bus par heure en heures de pointe du matin et du soir.

La régie départementale des transports de l'Aisne (RTA) exploite les lignes interurbaines, ce qui représente 11 lignes de car quotidiennes sur l'ensemble du Soissonnais-Vallée de l'Aisne dont 3 lignes de « marché » ne fonctionnant qu'un jour ou deux par semaine.

- Ligne 190 Ciry/Couvrelles/Soissons (ligne de marché, 1 aller-retour le samedi uniquement) : dessert 2 communes de la CCVA
- Ligne 200 Soissons/Beaurieux (2 trajets par sens par jour sauf le mercredi et le dimanche) : dessert 12 communes de la CCVA
- Ligne 560 Soissons/Reims (3 trajets par sens par jour sauf le dimanche) : dessert 6 à 8 communes de la CCVA selon les trajets

La desserte et les horaires sont néanmoins insuffisants pour offrir un service quotidien réellement attractif, notamment à l'égard des actifs

▪ Le transport scolaire

Le Conseil départemental assure le transport de 35 000 élèves du département de l'Aisne. Les transports scolaires sont gratuits si les élèves respectent leur district scolaire. Lorsque les ménages sont situés à plus de deux kilomètres d'un point d'arrêt ils reçoivent une indemnité kilométrique pour le déplacement occasionné.

▪ Transport à la demande

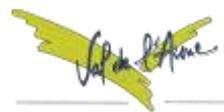
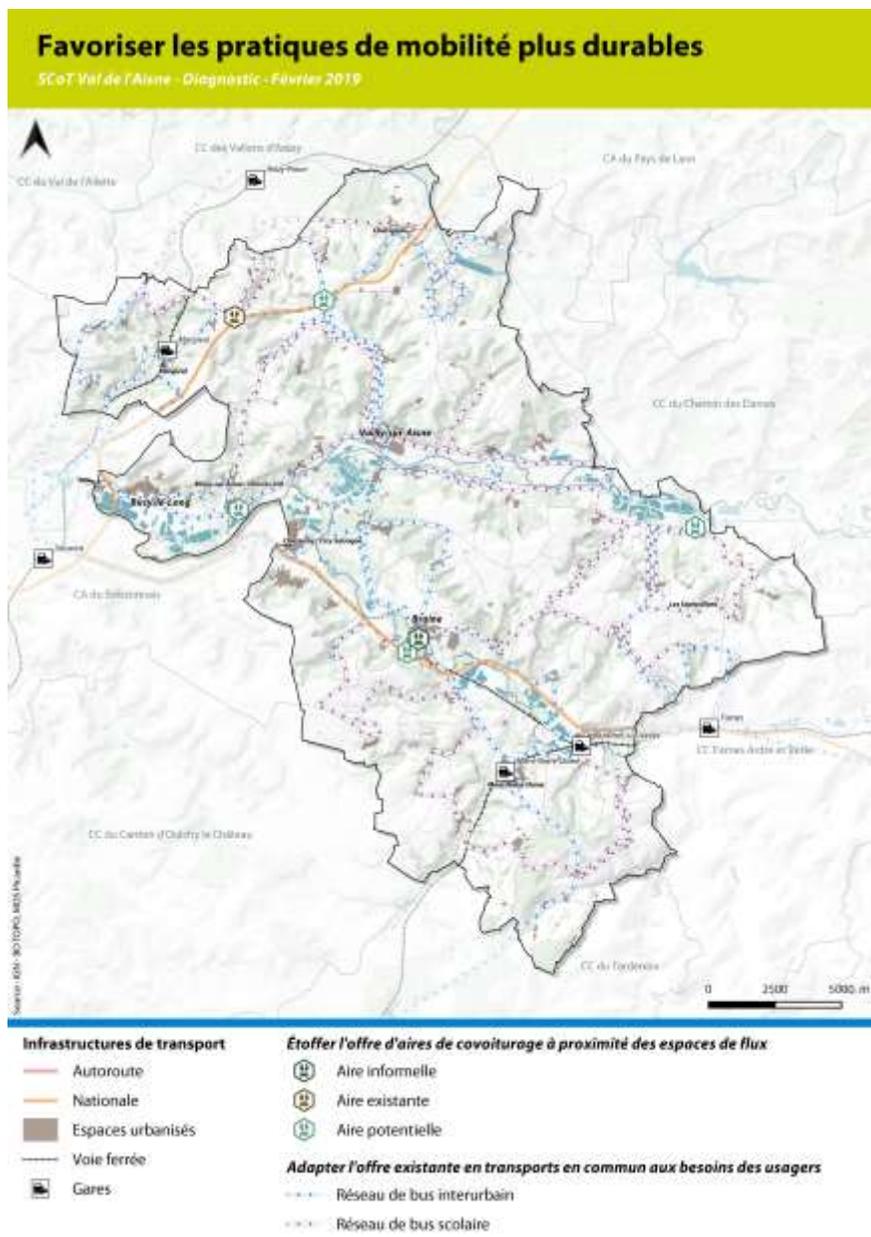
7 communes du territoire (Neuville-sur-Margival, Clamecy, Margival, Vuillery, Braye, Terny-Sorny et Ciry-Salsogne) sont desservies par 3 lignes de TAD (9, 10, 11) qui permettent de rejoindre le réseau des Transports Urbains Soissonnais.

De 2009 à 2014, le service de TAD Obus a fonctionné en expérimentation et permettait notamment de rejoindre les gares de Soissons, Fismes et Anizy-Pinon. Aujourd'hui, aucune offre de transport en commun ne permet de rejoindre une gare depuis le territoire. Outre la desserte des gares extérieures, le TAD OBUS desservait en porte à porte les 27 communes en expérimentation de TAD zonal.

Le phénomène de périurbanisation est à l'origine d'une dispersion de la population sur le territoire limitant ainsi, par un effet de seuil, le développement des transports en commun.

La mobilité des personnes en milieu rural est un enjeu essentiel pour assurer leur accès aux services de santé, aux commerces, aux loisirs, à l'emploi...

La Communauté de Communes du Val de l'Aisne ne dispose pas aujourd'hui de la compétence « transport » ni des ressources du versement transport attenantes. L'absence de solidarité entre les territoires urbains et ruraux n'a pas permis la mise en œuvre d'un système viable de transport en commun.



UN RÉSEAU FLUVIAL LIMITANT LE TRANSPORT DE FRET

Le département de l'Aisne dispose de 310 km de voies navigables. L'Aisne est navigable, sur le territoire du SCoT jusqu'à Condé sur Aisne, puis la dérivation sur le Canal latéral de l'Aisne permet la jonction vers les voies fluviales de l'Est de la France.

A ce jour, l'utilisation de l'Aisne pour le fret est très limitée. La navigabilité se cantonne à 600 tonnes, l'objectif serait d'améliorer les capacités en passant à 2,20 mètres de jauge.

Des travaux ont été récemment réalisés sur le canal latéral à l'Aisne qui jouxte la rivière à Celles-sur-Aisne : ceux-ci ont consisté principalement à la reprise et l'automatisation des écluses, les protections pérennes des berges à surélever et le rétablissement des chemins de service. En 2010, le canal a assuré un trafic de marchandises de 346 466 tonnes (95% en transit et 5% en expédition) réparties sur 1 386 bateaux. Ces chiffres représentent une baisse par rapport aux années précédentes selon VNF.

Pargny-Filain est également desservi par le Canal de l'Oise à l'Aisne qui a permis de transporter en 2010 281 799 tonnes de marchandises sur 1 124 bateaux.

La CCVA dispose d'un petit port fluvial à Presles et Boves, équipé d'un silo permettant de charger directement les péniches.

La navigation de plaisance est assez limitée sur l'Aisne. Uniquement basée sur les bateaux à passagers (bateaux promenade). Deux haltes nautiques sont présentes à Pargy-Filain et Vailly-sur-Aisne.

Le gabarit insuffisant des voies navigables limite leur utilisation à des fins économiques. Longtemps délaissé au profit des routes, le réseau navigable existant peut être une alternative au transport de marchandises par voies routières mais le développement du mode fluvial est limité par le coût d'entretien des ports à charge des communes.

Le développement du transport multimodal peut s'envisager en partenariat avec d'autres structures.



Source : SCoT 2008.

LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX : UN RÉSEAU EN COURS DE CONSTITUTION

Compte tenu des distances séparant le territoire des principaux pôles urbains d'emplois et de services, les modes doux ne sont utilisés que dans le cadre d'activités de loisirs (randonnée, cyclisme...).

- *Véloroutes et Voies Vertes : l'inscription au schéma national*

La voie verte est un itinéraire roulant en site propre (sécurisé) pouvant être emprunté par des vélos, des randonneurs, des rollers. Les voies vertes sont reliées par des véloroutes, itinéraires d'intérêt national ou européen, empruntant des routes secondaires à faible trafic routier. Un réseau national et européen est en cours de constitution. La déclinaison régionale du Schéma National des véloroutes et voies vertes a identifié des itinéraires, actuellement en cours de réflexion.

Le territoire du SCoT est concerné par une liaison nationale et une liaison régionale :

- L'axe national Baie de Somme-Reims, qui traverserait l'extrême Nord du territoire via le Canal de l'Oise à l'Aisne jusqu'à Bourg-et-Comin, Berry-au-Bac puis Reims, renforçant l'attractivité de la base nautique de Monampteuil.
- L'axe régional dans la vallée de l'Aisne entre Compiègne, Soissons et Bourg-et-Comin permettrait un "tour" via le canal de l'Oise à l'Aisne et l'Oise.
- Toujours dans la vallée de l'Aisne, il faudrait envisager une variante vers le Chemin des Dames, le lac de l'Ailette (hébergement avec un village-vacances de 700 cottages), la forêt de Vauclair ; cet axe rejoindrait ensuite le canal d'Oise à l'Aisne.

Seule la voie verte de l'Ailette qui relie Monampteuil à Bouconville-Vauclair (18km) est aujourd'hui ouverte et mène à travers la forêt, les pâtures et les zones humides à la découverte de nombreux points d'intérêts touristiques.

- *Des itinéraires de randonnée valorisant le potentiel touristique*

Plus de 2 400 km de chemins sont inscrits au PDIPR élaboré en 1994 pour le département de l'Aisne. Ce réseau comporte plus de 200 circuits de randonnée, qui représentent plus de 2000 km de chemins balisés.

La diversité des paysages, la variété des cultures et du patrimoine de la CCVA en font un territoire particulièrement propice à la randonnée de loisir.

La CCVA entretient ainsi 21 circuits de randonnée balisés pour un total de 300 km.

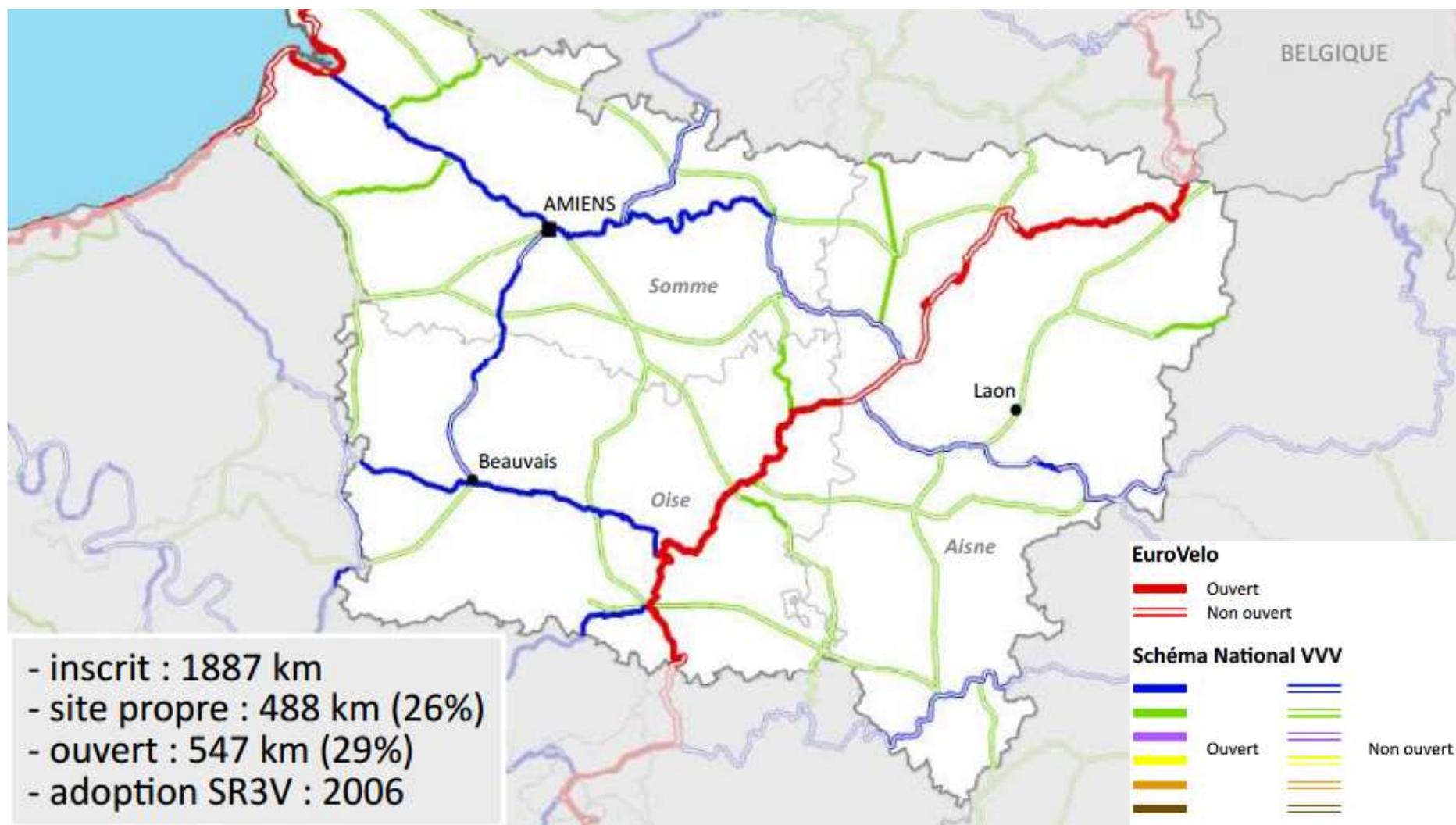
Le territoire de la CCVA est également traversé par le GR12 qui à échelle européenne relie Amsterdam à Paris en traversant le Brabant Flamand, le Hainaut, la Province de Namur, les Ardennes, l'Aisne (Vailly-sur-Aisne), et le Val d'Oise.



Source : randonner.fr

L'aménagement d'itinéraires en mode doux le long des vallées (Aisne, Vesle, Ailette) présente une double dimension opérationnelle : ouverture des milieux et valorisation touristique.

ÉTAT D'AVANCEMENT EN 2015 DU SCHÉMA RÉGIONAL POUR LES VOIES VERTES ET VÉLOROUTES ADOPTÉ EN 2006



Source : departements-regions-cyclables.org

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL

Le motif travail représente une part considérable des déplacements quotidiens, tant internes qu'externes, en direction des principaux pôles d'emplois. Le territoire du SCoT compte, en 2013, 8 362 actifs ayant un emploi. Parmi eux, 75% travaillent dans le département, 23% travaillent dans la CCVA au sein de leur commune de résidence. Une grande partie des actifs est ainsi contrainte à se déplacer quotidiennement.

- *Les migrations extérieures au territoire essentiellement tournées vers le Soissonnais*

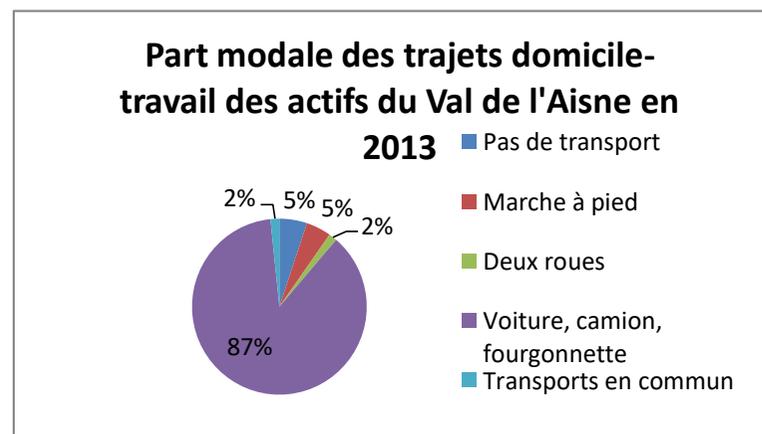
Le SCOT compte, en 2013, 5 946 actifs sortants. Ces derniers quittent majoritairement le territoire du Val de l'Aisne pour travailler dans d'autres pôles du département (64%), près d'un quart exercent dans le département voisin de la Marne (23%) et 6% en Île-de-France. L'agglomération du Soissonnais attire à elle seule 40% des actifs sortants, dont 65% à Soissons. La métropole de Reims (13%), le pays de Laon (9%) et le territoire fismois (7%) correspondent à des pôles secondaires. Les navettes domicile-travail des actifs du Val de Aisne concernent donc des territoires proches de la CCVA.

Le territoire du SCoT ne forme pas un pôle d'emploi majeur dans l'Aisne et n'attire que 1 720 actifs en 2013, dont 82% sont issus d'autres communes de l'Aisne et 10% du département de la Marne.

- *Les déplacements internes organisés par les trois pôles du territoire*

En 2013, 2 492 actifs du Val de l'Aisne travaillent sur le territoire dont 59% dans leur commune de résidence. Les pôles d'emploi au sein du territoire sont Braine (15%), Vailly-sur-Aisne (12%), Bucy-le-Long (7%) et Ciry-Salsogne (6%).

- *La répartition des moyens de transport*



Source : Insee 2013

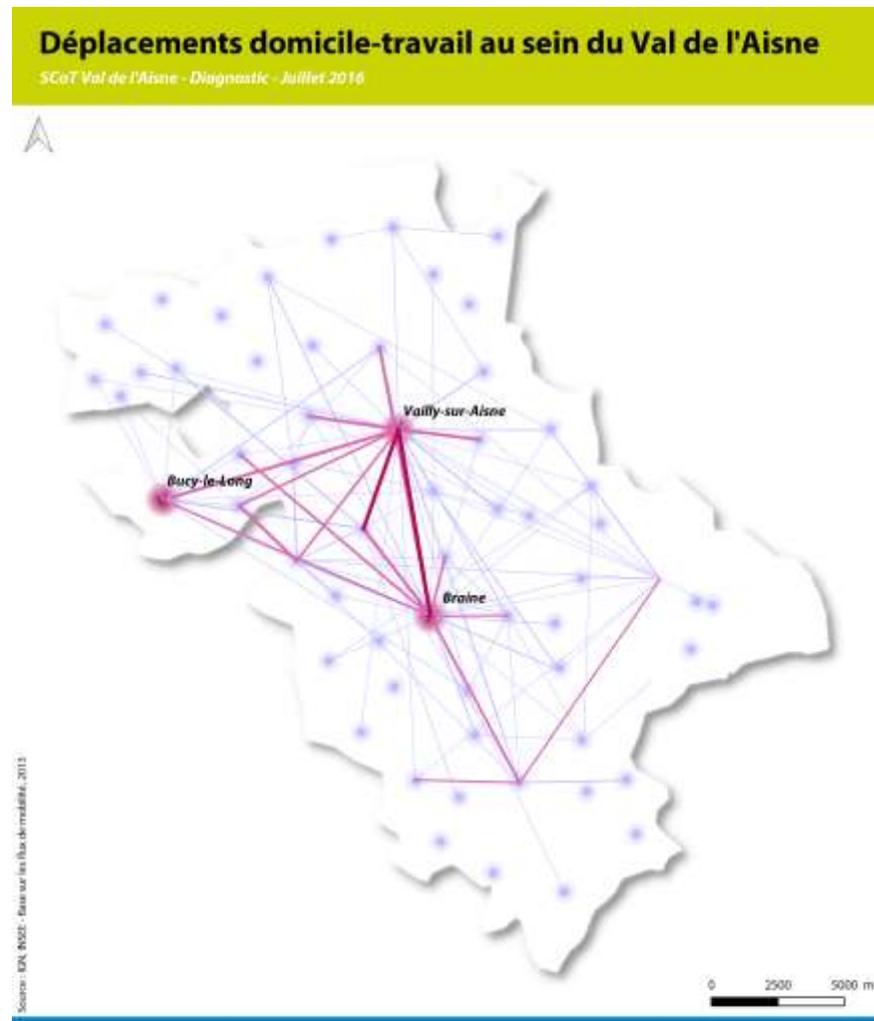
La voiture particulière est très largement plébiscitée pour les déplacements liés au travail (87%) tandis que les transports en commun ne sont utilisés que par 2% des actifs. Cette part est moins importante que la marche à pied (5%) utilisée pour près d'un quart des déplacements des actifs travaillant dans leur commune de résidence. La part des déplacements en transports en commun est significative uniquement pour les actifs travaillant dans une autre région que la Picardie.

Le mode de vie périurbain est responsable d'un allongement des temps de déplacements. La desserte des principaux pôles d'emploi est un enjeu majeur de développement pour le territoire. L'amélioration des déplacements permettrait d'ouvrir plus largement la possibilité d'emploi extra-régional, notamment vers l'Île de France et Roissy plus particulièrement.



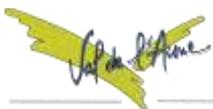
Déplacements domicile-travail depuis le Val de l'Aisne par EPCI en 2013

- (Flux supérieurs à 90 personnes)
- Entre 98 et 100 personnes
 - Entre 120 et 450 personnes
 - Entre 450 et 2400 personnes
 - EPCI de destination



Déplacements domicile-travail par commune au sein du Val de l'Aisne en 2013

- Moins de 10 personnes
- De 10 à 20 personnes
- De 20 à 25 personnes



BESOINS IDENTIFIÉS DANS LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La question des déplacements dans le SCoT porte simultanément sur deux échelles d'intervention :

- Celle, macro, concernant l'accessibilité générale du territoire, les liens à confirmer ou établir avec les pôles urbains régionaux et extra régionaux
- Celle, micro, de l'organisation interne du territoire, de manière à améliorer les conditions de mobilité des habitants.

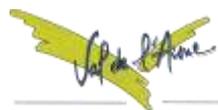
Compte tenu de son positionnement, à la fois proche de l'Île de France, tourné vers Reims et ouvert sur l'Europe du Nord, de ses opportunités foncières et de son cadre de vie, le Val de l'Aisne dispose d'atouts pour accroître son attractivité à l'égard des actifs et des investisseurs. L'amélioration des conditions d'accessibilité du territoire conditionne fortement son développement. La réalisation de cet objectif requiert en particulier le renforcement des conditions de circulation sur les RN 2 et RN 31, l'amélioration des conditions de desserte par train depuis la gare du Nord et le rétablissement de la liaison ferroviaire entre La Ferté-Milon et Reims.

La croissance démographique de type périurbaine est à l'origine d'un accroissement des déplacements, en particulier ceux liés au travail. Les actifs sont ainsi fortement dépendant des conditions de transports et de déplacement. La mobilité des personnes vers les lieux d'emplois, de service et d'éducation se pose comme une priorité pour le territoire du SCoT. Le développement des espaces périurbains et ruraux du Val de l'Aisne devra ainsi prendre en considération les notions d'accessibilité et de desserte des principaux pôles d'emplois et d'équipements par les habitants.

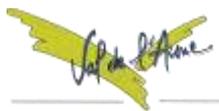
Actuellement, la diffusion du développement démographique en mode non contrôlé pénalise les capacités de développement des transports.

Le diagnostic a permis de constater les besoins du territoire en matière de déplacements et d'accessibilité :

- **le prolongement du seul réseau de transport urbain le long du Val de l'Aisne impose un renforcement du poids démographique de cet axe**
- **la gare de Fismes, dans un premier temps, a la capacité de jouer le rôle de centre de rabattement pour les déplacements vers Reims (cadencement, stationnement)**



SYNTHÈSE TRANSVERSALE



UN TERRITOIRE EN MUTATION : D'UNE TRADITION RURALE AUX EFFETS DE LA PÉRIURBANISATION

Le phénomène de périurbanisation est engagé de longue date sur le territoire de la CCVA et est voué à se renforcer dans les années à venir. Le Val de l'Aisne constitue en effet un lieu privilégié, support d'une attractivité résidentielle renouvelée.

Le positionnement de la CCVA au cœur d'ensembles urbains d'importance permet de profiter de l'ensemble des aménités urbaines proposées par des villes comme Soissons ou Fismes tout en conservant un cadre de vie « à la campagne ».

La raréfaction de l'offre immobilière, accompagnée de la tendance inflationniste des prix, au sein de l'agglomération rémoise notamment, conduit de plus en plus de ménages candidats à l'accession à la propriété à élargir leur champ géographique d'investigation.

Toutefois, l'attractivité du cadre de vie « à la campagne » trouve sa limite s'il n'est pas accompagné d'une offre de services (scolaire, médicale et mobilité) de qualité et performante. Par ailleurs, le SCoT de la Région de Reims entend endiguer son évansion démographique avec un objectif de production de logements annuelle de 1 200 logements.

- *Un niveau d'équipement et services en interaction avec les tendances démographiques et résidentielles*

La croissance démographique que connaît le territoire du SCoT Val de l'Aisne s'accompagne de besoins accrus en termes d'équipements et de services. La présence d'une population de type périurbaine engendre en outre des attentes plus importantes, celles d'une population « citadine » dont les référents en matière d'offre de proximité sont différents de ceux d'une population traditionnellement rurale.

La présence et la qualité des équipements et services au sein d'un territoire essentiellement rural conditionnent fortement son attractivité et l'attachement, la fidélisation de ses habitants. Ainsi, la présence d'une école constitue un argument fort d'attractivité à l'encontre de nouveaux habitants.

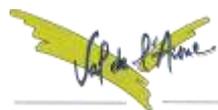
La pérennité du tissu d'équipements existant en milieu rural est nécessaire à la satisfaction des besoins de base d'une population parfois captive. Leur disparition aurait comme corollaire un affaiblissement de l'animation des communes, qui n'auraient plus alors qu'une stricte fonction résidentielle.

Le développement de l'offre au sein des bourgs centres assure une relative autonomie de la CCVA et permet de maintenir un équilibre entre le territoire et les pôles urbains qui l'entourent. Néanmoins, l'influence de ces derniers est croissante et s'alimente des mouvements de périurbanisation d'actifs qui souvent conservent leurs emplois dans les villes et continuent d'en fréquenter les équipements. A terme, le risque est de voir une évansion quasi totale au bénéfice de villes comme Soissons ou Fismes.

Les équipements sanitaires jouent également un rôle primordial dans la définition des capacités d'accueil résidentielles des communes. La capacité limitée des stations d'épuration constitue ainsi un frein au développement urbain. De la même manière, la croissance démographique de l'aire du SCoT pose la question de l'approvisionnement en eau potable et de la gestion des déchets (augmentation des coûts de traitement, des risques de pollution...)

Enjeux du SCoT :

- **renforcer le poids des bourgs centres et encadrer l'expansion des petites communes rurales**
- **assurer la pérennité des équipements en milieu rural en s'appuyant sur le maillage de polarités identifiées**
- **adapter les équipements sanitaires aux besoins d'une population croissante répondre aux besoins en alimentation en eau potable et sécuriser l'approvisionnement**



- *Le développement des transports : à la fois promoteur et contrecoup du phénomène de périurbanisation*

Le territoire du Val de l'Aisne profite d'une position privilégiée au cœur d'une zone d'échanges. Situé entre deux aires d'influence opposées géographiquement (l'agglomération de Soissons et la Communauté urbaine du « Grand Reims »), le territoire est le théâtre de mouvements pendulaires importants qui déterminent les choix résidentiels.

Les axes de déplacements créent des liens étroits entre le territoire de la communauté de communes et les pôles urbains qui l'entourent. Ainsi, l'influence soissonnaise se fait sentir le long des axes valléens grâce à la pénétration des voies de circulation et du réseau de bus favorisant les migrations alternantes domicile-travail.

De la même manière, l'influence marnaise se fait de plus en plus forte grâce à l'amélioration des conditions de circulation sur la RN 31. Toutefois la suppression de la desserte ferroviaire entre La Ferté-Milon et Fismes détériore l'accessibilité à Reims. La desserte de la gare de Mont-Notre-Dame et de Bazoches-sur-Vesle ne bénéficie plus que d'un service « Taxi-TER ».

Le phénomène de périurbanisation est conforté par l'amélioration progressive des conditions de circulation et de déplacements qui permet de raccourcir le rapport « distance/temps » en direction des principaux pôles d'emplois locaux mais également extra régionaux. Ainsi, la mise à 2X2 voies de la RN 2 (fin des travaux prévue 2019) participe à l'amélioration de l'accessibilité du territoire et, dans une moindre mesure, à la croissance de l'attractivité résidentielle du Val de l'Aisne qui peut espérer capter une partie du desserrement démographique du bassin de l'Île de France notamment.

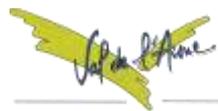
Parallèlement, la croissance de la résidentialisation du Val de l'Aisne accroît les déplacements domicile travail en direction des pôles urbains. A l'heure actuelle, quelques 3 315 résidents sortent chaque jour de la CCVA pour aller travailler dans les communes périphériques du Soissonnais, de Fismes et du Pays de Laon.

L'accueil de populations nouvelles devrait contribuer à renforcer cette situation et tendre vers un engorgement des infrastructures de déplacements et une augmentation de l'usage de la voiture particulière.

Ainsi, le développement résidentiel doit tendre à rapprocher les habitants de modes de déplacements efficaces.

Enjeux du SCoT :

- **limiter l'usage exclusif de l'automobile par le renforcement de l'accès aux modes de transports collectifs (maintien des gares, développement des transports urbains le long des axes valléens assez densément peuplés)**
- **impulser des logiques de rabattement vers les gares extérieures au territoire**
- **encourager les nouvelles pratiques de déplacement en facilitant les mobilités innovantes (covoiturage, voiture électrique, etc.)**
- **accompagner l'amélioration de la desserte du territoire en étudiant les possibilités d'un :**
 - o **Doublement de la RN31 sur sa totalité ;**
 - o **D'un aménagement à l'est de Braine pour permettre le contournement du cœur de village par les poids lourds ;**
 - o **Renforcer la RD 531**
 - o **Contournement routier sur les communes de Condé-sur-Aisne, Braine et Vailly-sur-Aisne.**
- **initier des partenariats public/privé pour permettre des logiques de rabattement en direction des gares limitrophes au territoire**
- **étudier l'opportunité de développer des aires de covoiturage à proximité des axes stratégiques**



- *Une polarisation des principaux pôles d'équipements et services conduisant à des besoins en déplacements importants*

Le territoire du Val de l'Aisne ne peut être considéré comme autonome tant l'influence des pôles urbains voisins se fait sentir. Cette relation de dépendance se traduit par une mobilité accrue des habitants du territoire en direction des pôles d'équipements et services qui impacte fortement sur les besoins en déplacements.

L'absence d'équipements dans plus des $\frac{3}{4}$ des communes pose la question de leur accessibilité et de l'organisation des flux de déplacements.

De plus, la disparition progressive de certains équipements, notamment scolaires, et de certains commerces et services de proximité, est à l'origine d'un allongement des distances et des temps de parcours pour les habitants des communes les plus rurales, qui doivent se déplacer pour accéder aux services de bases. Cette difficulté est accrue pour les populations spécifiques les moins mobiles telles les personnes âgées ou les jeunes.

Les difficultés rencontrées par les seniors, notamment dans le cadre de l'accès aux soins (offre médicale de Soissons plus particulièrement) devraient s'accroître compte tenu de la tendance constatée au vieillissement de la population. Néanmoins, l'équipement des communes de Vailly-sur-Aisne et Braine (communes qui concentrent la part la plus importante des plus de 75 ans) permet d'assurer les besoins du quotidien. Leur aire d'attraction englobe une large partie centrale du territoire et permet de maintenir l'équilibre face à l'évasion constatée sur les franges du territoire sous influence extérieure.

Pourtant, cette organisation spatiale des équipements est menacée à terme par la poursuite de l'étalement urbain, à l'origine d'une dispersion de la population sur le territoire, rendant inefficace tout système de transports en commun et compromettant le rôle polarisant des pôles structurants que constituent Braine, Vailly-sur-Aisne et Bucy-le-long.

Les faibles densités de population qui caractérisent le Val de l'Aisne limitent le développement d'une offre alternative à la voiture individuelle qui soit réellement efficace.

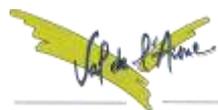
Ainsi, l'offre de transport en commun en lignes régulières (réseau SITUS) ne concerne que trois communes incluses dans le pôle urbain soissonnais. L'expérimentation à deux reprises d'un transport à la demande, destinée à répondre à des besoins liés à l'accessibilité des équipements, services et commerces, n'a pas pu être concrétisée au regard d'un manque de rentabilité et de l'impossibilité d'une prise de compétence « transport » par la CCVA détenue par le département. De la même manière, l'offre ferroviaire a été fortement réduite sur le territoire à la vue de la faible fréquentation en gare et de la vétusté de la ligne La Ferté-Milon-Fismes, accentuant dès lors un usage toujours plus marqué des déplacements automobiles.

L'utilisation quasi exclusive de la voiture particulière occasionne un trafic dense et des effets de saturation sur l'ensemble des voies de circulation et notamment sur la RN31, et ce malgré les travaux d'élargissement de voiries.

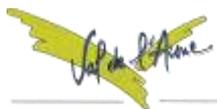
L'utilisation des modes de circulations douces (marche, vélo) n'est pratiquée que dans le cadre des loisirs. La poursuite du développement des sentiers de randonnées, le long des vallées tout particulièrement, est à envisager dans le cadre du développement touristique par le biais de la valorisation des espaces naturels et paysagers de qualité. Les chemins de halages restent encore également peu exploités pour le cadre touristique.

Enjeux du SCoT :

- **assurer une offre de déplacement aux populations captives**
- **accorder la primauté de croissance aux grands bourgs constitués (prévention de la dispersion) rendant viable l'offre de transports publics**
- **garantir un maintien des commerces et services de proximités existants sur les petites communes rurales**



- **étudier la mise en place d'un système de déplacement alternatif sur le territoire (taxi-bus, mutualisation bus scolaire, etc.)**
- **garantir une répartition de l'offre en équipements, commerces et services équilibrée qui affirme la structuration territoriale du territoire**
- **pérenniser l'offre de proximité sur le territoire en initiant des outils de protection dans les documents d'urbanisme**
- **miser sur les circuits agroalimentaires locaux pour renforcer l'offre du territoire, donner de la visibilité aux savoir-faire et développer une offre complémentaire à celle des territoires limitrophes.**
-
- **accompagner l'évolution des modes de consommation en favorisant les points relais e-commerces sur le territoire**
- **étudier la nécessité de développer une nouvelle offre scolaire pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire**



UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT IMPORTANT MAIS LA PERSISTANCE DE FREINS

La Communauté de Communes du Val de l'Aisne a choisi d'inscrire son avenir dans une démarche cohérente, dépassant les limites géographiques de l'EPCI, pour construire un développement considérant tout à la fois les caractéristiques propres au territoire et les influences qu'exercent les pôles urbains extérieurs et la conjoncture économique plus globalement.

▪ *Un équilibre fragile entre développement résidentiel et niveau d'emploi*

Le territoire présente une concentration d'emploi de 0,49. Ce rapport constitue un réel indicateur de performance compte tenu de l'environnement rural du territoire du SCoT. Néanmoins, la poursuite du phénomène de périurbanisation et l'accroissement rapide du nombre d'actifs résidentiels est venu rompre cet équilibre fragile (taux d'emploi de 50% en 2006). Le nombre d'emplois inhérent au territoire et son taux d'évolution nul ne parvient pas à contrebalancer la croissance de la population.

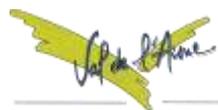
Afin de renforcer son dynamisme économique, le territoire peut compter sur des fonctions économiques héritées (agriculture, industrie) et sur des filières d'avenir (agro-industrie, biocarburants, tertiaire décentralisé, ...).

Parallèlement, l'accueil d'actifs pose la question de l'offre immobilière. La structure actuelle du parc de logements se révèle inadaptée à la demande. En effet, une part non négligeable des nouveaux arrivants privilégient la location d'un logement, or l'offre locative se révèle d'ors et déjà insuffisante pour parvenir à combler les besoins internes au territoire (décohabitation, progression des familles monoparentales et des ménages précarisés)

Enfin, le modèle de développement résidentiel traditionnel, basé sur la maison individuelle, induit une urbanisation coûteuse (étirement des VRD...) qui déséquilibre les finances locales réduisant ainsi leur capacité d'investissement.

Enjeux du SCoT :

- **stabiliser l'équilibre emplois/actifs**
- **consolider et diversifier l'activité économique locale**
- **développer des emplois en adéquation avec les profils des actifs résidents sur le territoire**



- *La structuration économique interne est largement dépendante des axes de déplacements*

Les zones d'activités sont généralement proches des axes de déplacements routiers importants hormis celle du « Clos du Chêne » à Margival et la zone des Waillons » à Braine qui souffre d'une desserte de qualité insuffisante.

L'absence d'un axe autoroutier sur le territoire limite les perspectives de développement des entreprises (capacité de transports de poids lourds, par exemple). Par ailleurs, la plupart des axes départementaux du territoire peuvent être soumis à des restrictions de circulation pour les poids lourds dans le cas de températures en dessous de 5°C, ce qui entrave le bon fonctionnement des zones d'activités en hiver.

De la même manière, dans un contexte de périurbanisation, les actifs dépendent également des axes de communication.

Le contexte économique difficile dans lequel se trouve le bassin soissonnais ne permet pas, pour le moment, la mise en œuvre de 3 projets de zones d'activités.

Sur les 8 380 actifs ayant un emploi, seuls 1 427 travaillent dans leur commune de résidence. La majorité des actifs sont ainsi contraints à se déplacer quotidiennement au sein et en dehors de la Communauté de Communes. Le motif travail représente une part considérable des déplacements quotidiens, tant internes au territoire qu'externes, en direction des principaux pôles d'emplois.

La desserte de ces derniers constitue ainsi un enjeu majeur de développement.

L'amélioration des déplacements permettraient d'ouvrir plus largement la possibilité d'emplois extra-régionaux, vers Roissy notamment.

Enjeux du SCoT :

- **localiser les générateurs de trafic le long des routes nationales (ZAC, équipements...)**
- **développer les transports publics en direction des principaux pôles d'emplois Soissonnais**
- **garantir une accessibilité « hors gel » de toutes les zones d'activités**

▪ *Le développement économique par la valorisation des ressources naturelles*

Une large part de l'économie locale est basée sur la valorisation des ressources naturelles : agriculture et industrie agro-alimentaire, activités d'extraction des matériaux, tourisme...

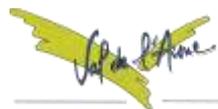
Des opportunités de développement s'offrent aujourd'hui au territoire. En premier lieu, la valorisation de la production agricole dans le cadre des bio-carburants s'inscrit dans une tendance globale de diversification de la ressource énergétique dans un contexte d'épuisement programmé des énergies fossiles. De par sa tradition agricole et son expérience dans le domaine agroalimentaire, le territoire du SCoT présente des atouts considérables permettant d'envisager le développement de cette activité.

D'autre part, le potentiel venteux du territoire permet d'envisager le développement de l'énergie éolienne, qui constitue en outre une possible source de revenus pour les communes.

Enjeux du SCoT :

- **protéger les terres agricoles à forte valeur ajoutée notamment celles sur les plateaux dans la perspective d'une diversification de la filière agricole (biocarburants...) et du développement de l'appellation Champagne.**
- **maintenir les sites de production sur le territoire et limiter les possibilités d'urbanisme à proximité**
- **développer les circuits courts et la valorisation des produits locaux.**
- **renforcer l'offre économique pour satisfaire les besoins des habitants et restreindre les migrations pendulaires :**

- **affirmer la sphère économique du Val de l'Aisne en renforçant les filières locales et en pérennisant les filières traditionnelles**
- **limiter la consommation du foncier agricole**
- **développer la sphère présentielle pour garantir un niveau de service en adéquation avec les tendances démographiques**
- **structurer une véritable économie touristique de courts séjours**
- **s'appuyer sur les savoir-faire locaux et valoriser les circuits courts**
- **garantir la pérennité des commerces et services existants en s'appuyant sur la structuration du territoire**
- **optimiser le foncier et adapter l'offre en immobilier d'entreprise pour conforter les zones d'activités existantes**
-



▪ *Un développement économique freiné par les caractéristiques rurales du territoire*

Le niveau d'équipement du territoire s'avère insuffisant pour permettre le développement de certaines activités économiques et notamment celles liées au tertiaire supérieur.

En effet, le territoire s'inscrit dans un projet impulsé par le Pays Soissonnais pour le développement des technologies liées au logiciel libre.

La faiblesse du réseau fibre optique limite considérablement la participation de la communauté de commune à la mise en œuvre de cette compétence technologique du fait de l'inadaptation des conditions de fonctionnement nécessaires aux entreprises. Néanmoins, le territoire est en passe d'être raccordé (2019).

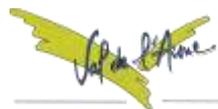
De la même manière, le développement touristique est limité par la faiblesse des structures d'accueil du territoire. Il existe pourtant un réel potentiel de développement touristique lié à la valorisation des vallées, l'effet d'entraînement impulsé par l'implantation du Center Parcs et la communication active autour des richesses du territoire soissonnais.

La Communauté de Communes s'investit considérablement dans l'animation du territoire, mobilisant des moyens humains et financiers pour favoriser son développement. Néanmoins, son action dans le domaine des équipements et services est limitée dans le sens où une politique intercommunale dans ce domaine est contrainte par des intérêts divergeants. En effet, dans un contexte de périurbanisation, d'influences diverses et de dépendance vis à vis des pôles extérieurs, il est difficile de conduire un projet fédérateur et équitable.

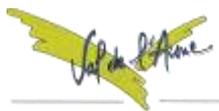
Enjeux du SCoT :

- **développer une offre de parcs d'activités inter-SCoT**
- **poursuivre le développement rapide de la fibre optique (réseau FTTH)**

- **conforter le réseau touristique par la mise en relation physique des sites et le développement de structures d'accueil (animation/normalisation/complémentarité)**
- **renforcer le rôle d'animation de la Communauté de Communes, par le développement de l'animation et du marketing économique (recherche de synergies entre le milieu associatif économique et le tissu économique pour la formalisation de Système Productif Localisé)**



SYNTHÈSE DES ENJEUX



SYNTHESE – HABITAT ET VIE SOCIALE

ATOUS

Des franges territoriales attractives
Une population en croissance (soldes naturel et migratoire positifs)
Une certaine fluidité sur le marché immobilier (vacance 7% et % des RS faible)

FAIBLESSES

Une politique foncière peu affirmée
Un parc peu diversifié qui nécessite d'être adapté pour répondre aux besoins futurs
Un rythme de construction moyen, portée par des petites communes rurales

OPPORTUNITÉS

Une marge de manœuvre pour œuvrer sur le parc existant
Une structuration du territoire en cours d'affirmation
Un desserrement des aires urbaines limitrophes à l'origine d'apport migratoire

MENACES

Une accentuation des disparités et déséquilibres territoriaux
Un vieillissement de la population et un desserrement des ménages
Une logique de développement dictée par les pôles urbains extérieurs

ENJEUX

Soutenir l'attractivité territoriale pour conforter durablement la croissance démographique.

Tirer profit du desserrement des aires urbaines et des objectifs démographiques des territoires limitrophes pour attirer de nouveaux habitants.

Prioriser le développement au sein des communes structurantes et relais du territoire et encadrer le développement des communes rurales pour limiter les déséquilibres territoriaux.

Anticiper les besoins liés au vieillissement des ménages en renforçant l'offre en petits logements

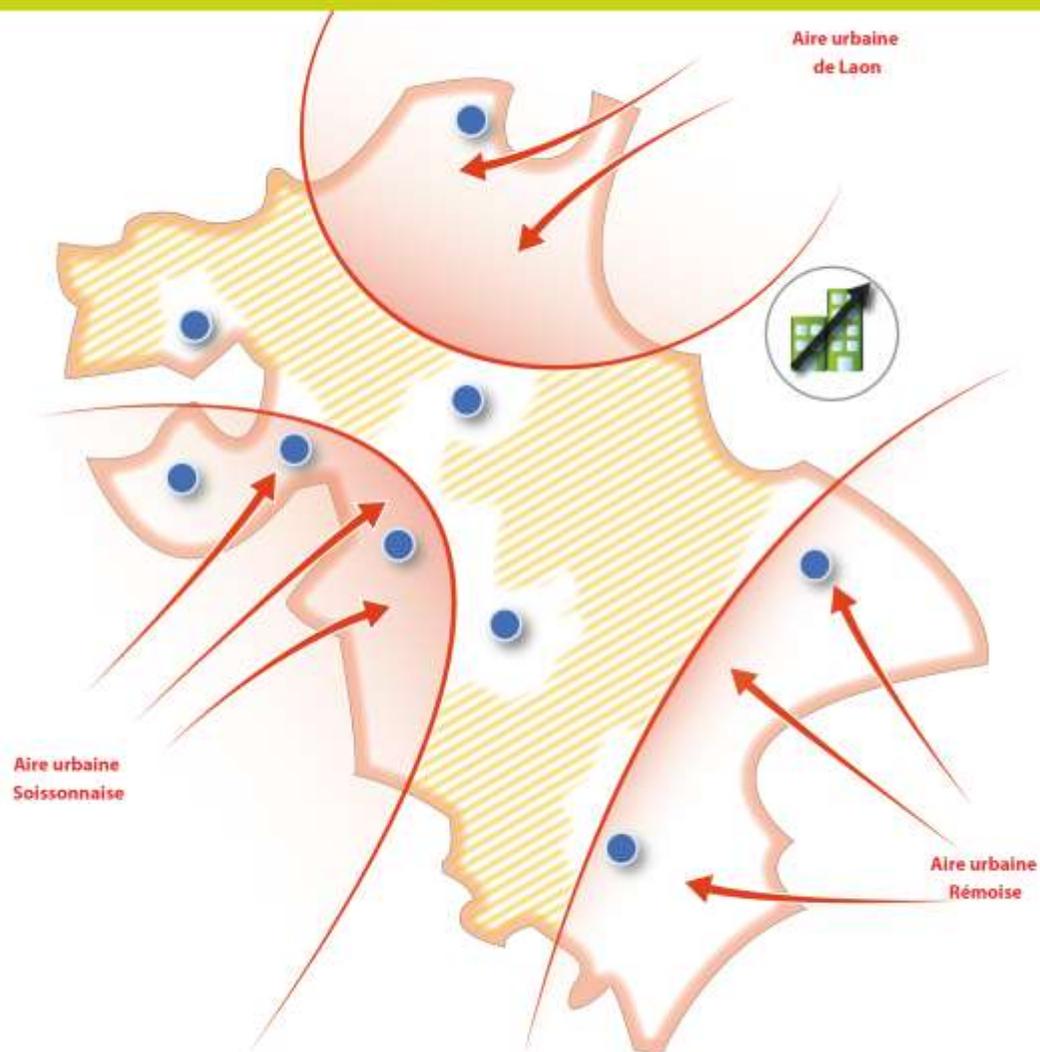
Diversifier le parc de logements en cohérence avec les évolutions structurelles (vieillesse, desserrement, etc.).

Agir sur le parc existant et fixer des ambitions quantitatives et qualitatives pour permettre un renouveau équilibré du parc de logements.

Penser la politique foncière à l'échelle du SCoT pour permettre une plus grande maîtrise des projets.

Synthèse : dynamiques territoriales et logements

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Novembre 2016



Assurer un équilibre entre attractivité et valorisation des ressources et atouts

-  Tirer profit du desserrement des grandes aires urbaines extérieures tout en limitant les phénomènes de pression foncière et résidentielle
-  Prioriser le développement au sein des polarités pour limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace
-  Modérer le développement des petites communes en leur permettant une évolution en lien avec leur capacité

Garantir le développement d'une nouvelle offre qui facilite les parcours résidentiels de chacun

-  Réinvestir le parc vacant pour proposer une nouvelle offre qui assure la sauvegarde du patrimoine vernaculaire
-  Relancer la dynamique de construction neuve pour accompagner la diversification du parc

SYNTHESE – EQUIPEMENTS ET SERVICES

ATOUS

Un maillage d'équipements, de commerces et services qui témoigne de l'armature territoriale
Une offre diversifiée et complémentaire qui assure un service de proximité à la population

FAIBLESSES

Un recul de l'offre médicale sur le territoire
Une répartition des équipements scolaires peu optimums
Des commerces et services de proximité qui souffrent de l'attractivité des pôles commerciaux limitrophes

OPPORTUNITÉS

Des nouveaux modes de consommation (@commerce, circuits courts, etc.) adaptés aux problématiques des territoires ruraux
Des initiatives privées (navette solidaire, covoiturage, ...)

MENACES

Dépendance vis-à-vis des territoires extérieurs
Enclavement de certain secteur du territoire
Perte d'attractivité pour le territoire

ENJEUX

Garantir une répartition de l'offre en équipements, commerces et services équilibrée qui affirme la structuration territoriale du territoire.

Pérenniser l'offre de proximité sur le territoire en initiant des outils de protection dans les documents d'urbanisme.

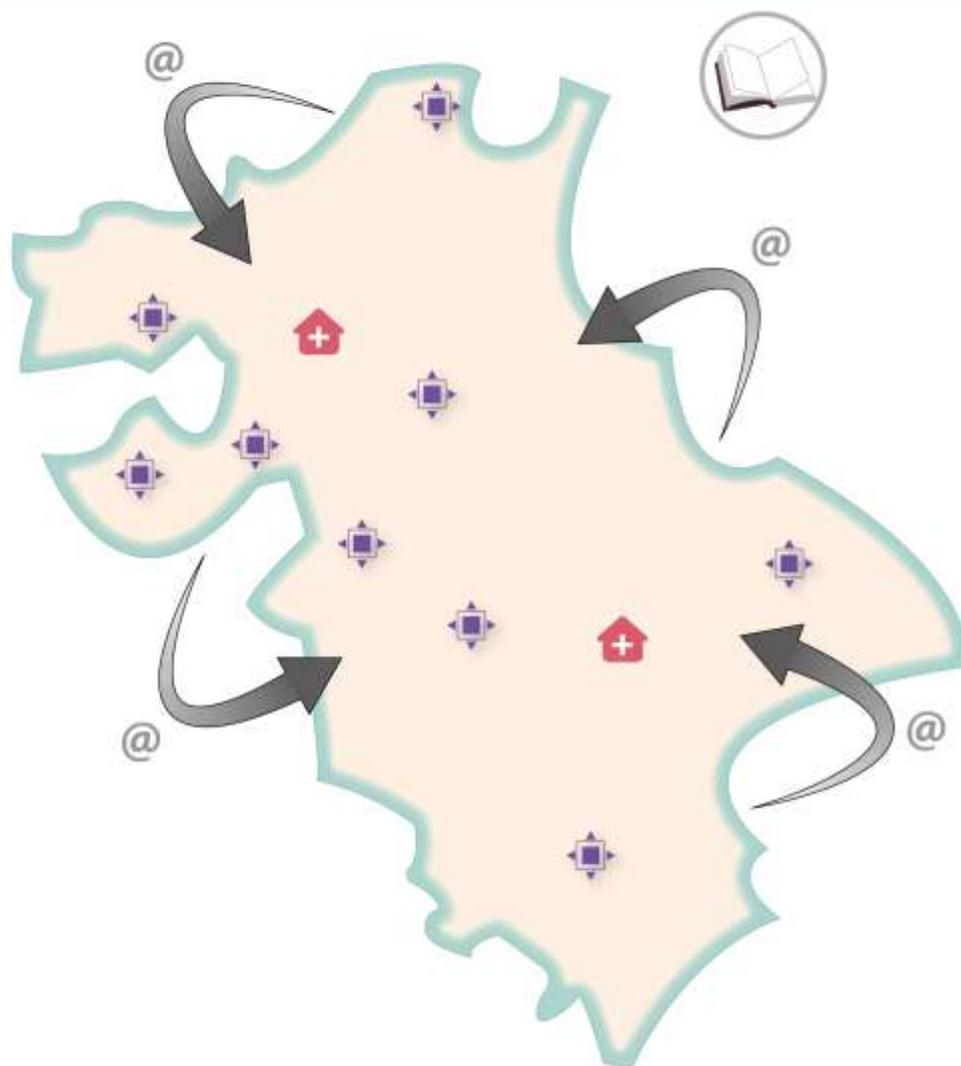
Miser sur les circuits agroalimentaires locaux pour renforcer l'offre du territoire, donner de la visibilité aux savoir-faire et développer une offre complémentaire à celle des territoires limitrophes.

Accompagner l'évolution des modes de consommation en favorisant les points relais e-commerces sur le territoire.

Etudier la nécessité de développer une nouvelle offre scolaire pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire.

Synthèse : Offre en équipements, commerces et services

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Novembre 2016



Permettre une répartition équilibrée de l'offre qui initie un principe de solidarité entre les territoires

-  Conforter l'offre existante pour assurer un service de proximité aux habitants
-  Renforcer les commerces et services au sein des polarités du Val-de-l'Aisne
-  Accompagner les réflexions d'ores-et-déjà engagées sur la répartition équilibrée de l'offre scolaire

Accompagner les évolutions démographiques en adaptant l'offre

-  Favoriser l'émergence de maisons de la santé sur le territoire pour garantir une offre satisfaisante
-  Appuyer la mise en œuvre de commerces et services
-  Assurer une couverture numérique de qualité sur le territoire

SYNTHESE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ATOUTS

Des zones économiques qui fonctionnent correctement
Un indice de concentration de l'emploi qui témoigne d'un dynamisme certain
Des possibilités d'extension sur certaines ZA
Un potentiel agro ressources à développer
Des paysages et une identité à découvrir

FAIBLESSES

Une connectivité au grand territoire peu optimum
Manque de structuration et d'offre en hébergements et services touristiques
Des emplois peu adaptés aux nouveaux arrivants

OPPORTUNITÉS

Des savoir-faire locaux (artisanat, produits locaux etc.)
Le renforcement de la « silver économie »
Une structuration des circuits courts et de la vente directe
L'économie touristique de courts séjours

MENACES

Une « résidentialisation » du territoire
Une perte des traditions agricoles
Une concurrence exacerbée des pôles de commerces et services extérieurs

ENJEUX

Renforcer l'offre économique pour satisfaire les besoins des habitants et restreindre les migrations pendulaires.

Affirmer la sphère économique du Val de l'Aisne en renforçant les filières locales et en pérennisant les filières traditionnelles.

Limiter la consommation du foncier agricole.

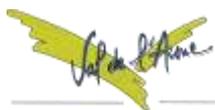
Développer la sphère présentielle pour garantir un niveau de service en adéquation avec les tendances démographiques.

Structurer une véritable économie touristique de courts séjours.

S'appuyer sur les savoir-faire locaux et valoriser les circuits courts.

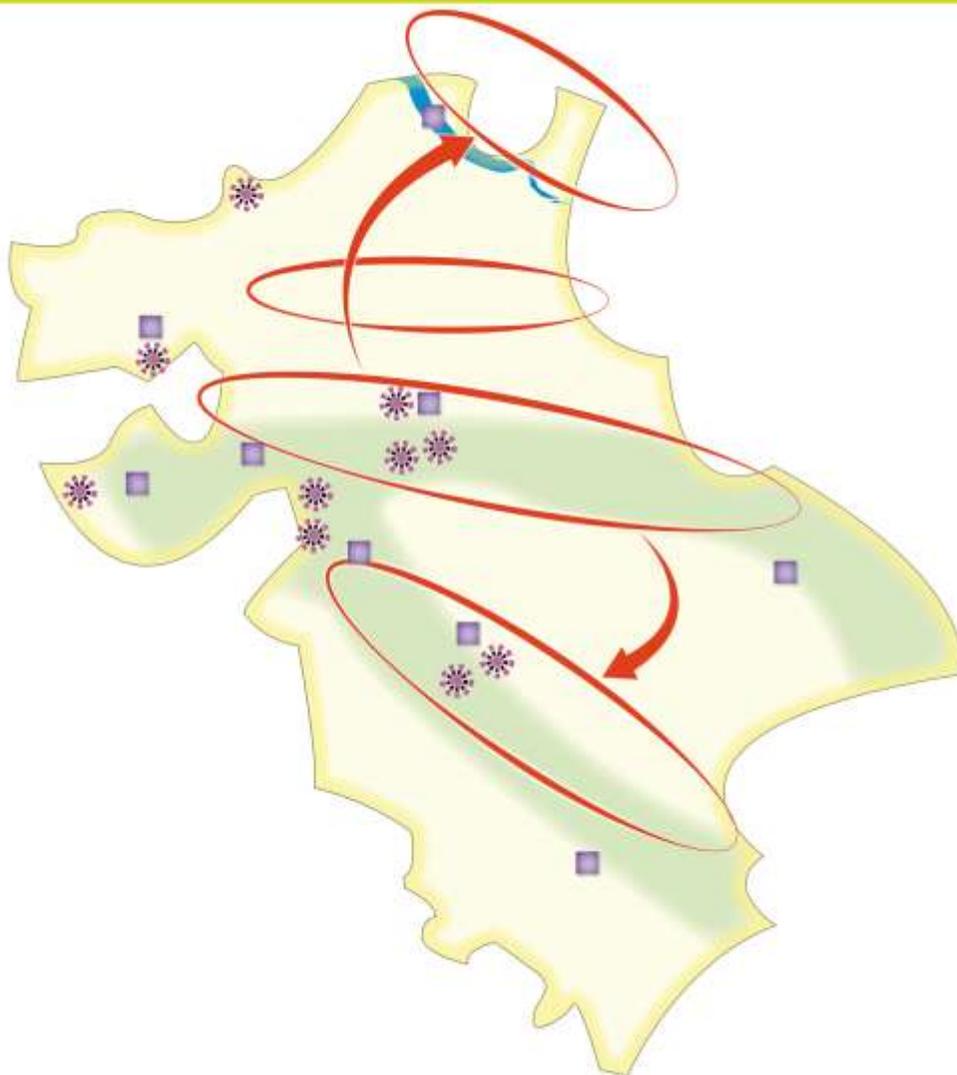
Garantir la pérennité des commerces et services existants en s'appuyant sur la structuration du territoire.

Optimiser le foncier et adapter l'offre en immobilier d'entreprise pour conforter les zones d'activités existantes.



Synthèse : développement économique

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Novembre 2016



Affirmer le positionnement économique du territoire

- Pérenniser les terres agro-naturelles, véritables ressources pour le développement de filières nouvelles (biocarburants, bois...)
- ❄ Conforter les zones d'activités existantes en leur octroyant des possibilités d'évolution pour répondre aux besoins des entrepreneurs :
 - permettre une évolution des bâtiments d'activité
 - intensifier ces espaces d'activité

Accompagner la diversification du tissu économique

- Valoriser l'agriculture de terroir dans les vallées et les coteaux
- Encourager les nouveaux modes de consommation (vente à la ferme, circuit court, Anap...)
- Accompagner la tertiarisation de l'économie en soutenant l'économie de service, notamment dans les différentes polarités
- 🚶 Mettre en œuvre une véritable stratégie touristique sur le territoire en :
 - développant et diversifiant l'offre d'hébergement
 - valorisant les atouts paysagers, patrimoniaux
 - initiant un véritable réseau de sites touristiques

SYNTHESE – TRANSPORTS ET MOBILITES

ATOUS

Une mise à 2X2 voies de la RN2
Une mise « hors gel » des chaussées les plus empruntées
Un tirant d'eau rétabli à 2,20 mètres + automatisation des écluses

FAIBLESSES

Une connectivité au grand territoire peu optimum
Absence de mise à niveau de la RN 31
Des gares qui n'assurent plus qu'un service minimum
Peu d'offres publiques offrant une alternative aux déplacements automobiles
Une problématique des poids lourds sur certaines portions du territoire
Compétence transports assurée par plusieurs AOT

OPPORTUNITÉS

Une structuration et un développement des liaisons douces de loisirs (schéma des VVV, projets coulée verte Fismes/ voie Condé Soissons, etc.)
Des initiatives privées (navette solidaire, covoiturage, ...)

MENACES

Réduction de la mobilité pour les publics les plus fragiles
Enclavement de certain secteur du territoire
Perte d'attractivité pour le territoire

ENJEUX

Accompagner l'amélioration de la desserte du territoire en étudiant les possibilités d'un :

- **Doublement de la RN31 sur sa totalité ;**
- **D'un échangeur complet sur Braine (Est) ;**
- **Renforcer la RD101 ;**
- **D'un contournement routier sur les communes de Condé-sur-Aisne, Braine et Vailly-sur-Aisne.**

Initier des partenariats publics/ privée pour permettre des logiques de rabattement en direction des gares limitrophes au territoire.

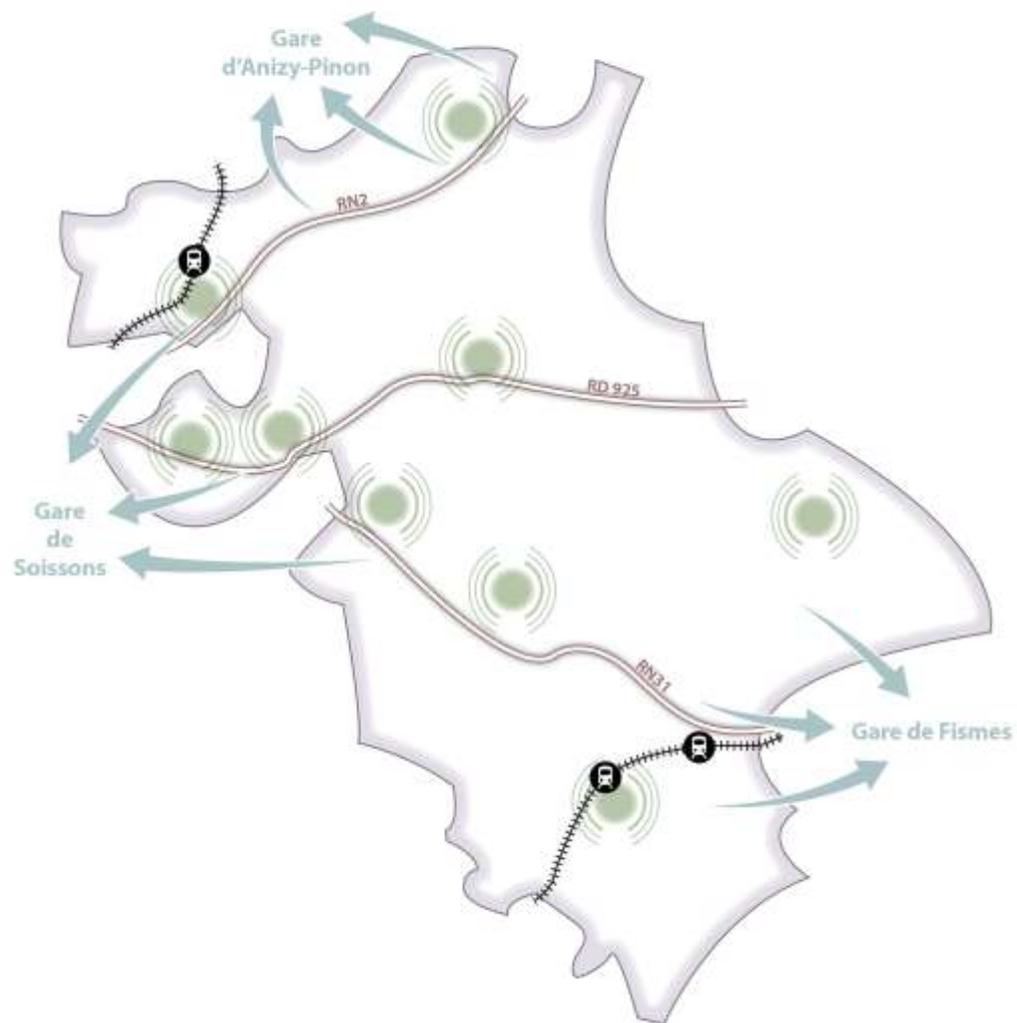
Etudier l'opportunité de développer des aires de covoiturage à proximité des axes stratégiques.

Valoriser l'ancienne voie de chemin de fer entre Fismes et Soissons en permettant son réinvestissement pour les déplacements doux.

Soutenir les initiatives en faveur des mobilités durables (bornes électriques, cheminements doux entre les bourgs centres et les hameaux, etc.).

Synthèse : mobilité et déplacements

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Novembre 2016



Renforcer l'accessibilité du Val de l'Aisne tout en pacifiant les flux

— Accompagner les projets d'amélioration de voirie sur les axes principaux

○ Pacifier les flux aux abords des bourgs et des villages principaux

Encourager une mobilité vertueuse sur le territoire

Ⓜ Maintenir le réseau de gares sur le territoire et les emprises ferrées

↔ Initier une logique de rabattement en direction des pôles gares extérieures

□ Poursuivre les initiatives en faveur d'une mobilité plus durable (covoiturage, bornes de véhicules électriques, navettes solidaires, ...)